

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6^e, 21, RUE CASSETTE

Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

SOMMAIRE

Le Comité. — Nos morts : M. Pierre LEFÈVRE-PONTALIS.	201
Quelques aspects de la politique extérieure turque, par F. TAILLAR.	202
L'amitié franco-turque (textes officiels).	210
Regards sur l'Indochine (premier article), par P.-B. DE LA BROUSSE.	212
Le Conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M.	215
La situation économique du Peuple coréen, par J. O. LÉVINE.	217
Variétés. — Une expédition française à l'Himalaya, par E. C.	222
Indochine. — Occupation des îles Paracels. — L'emprunt indochinois. — Les secours aux inondés. — La situation économique en 1937. — Le crédit agricole mutuel. — La lutte contre l'usure. — Une inspection des Instituts Pasteur. — Une exposition de peinture annamite à Paris. — L'eau potable dans les villages de Cochinchine. — L'organisation sanitaire. — La protection de l'enfance. — Sociétés coopératives en Annam. — L'enseignement indigène. — Inspection du Gouverneur général au Tonkin. — Les habitations salubres. — Les pêcheries du Cambodge.	225
Levant. — L'accord anglo-italien. — Liaison ferroviaire entre Turquie, Irak et Iran. — Inauguration des travaux du port de Beyrouth. — Situation politique en Syrie. — Le règlement de l'affaire d'Alexandrette et ses répercussions. — Le problème palestinien. — Relations germano-turques. — Nouvelle insurrection kurde. — Nationalisation industrielle. — La base de Léros. — Les pétroles de Koweït et des îles Bahrein.	230
Extrême-Orient. — Généralités. Le « climat » populaire chez les belligérants.	234
Chine. — La volonté de vaincre de Chang Kai Shek. — Les opérations militaires. — Les inondations dans le Nord. — Les Japonais dans les îles proches de la côte chinoise. — Manifestations pro-chinoises de Tibétains et de Mongols. — La question des dommages de guerre.	134
Japon. — Un appel du prince Konoye au peuple nippon. — La question douanière sous le nouveau régime. — Remaniement du « plan quinquennal ».	236
Asie anglaise. — La question des chemins de fer aux Indes.	238
Bibliographie	239

A NOS LECTEURS

Nous comptons publier au début du présent numéro, une étude d'ensemble sur le Sandjak d'Alexandrette et sur le conflit qui, depuis deux ans, a surgi à son sujet entre la France et la Turquie. Par suite d'un malencontreux hasard, ni ce travail ni la carte qui l'accompagnait ne nous sont parvenus. Force nous est donc d'en demander une nouvelle rédaction à son auteur et, par suite, d'en reporter (ce dont nous nous excusons) la publication à notre prochain numéro.

Conformément à l'usage, celui-ci portera la date de septembre-octobre, puisque, pendant les quatre mois des vacances, les livraisons de l'Asie Française sont bimestrielles et non pas mensuelles.

LE COMITÉ

NOS MORTS

M. Pierre LEFÈVRE-PONTALIS

Après avoir paru pendant quelque temps oublier le Comité de l'Asie française, la Mort semble se complaire à frapper ses membres à coups redoublés. Pour la cinquième fois depuis le début de l'année, nous devons en effet enregistrer aujourd'hui la disparition d'un des nôtres, celle de M. Pierre Lefèvre-Pontalis.

C'était vraiment un Asiatique, et un Asiatique de marque, dont, pas plus que les ethnographes, les historiens de la géographie et ceux de l'Indochine ne sauront oublier le nom. Au début de sa carrière, en effet, le jeune attaché d'ambassade qu'était alors Pierre Lefèvre-Pontalis fut envoyé en Indochine pour servir de secrétaire à Auguste Pavie, vice-consul à Louang-Prabang depuis 1885, qui, tout en surveillant attentivement les intrigues de la Cour de Bangkok et les em-

piètements du Siam en territoire annamite, continuait les explorations commencées par lui dès 1880. De 1889 à 1895, il ne cessa de collaborer avec son chef et travailla de son mieux à réaliser avec lui l'œuvre politique et, en même temps, scientifique de la grande mission dirigée par Auguste Pavie dans les parties centrales de l'Indochine orientale, sur ces rives du Mékong que les Siamois, non contents d'étendre leur domination jusqu'au grand fleuve, prétendaient dépasser pour arrondir encore leur empire au détriment et de l'Annam et du Laos.

On sait avec quelle ténacité, avec quelle habileté aussi, Pavie avait déjà, lors de l'arrivée de son nouveau collaborateur, travaillé à déjouer leurs desseins ; il avait fait évacuer par les Siamois le poste de Dien-Bien-Phu, qui constituait une menace pour la ville même de Louang-Prabang ; de concert avec eux, il avait déterminé une ligne qu'ils s'étaient engagés à ne pas franchir jusqu'à ce que fût tranché le débat entre Annam, Cambodge et Siam. Mais que faire contre une mauvaise foi insigne ? contre l'infiltration continue des Siamois en plein cœur de l'Annam ? Avec une patience inlassable, grâce à ses excellentes relations avec les Indigènes dont il parcourait le pays et dont il savait l'art de « conquérir les cœurs », Pavie finit, après bien des traverses et des péripéties multiples, par conserver à la France, puissance suzeraine ici et protectrice là, tous les territoires contestés situés sur la rive gauche du Mékong... Pierre Lefèvre-Pontalis fut un des bons auxiliaires du chef dans la réalisation de cette œuvre difficile. Il ne lui servit pas seulement de secrétaire, mais besogna aussi dur et ferme par deux fois, en 1890-1891 et en 1894-1895, quand il fit œuvre personnelle sans cesser néanmoins de contribuer à l'œuvre générale dont Pavie avait assumé la direction et la coordination.

Il avait d'abord accompagné son chef depuis le Tonkin jusqu'en Cochinchine par la rivière Noire et le Mékong, puis dans son exploration des pays chans ; se séparant alors de celui-ci qui gagnait Man-hao par le Yunnan, Pierre Lefèvre-Pontalis se rendit du Mékong à Hanoï à travers les Sipsong-Panna et les Sipsong-Chu-Thaï. Trois ans plus tard, en 1894-1895, au lendemain de la conclusion du traité de Bangkok du 3 octobre 1893, il reprit et poursuivit l'œuvre naguère commencée en visitant, sur les frontières du Siam, de la Chine et de la Birmanie, la partie contestée du territoire de Lai-Chau, les bassins du Nam-Hou, du Nam-Beng et du Nam-Ta, ainsi que Muong-Sing. Ainsi fournit-il des bases aux discussions internationales qui modifièrent dans une certaine mesure, un peu plus tard, les frontières du haut Laos et qui trouvèrent leur conclusion dans l'arrangement de Londres du 15 janvier 1896.

Tout un volume des travaux de la mission Pavie — le tome V de la partie « Géographie et Voyages » — est consacré au récit des explorations et du travail diplomatique non moins que scientifique de Pierre Lefèvre-Pontalis ; il faut

s'y reporter pour avoir une idée exacte de la façon dont celui-ci a contribué au succès de l'œuvre accomplie par la petite phalange dont le nom de « Mission Pavie » constitue la « raison sociale ». Toutefois, pour bien comprendre le labour fourni par l'actif secrétaire d'ambassade qu'était alors le jeune diplomate (il était né en 1864), on ne saurait s'en tenir à la lecture de ce beau volume in-quarto. Il convient de se reporter aussi aux mémoires sur « quelques populations du Nord de l'Indochine », insérés dans le *Journal Asiatique* en 1892 et en 1897 ; il faut lire le charmant et poétique petit livre, *Chansons et Fêtes du Laos*, qui met en pleine lumière la beauté des nuits, la douceur et la poésie des populations de ce pays. Même des « Talismans laotiens », recueillis, puis décrits et publiés par lui un peu plus tard — en 1899 — dans le tome XXVI des *Annales du Musée Guimet*, on peut tirer quelques éclaircissements pour la connaissance des habitants de la contrée.

Lorsque, par la suite, Pierre Lefèvre-Pontalis retourna en Indochine en qualité de ministre de France au Siam, il ne se contenta pas de bien servir sa patrie en remplissant de son mieux, avec toute son expérience, toute son intelligence et tout son cœur, les fonctions dont il était investi, et dont sa connaissance de la contrée le mettait à même de saisir du premier coup la complexité comme les difficultés. Il revint aussi à ses anciennes recherches et recueillit alors les éléments d'un intéressant mémoire sur les incursions des Birmans et des Thais en Indochine au XVI^e siècle, qu'il a publié par la suite dans l'excellente *Revue Indochinoise* dont le regretté Henri Russier était alors l'animateur.

Si lointaine que soit cette dernière marque d'intérêt publiquement donnée par Pierre Lefèvre-Pontalis à ces pays d'Extrême-Orient dans lesquels il avait naguère durement et utilement besogné, elle méritait d'être rappelée ici. Elle prouve — comme nous le savons par ailleurs — que notre ami demeurait attaché à l'Indochine et que rien, ni de son passé, ni de son présent, ne le laissait indifférent. Aussi faisait-il depuis de longues années (depuis 1913) partie de notre Comité, dont les membres voient avec douleur disparaître aujourd'hui celui qui, parmi eux, pouvait encore — et avec quelle autorité ! — évoquer les souvenirs de la glorieuse mission Pavie.

Quelques aspects de la politique extérieure Turque

C'est de sa position géographique — plateau anatolien, glacis sur la mer et tête de pont en Europe, — que la Turquie a fait sortir le personnage

de grande puissance qu'elle prend silencieusement et graduellement depuis 1919. Cette évolution, intéressante à rappeler, n'est pas achevée. Elle a été voulue par un homme qui a eu l'audace de s'opposer à des décisions internationales dont le développement logique devait amener l'asservissement de son pays et qui, malgré l'Europe, malgré l'épuisement de son peuple, a modifié son destin, lui a rendu confiance, l'a amené à la victoire et à l'indépendance.

Pour arriver à ce résultat inespéré, le général Mustapha Kémal Pacha a lié partie avec la Russie des Soviets. On a redouté alors la bolchévisation de l'Anatolie. Puis il a rompu avec l'Orient et brutalement procédé à la réorganisation intellectuelle, religieuse et sociale de son pays. On a crié au sacrilège. Il s'est ensuite tourné résolument vers l'Europe et a réglé tous les différends qui l'opposaient aux pays balkaniques. Ayant ainsi assuré la solidité de sa tête de pont en Europe, il a repris contact avec ses voisins du Proche-Orient et signé le pacte de Saad-Abad. Il a accepté les avances de l'Allemagne, suivi, parfois avec méfiance, l'évolution politique italienne en mer Egée, éconduit les solliciteurs britanniques et finalement réussi à libérer les Détroits de toute tutelle. Enfin, appréciant à leur juste valeur les événements qui se déroulent en Russie, il a laissé se distendre les liens politiques, sentimentaux et économiques qui unissaient la Turquie à l'U. R. S. S. et accepté, au moins provisoirement les suggestions de Londres.

Quelles que soient les critiques que l'on puisse formuler — et elles pourraient être nombreuses, si l'on voulait étudier les conséquences de certaines mesures édictées par Mustapha Kémal Pacha sur l'âme même du peuple turc — on doit constater que cette évolution, parfois brutale, a su utiliser avec intelligence et décision les possibilités internationales du moment.

Quand le sultan Mehmed VI Ouad Eddin recommanda aux Hauts-Commissaires à Constantinople le jeune général sans emploi Mustapha Kémal Pacha comme susceptible de s'assurer, en leur nom, que l'ordre régnait en Anatolie Orientale et que les clauses de l'armistice y étaient scrupuleusement observées, il ne pensait pas ouvrir les portes du destin. Le premier acte de Mustapha Kémal Pacha (il avait débarqué à Samsoun le 19 mai 1919, après avoir fait la traversée sur le petit vapeur *Panderma* lequel n'avait ni boussole ni carte) fut de prescrire partout l'organisation de manifestations nationales auxquelles devait être convié tout le peuple. Comme le Grand Vizir s'étonnait, à juste titre, de cette initiative quelque peu incompréhensible pour lui, le général répondit froidement : « Je reste en Anatolie, jusqu'à ce que la nation ait retrouvé son indépendance ». Puis les événements se précipitèrent. Ce fut le congrès d'Erzeroum (25 juillet 1919), organisé

« pour la défense des droits menacés de l'Anatolie orientale ». Cette « ligue des gueux », comme l'ont qualifiée certains politiciens de Constantinople, n'en personnifiait pas moins les aspirations profondes du peuple. Elle préparait la réunion de l'Assemblée nationale de Sivas (4 septembre 1919). Le sultan prit peur. La manière forte avait échoué, il essaya de la persuasion. Il confia au général Abdoul Kérim Pacha, chef de l'ordre des derviches, le soin de ramener au bercail le fils égaré. « Vers minuit de Stamboul, le général pieux se mit en relation télégraphique avec le général impie. Mustapha Kémal sut apprécier la dignité de l'instant. Il répondit télégraphiquement : « Sans doute, très digne et très honoré, la main de Dieu est au-dessus de toutes autres mains ; mais il n'en est pas moins vrai, ô mon âme, qu'on ne peut s'en remettre sans condition à l'administration bienveillante du Tout-Puissant et que l'on doit trouver soi-même les voies et moyens d'écarter les difficultés » (1).

Après cette infructueuse tentative, le calife crut utile de consulter la nation. Des élections eurent lieu (janvier 1920), et comme elles amenèrent au Parlement une majorité nationaliste compacte, les Anglais occupèrent Constantinople pendant que les députés se réfugiaient à Sivas (16 mars 1920). Le 11 mai 1920, les conditions imposées par le traité de Sèvres étaient publiées. Elles assuraient le triomphe de celui que les puissances alliées persistaient à ne considérer que comme un simple chef de bande, et dès fin avril 1920, Ankara devenait « la Mecque de l'Asie », où Mustapha Kémal organisa officiellement la résistance de la Turquie qui se refusait à disparaître. Les Anglais pressèrent alors les Grecs qui, depuis le 15 mai 1919, avaient débarqué à Smyrne, de passer à l'offensive. En juin 1920 commença la dernière croisade de la grande Grèce en Asie Mineure (2). Elle devait aboutir au « miracle de la Sakaria » (7 septembre 1921). Le destin de la Turquie était fixé. Quelques mois plus tard, il n'y avait plus un seul chrétien en Anatolie. L'Europe, hypnotisée par l'alliance turco-russe et par le traité du 16 mars 1921, qui interdisait au gouvernement kémaliste toute autre combinaison politique, assistait impuissante à la plus grande migration de peuples du monde moderne, et comme l'Allemagne était liée avec la Russie, elle se demandait, anxieuse, si la nouvelle coalition des mécontents n'allait pas remettre en jeu la victoire si chèrement acquise.

(1) Mohammed Essad Bey : *Allah est grand*. Paris, Payot, 1937, in-8°, p. 156.

(2) Il y aurait une très curieuse étude à faire sur la mentalité des Grecs à cette époque. Pour eux, l'Anatolie était l'Ionie de leurs ancêtres. Elle représentait ce domaine fabuleux qui fut la terre nourricière de leurs légendes et aussi de leur histoire. On parlait de l'offensive asiatique de Xerxès, de la contre-offensive d'Alexandre, de la lutte entre la Croix et le Croissant, de Byzance et de Sainte-Sophie et l'étendard blanc et bleu devait, haut dans la lumière, symboliser la Grande Grèce qui unirait les deux rives de la mer hellénique.

Sans entrer dans le détail des événements, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin, un certain nombre de constatations s'imposent. En 1919, l'armée nationaliste était pratiquement inexistante. Elle était composée de véritables cohortes de volontaires qui attendaient, inquiets et sans chef, qu'on utilisât leur mécontentement et leur immense bonne volonté. On a écrit à maintes reprises que la Turquie ne disposait ni d'armes ni de munitions. On oublie que les immenses dépôts abandonnés par les armées d'Anatolie et du Caucase avaient échappé au contrôle des officiers alliés. Mustapha Kémal pouvait donc équiper et armer, sommairement bien entendu, les volontaires anatoliens, mais sa défaite était inévitable s'il ne trouvait pas d'allié. La victoire que venait de remporter en Arménie l'armée du général Kiasim Karabékir avait mis les kémalistes en contact direct avec les Soviétiques. Lénine et Mustapha Kémal perçurent vite qu'ils n'avaient plus à compter que sur eux-mêmes. Tant que l'Angleterre restait maîtresse aux Dardanelles et dans la Mer Noire, la jeune République soviétique était continuellement menacée dans son existence même. Quand le pacte national turc, à l'élaboration auquel elle avait d'ailleurs présidé (1), lui eût révélé l'idéal nationaliste, les bolchévistes comprirent qu'en défendant Angora, ils défendaient leur propre cause. Aussi bien la Russie, comme aide matérielle et comme appui moral, était pour la Turquie d'une valeur inestimable. Une alliance était donc obligatoire. Elle fut rapidement réalisée. Avec l'appui de la Turquie, les Russes pouvaient porter la lutte contre l'Europe occidentale jusque sur les rives de la Méditerranée; ils pouvaient contribuer de façon très efficace à la révolution des peuples asiatiques, soulever le Proche-Orient, l'Iran, l'Afghanistan et menacer l'Inde. L'étendard nationaliste et l'étendard vert pouvaient ouvrir la route du monde oriental à la faucille et au marteau. Sans la Russie, Kémal Pacha restait un chef nationaliste; avec son appui il devenait un danger redoutable. Dès l'automne de 1920, l'or, les armes et les munitions russes débarquaient dans les ports anatoliens de la Mer Noire. « Le rouble communiste sauva l'armée de Turquie, la bénédiction de cette monnaie fit des cohortes nationalistes une armée régulière ». Le prix que Mustapha Kémal eut à payer ne fut même pas élevé: renonciation aux rêves pantouraniens d'Enver Pacha, à l'Azerbaïdjan, au Turkestan, à Boukhara, en un mot à tous les territoires, terres de la Russie, dont l'acquisition eût été possible si.....

Si Lloyd Georges n'eût pas donné dans la politique sentimentale. Si Lloyd Georges, au lieu de songer à détruire la Turquie, avait dédommagé les Turcs de

(1) Grâce à son ami, le colonel Schwartz, Mustapha Kémal avait eu la bonne fortune de connaître à Constantinople, l'agent principal des bolchévistes dans cette ville. Koudisch s'y cachait sous le pseudonyme de Katz. Il était donc en liaison avec Moscou.

leurs pertes à l'ouest par des cessions à l'est, s'il avait utilisé la Turquie contre la Russie pour la conquête du Touran russe au lieu de vouloir la biffer de la carte! Mais l'Angleterre fit de l'alliance avec la Russie, pour les Turcs, une nécessité (1).

Le mariage des deux révolutions, la nationaliste et la communiste, ne se faisait pas d'ailleurs sans de sérieuses restrictions mentales. M. Maurice Pernot, dans son livre sur *la Question turque* (1) a admirablement précisé et, — il semble bien — de façon définitive, les phases principales de la lutte intérieure qui mettait aux prises, à Angora même, les partisans des deux systèmes opposés. Dès le Congrès d'Erzeroum, un antagonisme violent s'était révélé entre Mustapha Kémal et ses amis, qui ne se souciaient pas de rompre avec Constantinople, et les intransigeants qui, prêts à sacrifier la Turquie d'Europe, déclaraient que l'avenir de leur pays était en Asie. Durant les années 1920 et 1921, Angora hésite entre ces deux politiques; Yonous Nadi est le défenseur acharné des asiatiques qui proclament que la Turquie doit être reconstruite sur des bases nouvelles, former un empire exclusivement asiatique et se refuser à toute collaboration avec l'Occident.

L'Europe est un édifice dont les fondements sont ébranlés. Elle ne peut plus faire un mouvement sans qu'apparaissent, sous ses ambitions, les faiblesses et les misères qui la rongent. L'énergie persévérante de notre nation, la force irrésistible de la politique orientale contraindront tôt ou tard à l'obéissance ce vieux monde occidental, affaibli et prêt à s'effondrer.

C'est la justification de l'idéologie soviétique, du crédo de Lénine et des exhortations de Zinoviev. Aussi Moscou s'engage-t-il à fond pour soutenir le camp des Unionistes et forcer la main à Mustapha Kémal. « Nous travaillons pour la III^e Internationale. Le mot d'ordre: A bas le traité de Sèvres! à bas l'Entente! a transformé le pacha turc en ardent défenseur des intérêts bolchévistes. »

Mais la défiance de Mustapha Kémal et de ses amis était difficile à endormir car, au-dessus du plan bolchéviste, ils avaient percé à jour le plan allemand, celui que Ludendorff a exposé lui-même dans ses *Souvenirs de guerre*. Malheureusement pour eux, ils n'avaient pas le choix des moyens, et il faut convenir que l'Entente avait fait et continuait à faire tout ce qu'il fallait pour que cette alliance devint de plus en plus étroite. L'Angleterre, en particulier, de 1920 à 1924, se refusa à comprendre l'idéal qui animait les kémalistes. Lors de la conférence de Londres (1921), les alliés, dociles aux suggestions britanniques, ne voulurent même pas discuter les revendications présentées par le délégué ottoman. Angora, pris entre les bolchévistes et les exigences de l'Entente, répondit à l'accord anglo-russe de l'époque par la signature d'un traité avec la

(1) Allah est grand, page 172.

(2) Maurice PERNOT: *La question turque*. Paris, Bernard Grasset, pages 75 à 99.

Russie rouge et par la convocation d'un congrès panislamique qui se proposait d'opposer « l'internationale musulmane à la croisade du clergé anglican et du patriarcat grec ». Londres avait ainsi obtenu que les agitateurs qui se rendaient de Moscou aux Indes fassent un crochet par Angora et, au lieu d'agir directement sur l'U.R.S.S., se servissent des Turcs comme intermédiaires pour fomenter cette « révolte de l'Asie » qui devait, suivant les affirmations de Lénine, « balayer la civilisation occidentale ». Les Turcs, en resserrant leurs liens d'amitié avec Moscou, obtenaient la reconnaissance d'une partie de leurs récentes conquêtes au Caucase et l'appui de leurs revendications par une puissance qui avait amené l'Empire britannique à composition. Certes, ils s'excusaient de cette alliance dont ils percevaient tous les dangers; mais, se sachant à même de neutraliser toute influence directe des néfastes doctrines en honneur au pays des Soviets sur les pays anatoliens, ils en acceptaient les risques pour sauver l'indépendance de leur pays.

Quand la victoire fut venue, ils engagèrent immédiatement la lutte contre leurs adversaires, dont le parti était devenu le refuge de tous les mécontents : anciens chefs jeunes-turcs, partisans de l'ancien régime, amis dévoués des Soviets. La répression fut impitoyable, la presse soumise à une censure sévère, les organes de l'opposition supprimés, cent cinquante indésirables expulsés et tous les émissaires soviétiques mis dans l'impossibilité de continuer leur œuvre. Moscou, qui avait besoin de l'amitié turque, accepta, sans mot dire, les mesures qui venaient d'être prises en Anatolie.

Après avoir réglé la question du Califat, l'assemblée nationale proclama la République (2 mars 1924) et, par un vote unanime, remit définitivement au Ghazi le soin de diriger les destinées du pays. On sait comment le Président réorganisa la vie intellectuelle, religieuse et sociale des Turcs. Ces derniers en seront — ils plus heureux ? « Allah barif », écrit Mohammed Essad Bey ; « Dieu seul le sait ! »

* * *

La politique extérieure du gouvernement d'Ankara tend, dès 1924, à obtenir de tous les voisins de la Turquie des garanties formelles de bon voisinage et de neutralité. Après avoir négocié avec la Russie et signé un traité avec la Syrie, elle est arrivée à s'entendre avec l'Angleterre sur la question si délicate de Mossoul. En juin 1920, elle concluait avec la Perse un pacte de neutralité. Ses frontières terrestres étaient ainsi largement protégées par un réseau amical d'accords de garantie et de sécurité. Seule l'attitude de l'Italie l'inquiétait. Elle avait suivi avec attention l'entrevue de Livourne, et ses journaux avaient relevé avec soin une dépêche de Londres selon laquelle M. Mussolini aurait déclaré que l'Italie reconnaissait la suprématie

anglaise en Méditerranée, mais demandait sa pleine liberté d'action dans les Balkans et au Levant. A vrai dire, certains commentaires de journaux anglais et italiens n'étaient pas sans justifier la réaction profonde qui se manifestait dans les milieux politiques turcs. La *Westminster Gazette* déclarait sans ambages que tout indiquait clairement que la politique fasciste visait l'Anatolie. Et le journal d'ajouter que :

Puisque la flotte turque était inexistante, puisque la flotte yougoslave était encore dans l'enfance et que la flotte grecque ne pouvait songer à jouer un rôle d'envergure, l'Italie était actuellement la plus grande puissance navale de la Méditerranée orientale, et cela d'autant plus que la possession du Dodécannèse constitue une base stratégique idéale pour une randonnée en Asie Mineure.

En citant cet article, le *Corriere d'Italia* écrivait à son tour :

Lors de la conclusion des traités mettant fin à la guerre générale, l'Italie n'a été gratifiée d'aucune colonie allemande, ni n'a été chargée d'aucun mandat. L'agriculture et le commerce sont limités en Italie. Aussi lui faut-il un pays d'où elle puisse importer les matières premières nécessaires à son industrie, ainsi qu'un débouché pour ses produits manufacturés. Nous n'avons pas de visées impérialistes. Mais que faire ? Nous sommes à l'étroit chez nous. L'Italie est un pays civilisé et elle est toujours prête à s'intéresser au développement de la civilisation occidentale dans n'importe quel pays encore arriéré sous ce rapport.

Depuis la fin du conflit mondial, l'Italie répétant curieusement une ancienne page de son histoire, reprenait vers le Proche-Orient Méditerranéen les routes terrestres et maritimes que les républiques de Gênes, de Florence et de Venise avaient autrefois tracées. Son pavillon était, en 1926, de beaucoup le plus répandu dans le Pont Euxin, et les bateaux du *Lloyd Triestino* et des *Servizie maritimi* étaient les plus nombreux parmi ceux qui, sous pavillon étranger, fréquentaient les ports de Palestine et de Syrie. Plus que tout autre pays d'Occident, l'Italie s'imposait alors un effort considérable pour augmenter son expansion économique en même temps que son influence dans le Levant. Et cependant, malgré les avances de la presse fasciste, malgré le voyage à Stamboul de M. Antonio Casertana, président de la Chambre italienne, la Turquie, comme le remarquait à l'époque un diplomate allemand, « ne répondait que passivement à toutes les avances de l'Italie ». C'est qu'elle n'avait pas oublié l'insistance de la délégation italienne à Lausanne pour conserver Castellorizzo, cet îlot caillouteux, situé à quelques brasses du rivage anatolien. Elle savait également que l'île de Léros avait été transformée en une puissante base aéronautique et navale qui ne paraissait nullement proportionnée, à première vue, aux seules nécessités de la défense du Dodécannèse. Elle était donc naturellement portée à se demander à quelles visées, à quels buts lointains correspondaient ce déploiement de puissance, cet étalage d'appareils guerriers en face de ses côtes. Et il n'y avait rien d'étonnant à ce que sa diplo-

matic, infiniment sensible à toutes les combinaisons qui pouvaient s'échaffauder à l'égard de l'Orient, suivit, avec la plus grande attention, l'évolution de la politique internationale européenne. Durant plusieurs années, cet état de méfiance persista. Enfin les efforts de l'Italie furent couronnés par un traité de non agression et d'arbitrage que les Turcs signèrent d'autant plus volontiers que cela ne les engageait à rien. Le séjour de M. Grandi à Ankara coïncida, à quelques jours près, avec la ratification de ce traité par le Sénat italien (21 décembre 1928). Faisant écho aux discours chaleureux échangés à Ankara entre MM. Grandi et Tewfik Rouchdy Bey, le sénateur Barzilai célébra en des termes assez inattendus les bienfaits du rapprochement italo-turc.

En face des réformes intérieures fondamentales accomplies par Mustapha Kémal, on peut mesurer la valeur internationale d'une Turquie renouvelée en considérant, soit les congrès panislamique et panasiatique de 1927, soit les pourparlers qui les ont suivis, entre les représentants des États qui n'avaient point pris part à ces réunions : Turquie, Afghanistan, Perse et Russie. Le péril asiatique, qui ne fut jamais une vaine menace pour l'Europe, était en train de prendre une forme précise. La réforme kémaliste est de nature à neutraliser cette menace, en renforçant les tendances occidentales de la Turquie nouvelle. Rapprocher l'Italie de cette Turquie-là, fut un acte de politique sage et à longue vue ; voilà le premier mérite de notre Traité.

Le 25 mai 1932, Ismet Pacha, président du conseil de Turquie, signait, à Rome, la prorogation — pour une période de cinq ans — du traité italo-turc. Ce traité assurait la sauvegarde et le développement de l'esprit de collaboration des deux puissances dans le Proche-Orient, consolidait la position italienne tant sur les marchés de la mer Noire que dans les territoires russes, où elle avait de très importants intérêts à défendre, et permettait d'adopter une attitude commune à l'égard du monde musulman. Rome qui, déjà à cette époque, commençait à s'inspirer de Lyautey (1), était bien décidée à suivre avec une sympathie croissante et une volonté de collaboration absolue, l'évolution de tous les états musulmans, qu'ils fussent indépendants ou sous mandat. Dès 1923, cependant, la Turquie se montrait inquiète. L'Italie cherchait à gagner des amitiés dans les Balkans. Elle avait tendance à soutenir les revendications nationales, politiques ou territoriales de tous les états qui se prétendaient lésés par les traités signés après la guerre. Sa presse parlait souvent de l'Anatolie méridionale. Enfin, qu'y avait-il de fondé dans la rumeur qui voulait « qu'un bateau italien ayant échoué dans les eaux turques, on y eût découvert des documents révélant le dessein de l'Italie d'annexer cette partie du littoral, objet de sa convoitise (2) ».

Et la presse anatolienne, reprenant ses affirma-

tions d'autrefois, rappelait que la Turquie de 1933 n'était plus celle de 1918, qu'elle était assez forte pour imposer le respect et rendre irréalisables toutes convoitises territoriales « nourries par ceux qui céderaient à la folie des grandeurs ». A la fin de 1937, le gouvernement d'Angora, imputant à l'Italie, à tort ou à raison, des visées dont la seule évocation suffisait à rendre illusoire toute entente entre les deux pays, prenait les mesures indispensables à la défense de son territoire. Cette méfiance s'accrut quand le Duce annonça, dans un discours retentissant, sa volonté de s'immiscer dans la politique balkanique. Ankara comme Athènes et le reste de l'Europe savent que le Duce ne s'attarde pas à conduire une politique diplomatique. Sa méthode est de mettre l'adversaire devant le fait accompli et, le sachant moins résolu que lui, d'agir pendant qu'il discute (1). Il arrive cependant que Rome se heurte à des volontés qui s'opposent à la sienne. La réconciliation turco-grecque, qui constitue encore aujourd'hui, aux yeux de bien des Orientaux, un événement imprévisible, en est un exemple.

**

Cette réconciliation est presque uniquement due à la perspicacité de deux hommes : Venizelos et Kemal Ataturk, qui, s'étant rendus compte que la lutte entre leurs deux pays ne pouvait que les mener à la ruine, ont fait les sacrifices nécessaires pour déblayer largement et définitivement les routes de l'avenir. Comme la Yougoslavie et la Roumanie avaient amplement réalisé leurs ambitions nationales, elles se trouvaient naturellement disposées, elles aussi, à participer au mouvement d'entente générale que le pacte Gréco-Turc avait esquissé dans les Balkans. C'est au cabinet grec Tsaldaris que revint l'honneur de grouper vainqueurs et vaincus ; grâce à son initiative, le pacte balkanique fut signé en février 1934. Toute sa politique est contenue dans trois courts articles : Les états signataires se garantissent mutuellement la sécurité de leurs frontières ; ils s'engagent à se concerter sur les mesures à prendre en présence d'éventualités pouvant affecter leurs intérêts ; ils ne peuvent amorcer aucune autre action politique avec un autre pays sans l'assentiment mutuel préalable des co-obligés. C'est donc une véritable alliance défensive, et un accord général tendant à établir un front commun dans les Balkans. Il convient de souligner que l'article 3 du pacte laisse la porte ouverte à tout état balkanique qui désirerait s'associer à cette politique. Cette possibilité n'a pas encore été utilisée par la Bulgarie.

Grâce au traité de février 1934, la Turquie assurait la solidité de sa tête de pont en Europe. Ce résultat acquis — et il était d'importance —

(1) Voir à ce sujet un très intéressant article de M. Fr. de Richemont : *La politique musulmane de l'Italie*. (*Revue politique et parlementaire*, n° 509, avril 1937, page 10).

(2) *La Turquie inquiète*. (*Le Temps*, avril 1933.)

(1) Voir à ce sujet une étude sur la diplomatie italienne parue au supplément du *Bulletin quotidien* (n° 110) du 14 mai 1936.

Ataturk, dont le grand mérite avait été de comprendre que le territoire de son pays (762.000 kilomètres carrés) pouvait suffire à ses treize millions d'habitants — ils sont aujourd'hui dix-huit millions — voulut assurer ses frontières orientales. Il avait déjà, en juin 1926, esquissé cette défense en signant avec la Perse un pacte de neutralité.

Pour bien comprendre toute l'importance de ce pacte, il convient d'abord de ne point perdre de vue que, depuis la fin de la guerre mondiale, la Perse s'efforçait de s'arracher à l'étreinte de certaines traditions immuables et de prendre vie au contact des idées nouvelles, toutes modernes, qui, chaque jour davantage, pénétraient en Asie. De son côté, la République turque, ne pouvait voir qu'avec sympathie les efforts de cette nation voisine tendre vers un idéal qui était le sien. D'ailleurs, bien qu'ayant fermement décidé de modeler sa vie sociale et économique sur celle de l'Occident, la Turquie nouvelle suivait attentivement, et de très près, tous les événements qui se déroulaient en Arabie, en Mésopotamie, en Syrie, en Perse, au Caucase et au Turkestan. Elle savait le prestige que ses succès guerriers lui avaient valu en Orient. Elle avait conscience d'être un exemple pour tous ses voisins musulmans et c'est pourquoi elle ne pouvait être que satisfaite de voir la nation persane, l'imitant à son tour, se mettre en marche vers ce qu'elle considère comme étant le progrès.

Dans de telles conditions, l'organisation d'une politique de confiance, d'entente et de collaboration entre les deux pays s'explique tout naturellement. Les questions d'ordre religieux ne jouaient d'ailleurs plus le même rôle qu'autrefois entre Turcs et Persans. Les malentendus provoqués par la différence des dogmes avaient presque disparu. S'inspirant d'un ardent nationalisme, Chiites persans et Sunnites turcs avaient tendance à négliger toute querelle d'ordre mystique. Une preuve curieuse venait d'ailleurs d'en être donnée. D'après une loi datant de 1835, le mariage des femmes turques avec des sujets persans était rigoureusement prohibé. Or, cette interdiction avait été levée par un décret d'Angora. D'autre part, les intérêts économiques des deux peuples qui entraînent l'un et l'autre dans une nouvelle vie étaient en grande partie semblables et solidaires. Tous deux produisent des matières premières et tous deux se trouvaient dans la même situation à l'égard du capital européen. D'autres problèmes, comme celui du Kurdistan, portaient d'eux-mêmes Téhéran et Angora à s'entendre sur le terrain politique. En effet, les populations kurdes vivant en masses compactes de chaque côté de la frontière turco-persane continuaient à être travaillées par un vague désir d'union et d'indépendance en même temps qu'elles résistaient à tout effort de centralisation aussi bien du côté persan que du côté turc. Il y avait donc là une même source d'inquiétudes et de menaces pour les deux pays. La création d'un

Kurdistan autonome aurait séparé la Turquie de la Perse et affaibli l'une et l'autre dans leurs forces vives. C'est dire que les deux États cherchaient tout naturellement à combiner leurs efforts pour parer à ce danger commun.

On sait comment cette question a été réglée par la Turquie. Mais rien n'empêchait à cette époque qu'une ère nouvelle soit inaugurée entre les deux pays. Pour être exact, il convient de remarquer qu'Ankara avait ressenti une réelle mauvaise humeur lors du coup d'état qui, en novembre 1925, avait changé les destinées de l'Iran. Les milieux politiques turcs avaient espéré, en effet, que la Perse nouvelle allait poursuivre résolument son évolution et proclamer la République. Or Riza Khan, s'emparant de la couronne de Darius, s'était fait proclamer chah. L'entourage d'Ataturk vit dans cette initiative une victoire de l'influence britannique et ce résultat, au moment même où le litige de Mossoul traversait sa phase la plus aiguë, ne pouvait être bien accueilli par la Turquie nouvelle. A cette heure de son histoire, il ne pouvait être indifférent à la jeune république que la Perse, sa voisine immédiate, devint un simple jouet entre les mains d'une grande puissance.

L'attitude de Riza Pahlevi eut vite fait de la tranquilliser et, après une étude d'ensemble de tous les points possibles de litige, les deux pays ont lié leurs destinées. Le pacte de sécurité qui a été conclu entre Téhéran et Angora prévoit d'abord que la Turquie et la Perse resteront respectivement neutres en cas d'agression contre l'une d'elles. Mais — fait important — tandis que, dans le traité turco-suisse, il est simplement stipulé que les deux pays demeureront neutres lors de l'attaque d'un tiers contre l'un d'eux, les engagements des deux nations vont plus loin dans le pacte turco-persan et prévoient que cette neutralité sera défendue par les armes. Chacun des deux contractants empêchera d'autre part, sur son territoire, l'organisation de toute entreprise ou propagande dirigée contre l'autre pays. C'était donc une véritable alliance qui avait été conclue.

Elle devait être complétée le 20 avril 1937, par une série d'accords dont le texte intégral a été donné par un communiqué du ministre des Affaires étrangères iranien.

Les pourparlers qui, depuis quelque temps, étaient en cours entre le gouvernement impérial iranien, d'une part, et la mission représentant la Turquie, d'autre part, s'étant terminés en complet accord, les deux parties ont signé les accords suivants :

- 1° Un accord d'établissement ;
- 2° Un accord sur la sécurité frontalière et sur le règlement des incidents pouvant avoir lieu à la frontière ;
- 3° Un accord sur l'aide mutuelle juridique dans les questions judiciaires et commerciales ;
- 4° Un traité d'extradition réciproque de criminels et d'aide mutuelle juridique dans les affaires criminelles ;
- 5° Une convention relative à l'établissement des procédés de douanes iraniennes et turques à la frontière, en voie d'élaboration, sera conclue ;

6° Une convention spéciale, relative à la construction de quelques lignes télégraphiques et téléphoniques entre les deux pays ;

7° Un accord sur l'aviation ;

8° Une convention tendant à faciliter et à développer le transit des marchandises et des passagers par la voie de Trébizonde, Tabriz, Téhéran et vice versa ;

9° Un accord vétérinaire ;

10° Un traité de commerce et de navigation.

Outre la signature des actes précités, les parties se sont entendues sur diverses questions, relatives aux avantages réciproques des deux pays, ainsi qu'au développement de leur collaboration mutuelle.

Durant ces pourparlers, un esprit de sincérité, né de l'amitié entre les deux gouvernements et les représentants des deux parties, n'a cessé de régner. Tout à été fait pour resserrer les liens d'amitié fraternelle qui unissent les nations iranienne et turque. Il est certain qu'à la suite de nouveaux accords, les relations d'amitié sincère existant entre l'Iran et la Turquie, deux nations sœurs, sont posées sur des bases inébranlables et solides. Ainsi la collaboration entre l'Iran et la Turquie va, sans aucun doute, s'accroître de plus en plus.

Le Président de la mission représentative de la Turquie, *Le ministre des Affaires étrangères iranien,*

DJÉMAL HOSNI TARAI.

SAMII.

Enfin le 8 juillet 1937, sur l'initiative d'Ankara, l'Afghanistan, l'Irak et l'Iran se groupaient autour de la Turquie pour se garantir mutuellement l'inviolabilité de leurs frontières communes. Plus détaillé que le Pacte balkanique, celui de Saad-Abad comporte dix articles. Il prévoit en particulier une non-intervention complète dans les affaires intérieures des parties contractantes, la volonté de régler par des moyens pacifiques les conflits pouvant surgir entre elles, des accords de police contre le brigandage ainsi qu'une assistance mutuelle en des accords nettement déterminés. Pour bien se pénétrer de l'importance de ce pacte, il faut considérer que c'est le premier traité conclu par des états orientaux en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Il renverse et anéantit l'ancienne histoire et la remplace par l'esquisse d'un monde nouveau qui détient les principales voies de communication entre l'Europe et l'Asie. L'idée qui semble en avoir fait agréer la réalisation est que chacune des puissances signataires a un intérêt majeur à conserver l'équilibre entre les poussées que toutes ont dû subir au cours du XIX^e siècle : la poussée russe, la poussée anglaise. L'Irak, en s'appuyant sur la Turquie, se dégage quelque peu de l'influence anglaise ; l'Iran, que le voisinage de l'U. R. S. S. inquiète, voit dans l'appui turc un gage de sécurité, et l'Afghanistan, particulièrement exposé, trouve dans le pacte de Saad-Abad la possibilité de tenir la balance égale entre ses deux puissants voisins.

Comme l'écrivait le journal *Ounous* :

Il y a deux grandes raisons qui voulaient que ces nations s'unissent : d'abord, ces quatre états ne poursuivent pas d'autre objectif que celui d'assurer le relèvement de leur pays et de mettre leurs foyers au niveau des institutions des temps nouveaux ; ensuite, ils sont attachés à l'idée du respect des libertés nationales et au maintien de la paix entre les nations.

La Turquie, qui a joué un rôle prépondérant

tant dans la conclusion du pacte de Saad-Abad que dans celui de l'entente balkanique, se trouve être le noyau central de cette longue suite d'états qui, de la mer Ionienne au bord de l'Indus, ont cherché, dans un effort de compréhension mutuelle, à s'organiser pour vivre. Bien à l'abri dans sa forteresse naturelle, s'appuyant sur une armée moderne qui a fait l'admiration de ceux qui l'ont vue manœuvrer l'an dernier, solidement étayée par de solides amitiés, la République turque, indépendante, libre de ses mouvements, va pouvoir tenir un rôle à sa taille.

* * *

Depuis l'aide fournie par les Soviétiques aux troupes turques lors de la guerre d'indépendance, l'U. R. S. S. tenait incontestablement le premier grand rôle d'amitié à Ankara. L'heureuse évolution de la politique britannique, les résultats acquis par la diplomatie turque et les prétentions, souvent exagérées, des chefs soviétiques devaient, en une lente évolution, modifier les dispositions prises par le gouvernement d'Ankara. En vain Karakhan, alors ambassadeur des Soviétiques en Turquie, multiplia-t-il durant l'été de 1936 les voyages à Stamboul, où Kémal Atatürk était venu s'installer ; en vain la troisième internationale dépêcha-t-elle ses agents les plus zélés en Anatolie, Moscou n'arrivait pas à dissiper les nuages qui, depuis 1934, passaient dans l'amitié turco-soviétique. La conclusion du Pacte balkanique lui avait prouvé que la Turquie pouvait se passer de ses conseils et de son appui. A la conférence de Montreux (juillet 1936), elle avait dû combattre, au grand mécontentement d'Ankara, le premier projet turc qui ne tenait pas suffisamment compte de la nécessité, pour l'U. R. S. S., de faire sortir sa flotte de la Mer Noire ; en fin, elle suivait avec beaucoup d'appréhension « les voyages mystérieux » que des hommes politiques « fascistes » effectuaient en Anatolie. Les *Izvestia* du 12 avril 1937 trahissaient les inquiétudes des milieux gouvernementaux en écrivant :

Des années se sont écoulées et l'amitié politique soviéto-turque a commencé à porter également ses fruits dans le domaine économique : notre pays a activement aidé la Turquie dans son industrialisation.

Ces derniers temps, toutefois, on apprend, par des informations de plus en plus fréquentes, que la Turquie chercherait de nouvelles voies à sa politique extérieure déviant ainsi de ce qui, non pas dans notre seule conception, serait compatible avec la politique de lutte pour la paix. On apprend, par ailleurs, que des voyages mystérieux en Turquie sont effectués par des hommes politiques fascistes, par des industriels allemands et par des hommes d'affaires qui négocient dans ce pays et se mettent d'accord.

La presse hostile à l'Union soviétique reproduit avec plaisir quelques déclarations des journaux turcs, qui ne sont favorables qu'aux agresseurs fascistes. Quelques faits, bien qu'insignifiants, créent l'impression que la Turquie voudrait accentuer ses sympathies à l'égard des pays fascistes en général et de l'Allemagne en particulier. Il est même des journaux turcs qui trouvent des paroles d'approbation et d'encouragement pour la politique d'accaparement du fascisme germanique.

Tout cela ne témoigne-t-il pas que, dans le domaine de la politique extérieure, la ligne de conduite de la Turquie n'est plus aussi claire que celle qu'elle a suivie jusqu'à ces derniers temps ? En tout cas, tout cela suscite de la perplexité. On voudrait n'y voir qu'un épisode fortuit, et rien d'autre.

Faisant aussi allusion à une déclaration de Kémal Atatürk, lors de l'arrivée à Ankara de M. Antonesco, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, déclaration dans laquelle le Président avait affirmé « que la paix était indivisible », la *Pravda* ne voyait pas :

Comment faire concorder les manœuvres démesurément compliquées et embrouillées auxquelles se livre actuellement le Ministre des Affaires étrangères de Turquie, M. Aras, en cherchant un rapprochement, direct ou par chaînon interposé, avec les pays agresseurs qui poussent la Turquie dans une voie d'aventures.

On conçoit que, dans ces conditions, le voyage officiel de M. Rustu Aras ait été particulièrement fêté en U. R. S. S. Le ministre venait rejoindre, à Moscou, M. Chukru Kaya, qui est à la fois Ministre de l'Intérieur et Secrétaire général du parti républicain national, ainsi que deux députés de l'Assemblée nationale d'Ankara. Cette présence simultanée de deux Ministres et de deux députés a été saluée avec une vive sympathie par la presse soviétique qui s'est plu à passer en revue les différentes étapes de l'amitié turco-soviétique : traité d'amitié et de fraternité de 1921, traité d'amitié et de neutralité de 1925 avec les protocoles successifs de 1929, 1931 et 1935, accords commerciaux, conventions pour la fourniture du matériel soviétique aux entreprises industrielles turques en construction. Revenant sur le sujet qui la préoccupe, elle affirme que les « états impérialistes préparent un nouveau conflit », que « leur rapprochement avec la Turquie poursuit un but agressif, tant à l'égard de la Turquie elle-même qu'envers d'autres pays » et que :

Seule l'Union soviétique base ses rapports avec la Turquie non pas sur des combinaisons diplomatiques éphémères, mais sur les principes solides léninostaliniens, issus de la nature même du pouvoir soviétique, principes de paix et de respect du droit de chaque peuple à son développement national indépendant.

Mais les Turcs, las de recevoir de Moscou des exemples et des conseils, sentant venir les convulsions intérieures dont les preuves se sont multipliées, pressentant l'affaiblissement militaire de l'U. R. S. S. que tout le monde reconnaît aujourd'hui, tout en respectant les traités en vigueur, orientaient vers d'autres horizons leur politique étrangère. C'était le commencement du déclin de l'influence soviétique qui, jusqu'alors, avait été la pierre de touche des relations diplomatiques. La Méditerranée prenait une place prépondérante dans les préoccupations des hommes d'état turcs et la politique italienne leur inspirait de sérieuses inquiétudes, moins peut-être par son évolution générale que dans sa nature absolue de violation de droit international

et d'affirmation cynique de la force. La disparition de l'état Abyssin avec tout ce qu'il représentait et l'avortement de la réaction esquissée par la Société des Nations ne furent suivis nulle part avec plus de surprise et de crainte que chez les nations riveraines de la Méditerranée. En ce qui concerne plus particulièrement la Turquie, ces craintes furent si sérieuses qu'elle arma en hâte le port de Smyrne et accumula des troupes dans toute la province. « Le Dodécacanèse n'était-il pas un pistolet braqué sur Smyrne et sa région si fertile » ?

C'est alors que la Grande Bretagne, qui, depuis 1925, vivait en bonne intelligence avec la Turquie, proposa un arrangement de mutuelle assistance maritime à Athènes, à Belgrade et à Ankara, où il fut accepté avec enthousiasme. Le rapprochement entre les deux pays, si longtemps opposés, évolua vers une entente de plus en plus étroite, grâce surtout à l'habileté de Sir Percy Lorraine. La conclusion du « Gentlemen's agreement » du 2 janvier 1937 surprit Ankara ; mais, comme il ne comportait pas la reconnaissance de l'Empire italien, les événements eurent tôt fait de le rendre caduc. L'acte diplomatique qui avait permis le rapprochement turco-britannique disparaissait, mais l'amitié qui en était née continua. Elle se manifesta surtout dans le domaine économique. La Turquie, on l'a indiqué ici même, veut se libérer de toute dépendance industrielle. Elle a eu ses « plans », à la réalisation desquels ont très largement contribué l'U. R. S. S. et l'Allemagne. Mais, comme elle entend ne point consentir d'emprunts et ne solder ses dépenses qu'à très longue échéance, ses fournisseurs doivent faire preuve d'une extrême bonne volonté. Les conditions anglaises sont, à cet égard, on ne peut plus conformes au désir d'Ankara ; ainsi les firmes britanniques se sont-elles vu confier les très importantes installations des centres métallurgiques (1). Le 2 mai 1937, le président du Conseil des Ministres turcs inaugura à Karabuk, à 150 km. environ au sud des mines de charbon d'Héraclée, les premières constructions des groupes qui seront le noyau d'un futur Creusot. Sir Percy Lorraine assistait à la pose de la première pierre, et le *Djumhouriet* écrivait à ce sujet :

L'ambassadeur n'a pas assisté à Karabuk — expression de la collaboration anglo-turque — en qualité de simple spectateur ; il a tenu à ce que sa fille prit part à la cérémonie de la pose de la première pierre. L'ambassadeur n'est pas ensuite rentré à Ankara ; il a poursuivi son voyage avec le président du Conseil pour visiter la fabrique de cotonnades de Kaïsséri et assister à l'inauguration de la toilerie d'Eregli.

L'importance politique de cet événement ressortira entièrement lorsqu'on saura que, pour la première fois, un ambassadeur et, nommément, l'ambassadeur d'Angleterre accompagne le président du Conseil dans son voyage et assiste à une telle cérémonie...

(1) Voir à ce sujet la « Lettre de Turquie » de M. Louis Réville publiée dans *le Temps* du 7 juillet 1938 : Vers l'achèvement du Plan quinquennal industriel.

Après la métallurgie, les Anglais se sont chargés de l'installation d'ateliers de construction de locomotives aux environs de Zongouldak. Entre temps, ils avaient préparé l'avant-projet de l'aménagement du nouveau port d'Istamboul, qui comporte, en particulier, l'agrandissement des quais à partir de Findikli, la création d'une zone permettant le libre accès des transatlantiques, la création de larges quais d'Emin Euneu à Saray Bournou.

Ainsi donc, au début de cette année, l'Angleterre avait réussi à prendre une place importante dans l'équipement industriel de l'Anatolie et à gagner l'amitié des hommes d'état turcs. Cette amitié était d'autant plus précieuse qu'elle lui donnait une sécurité en ce qui concernait les Détroits. Commandant Gibraltar et Suez, rassurée sur les communications entre la mer Egée et la mer Noire, elle pouvait bloquer complètement la flotte italienne en Méditerranée.

* * *

Cette constatation devait être faite, mais il faut se garder d'en conclure qu'Ankara ait partie liée avec Londres. La Turquie, ne l'oublions pas, fonde toute sa politique étrangère sur le pacte balkanique et sur celui de Saad-Abad. Elle peut, au gré de ses amitiés, favoriser telle ou telle puissance européenne : U. R. S. S., Allemagne, Grande-Bretagne, mais elle évite soigneusement de leur accorder un rôle déterminant dans sa politique étrangère (1). Elle veut être indépendante.

L'évolution actuelle de la politique européenne ne pourrait d'ailleurs que la confirmer dans cette détermination. Elle a assisté, impassible, au renversement de la politique britannique à l'égard de l'Italie, mais elle n'en comprend que trop bien les raisons. Quelles conséquences pratiques va-t-elle en tirer ? L'importance de l'Allemagne pour la Turquie ne réside pas seulement, ne l'oublions pas, dans les échanges commerciaux ; les derniers discours échangés à Rome entre MM. Hitler et Mussolini parlent, en termes voilés, de zones d'influence ! L'avenir nous renseignera à ce sujet. Puisse-t-il nous permettre d'écrire que la France a, enfin, une politique en Turquie !

F. TAILLAR.

L'Amitié Franco - Turque

(Textes officiels)

On vient de voir que notre collaborateur F. Taillar se propose de parler, dans un tout prochain numéro de *l'Asie Française*, des relations de la France et de la Turquie, donnant ainsi un précieux complément

(1) Les récents accords signés à Paris et à Ankara, sur lesquels nous reviendrons, réservent, eux aussi, la complète indépendance de la Turquie.

à l'article de lui que nous publions aujourd'hui. Nous n'hésitons donc pas à insérer ici, dès maintenant aux lieu et place de l'étude sur l'Affaire d'Alexandrette dont le manuscrit ne nous est pas parvenu, le texte du traité d'amitié signé le 4 juillet dernier à Ankara, comme aussi celui de la déclaration commune jointe à ce traité. Nous y ajoutons le texte des paroles prononcées le 2 juillet, au Ministère des Affaires Étrangères, par MM. Georges Bonnet et Suad Davaz devant les représentants de la presse pour leur annoncer l'aboutissement des négociations, et aussi le texte du communiqué officiel, publié à Antioche le 3 juillet après la signature, dans cette ville, des accords d'états-majors franco-turcs.

Ainsi, nos lecteurs seront en possession de l'ensemble des derniers documents relatifs à l'amitié franco-turque et à la question du sandjak tout à la fois.

(Rédaction.)

I. — ALLOCUTION DE M. GEORGES BONNET, Ministre des Affaires Étrangères

La France et la Turquie ne peuvent que se féliciter de l'heureux résultat des négociations qu'elles poursuivent depuis le mois de janvier dernier. L'objet commun aux deux pays était de restaurer leur amitié séculaire dans toute sa portée et sa force. Le problème d'Alexandrette leur a fourni l'occasion d'un large échange de vues sur les diverses questions qui touchent à leurs rapports. Le règlement de ce problème est, en effet, inséparable de celui de la régularisation des relations de la Turquie avec la France, d'une part, et avec la Syrie, d'autre part. C'est dans un esprit de mutuelle compréhension qu'a été traité ce différend, dont la persistance eût été incompatible avec le maintien de la confiance dont s'inspirent traditionnellement les rapports entre les deux nations.

La liquidation de cette affaire, ainsi que des difficultés suscitées par les antagonismes locaux, doivent, pour être bien comprises, être replacées dans le cadre des accords franco-turcs. La France a admis que les arrangements de 1921 conféraient implicitement aux éléments turcs du sandjak une situation particulière. La Turquie a confirmé, de son côté, son désintéressement territorial.

Un accord militaire définit les conditions dans lesquelles la France et la Turquie auront à exercer la garantie qu'elles ont conjointement assumée du sandjak. Un protocole, souscrit par les deux états-majors, fixe les modalités pratiques de la coopération des forces françaises et turques.

Une convention à trois est en voie de conclusion, qui régularise les échanges frontaliers et de bon voisinage entre la Turquie et la Syrie.

Couronnant le tout, un traité d'amitié est sur le point d'être signé entre la France et la Turquie, traité qui a pour objet essentiel de consolider l'équilibre actuel dans le bassin oriental de la Méditerranée. Les pourparlers qui ont conduit à ces résultats n'ont jamais cessé d'être empreints de la confiance dont ont toujours témoigné les relations franco-turques. Ils ne peuvent que contribuer à resserrer les liens qui unissent l'un à l'autre les deux pays.

II. — PAROLES DE M. SUAD DAVAZ, Ambassadeur de Turquie à Paris

Au moment où les négociations franco-turques viennent d'aboutir, si heureusement, à un accord complet sur tous les points en discussion, je suis particulièrement heureux de rendre hommage à l'esprit d'entente, à la bonne volonté inlassable et à la plus réaliste compréhension de nos intérêts

communs, dont a fait preuve durant tous ces pourparlers l'éminent Ministre des Affaires Etrangères, M. Georges Bonnet. Je veux remercier profondément M. le président du Conseil Daladier, dont l'action a été si heureuse au cours de ces négociations, ainsi que l'a déclaré le président Ataturk dans son dernier discours.

L'affaire du Sandjak a vraiment constitué une épreuve décisive pour l'amitié franco-turque. Celle-ci en ressort non seulement intacte, mais plus renforcée que jamais. A la suite de l'heureuse solution de cette question vitale pour nous, une ère nouvelle s'ouvre pour le développement et le resserrement, dans tous les domaines, des relations franco-turques, plusieurs fois séculaires. Et le profond attachement de nos deux pays à la paix et la solidarité d'intérêts existant entre eux trouveront également une nouvelle consécration par la signature imminente d'un traité d'amitié et d'un accord turco-franco-syrien.

III. — TRAITÉ D'AMITIÉ ENTRE LA FRANCE ET LA TURQUIE, DU 4 JUILLET 1938

Le Président de la République française et le Président de la République turque, animés du désir de raffermir, dans l'intérêt commun des deux pays, les liens d'une amitié sincère, ont résolu de conclure un traité d'amitié et ont désigné pour leurs plénipotentiaires, à savoir :

Le président de la République turque : M. le docteur Tevfik Rustu Aras, député d'Izmir, ministre des Affaires Etrangères ;

Le président de la République française : M. Henri Ponsot, ambassadeur extraordinaire plénipotentiaire en Turquie ;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER. — Les hautes parties contractantes s'engagent à n'entrer dans aucune entente d'ordre politique ou économique et dans aucune combinaison dirigée contre l'une d'elles.

ART. 2. — Si l'une des hautes parties contractantes, malgré son attitude pacifique, est attaquée par une ou plusieurs autres puissances, l'autre partie, pendant toute la durée du conflit, ne prêterait aucune aide ou assistance, de quelque nature que ce soit, à l'agresseur ou aux agresseurs.

ART. 3. — Egalement attachées au maintien de la paix générale et de la sécurité en Méditerranée orientale, les hautes parties contractantes, en présence de toute situation dont le développement apparaîtrait comme pouvant conduire à faire jouer l'engagement de garantie qui résulte pour elles du traité de garantie de l'intégrité territoriale du sandjak du 29 mai 1937, se concerteront en vue d'assurer l'exécution de leurs obligations et de s'accorder mutuellement les facilités nécessaires à cet effet.

ART. 4. — L'acte général d'arbitrage, dans toute la mesure où il est en vigueur entre les deux hautes parties contractantes au moment de la signature du présent traité, continuera, pendant toute la durée de celui-ci, à fixer entre elles les méthodes de règlement des différends et conflits.

ART. 5. — Le présent traité ne dérogera pas aux dispositions par lesquelles, à l'égard de certains différends, une méthode particulière de règlement a été établie entre les deux hautes parties contractantes.

ART. 6. — Le présent traité ne pourra pas être interprété comme restreignant la mission dévolue à la Société des Nations ou comme portant atteinte aux obligations qui découlent, pour les hautes parties contractantes, du pacte de la Société des Nations.

ART. 7. — Le présent traité sera ratifié et les ratifications seront échangées aussitôt que faire se pourra. Il entrera en vigueur à compter de l'échange de ratifi-

cations. Il aura une durée de dix ans et, sauf dénonciation, il sera considéré comme renouvelé par tacite reconduction pour une période de cinq années et ainsi de suite.

En foi de quoi les plénipotentiaires sus-nommés ont signé le présent traité et y ont apposé leurs sceaux.

IV. — DÉCLARATION

Le Gouvernement français et le Gouvernement turc, vu le traité d'amitié signé aujourd'hui et destiné à remplacer le traité d'amitié, de conciliation et d'arbitrage en date du 3 février 1930 entre la France et la Turquie, constatent par la présente déclaration leur accord en vue :

1° De poursuivre sa mise en vigueur en application du statut du sandjak d'Alexandrette et de la loi fondamentale adoptée par le conseil de la Société des Nations le 29 mai 1937 dans l'esprit de l'accord d'Ankara du 20 octobre 1921 qui, en reconnaissant la prépondérance des éléments turcs au sandjak, a amené le Gouvernement turc à affirmer de son côté que la question du sandjak n'est pas une question territoriale pour la Turquie ;

2° De maintenir entre la Turquie, la Syrie et le Liban les relations d'amitié et de bon voisinage établies sous le régime du mandat par la convention d'Ankara du 30 mai 1926, et, pour éviter toute interruption de ces relations à la suite de la venue à terme de cette convention et des accords qui la complètent, d'en proroger la validité pour une période d'un an, étant toutefois entendu que les dispositions de ces accords relatifs au droit de pacage et de transhumance sont supprimées à dater de ce jour ;

3° De maintenir en vigueur pour la même durée la procédure de conciliation et d'arbitrage établie entre la Turquie et les pays placés sous l'autorité de la République française par le protocole joint au traité franco-turc d'amitié, de conciliation et d'arbitrage en date du 3 février 1930 ;

4° De fixer les dernières modalités en vue du règlement de la question des optants par un nouveau protocole qui se substitue au paragraphe n° 1 de l'échange de lettres du 29 mai 1937 entre le Ministre des Affaires Etrangères de Turquie et l'Ambassadeur de France, étant entendu que ce protocole entrera en vigueur le jour même de la signature de la présente déclaration à laquelle il est annexé ;

5° D'admettre au bénéfice du traitement de la nation la plus favorisée, en ce qui concerne le droit et les conditions d'établissement et notamment la compétence judiciaire, les ressortissants turcs en Syrie et au Liban et les ressortissants syriens et libanais en Turquie.

6° Les deux gouvernements conviennent, aussitôt que le gouvernement syrien sera en situation de le faire, de transformer et de compléter la convention actuelle de bon voisinage maintenue en vigueur dans les conditions précisées au paragraphe 2 de la présente déclaration, en traité d'amitié entre la Turquie, la Syrie et la France, en l'adaptant aux conditions nouvelles dans l'évolution du mandat.

7° La convention d'amitié et de bon voisinage du 30 mai 1926 ayant été conclue entre le Gouvernement turc et le Gouvernement de la République française, agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont reconnus par les actes internationaux sur la Syrie et le Liban, il est entendu que, pour autant que ces dispositions intéressent le Liban, elle fera, le moment venu, l'objet d'un accord spécial.

Il est, par ailleurs, convenu que des négociations seront ouvertes aussitôt que possible pour assurer le développement des relations commerciales entre la Turquie, la Syrie et le Liban.

8° Les Gouvernements français et turc conviennent enfin de négocier prochainement un traité d'établissement pour fixer la situation des Français en Turquie et des Turcs en France.

V. — COMMUNIQUÉ OFFICIEL RELATIF A L'ACCORD
DES ÉTATS-MAJORS FRANÇAIS ET TURC

Ce matin a été signé, à Antioche, l'accord entre les états-majors français et turc, conclu en vertu du traité de garantie franco-turc du 29 mai 1937. Cet accord est destiné à préparer la collaboration éventuelle des deux armées pour assurer l'intégrité territoriale du sandjak et le respect de son statut politique.

Immédiatement après, les représentants des deux états-majors ont signé un protocole annexe réglant les modalités de coopération des troupes franco-turques dans le sandjak, dont le début prochain sera fixé par les deux gouvernements.

La délégation turque était présidée par le général Hassim Gunduz, second chef d'état-major de l'armée turque, et comprenait MM. Djewat Assi Kalem, ministre plénipotentiaire, chef du premier département au Ministère des Affaires Etrangères; le colonel Fawzi Mandjug, chef du bureau des opérations; le capitaine Nouredine Alkartal, membre de l'état-major général de l'armée turque. La délégation française était présidée par le général de division Huntziger, membre du conseil supérieur de la guerre, commandant supérieur des troupes du Levant, et comprenait le colonel de Courson, attaché militaire de l'ambassade de France en Turquie; le chef d'escadron Bonnot, représentant le Haut commissaire; le chef de bataillon Brigaud et les capitaines du Coussot, Cassel et de Chabot, membres du commandement supérieur des troupes du Levant.

Regards sur l'Indochine

I

Dans l'avion qui, de Bangkok, m'emmenait au ronflement régulier de son moteur vers le Mékong, j'éprouvai, à la pensée de revoir deux heures plus tard l'Indochine française, les sentiments d'appréhension d'un ami infidèle qui va se rencontrer, après dix ans d'absence, avec une personne qu'il a beaucoup aimée.

J'en négligeai de contempler autant qu'il eut fallu, tant dans le delta de la Ménam que dans les vastes plaines qui précèdent le grand fleuve, l'œuvre, analogue à celle effectuée par les Anglais dans l'Inde, réalisée par le Gouvernement siamois dans ces régions. Là même où je ne croyais découvrir que forêts-clairières semblables à celles de la rive gauche du Mékong, ce n'était que cultures, les unes bénéficiant d'un large système d'irrigation, les autres favorisées par de nombreuses et grandes mares, aboutissement ou point de départ de cours d'eau nourriciers. Une voie ferrée en construction nous servait de guide dans notre vol vers le nord, s'allongeant, comme un signe indicatif de la volonté des autorités de Bangkok de s'assurer une action économique prépondérante dans la vallée du Mékong.

Korat et ses casernes, Bandua Makeng et ses bâtiments administratifs dépassés, le centre commercial de Nong-Kai nous apparut sur la rive méridionale du grand fleuve dont nous admirions depuis quelques instants, sous le chaud

soleil de mars, la nappe argentée, aux longs déroulements, coupée de sables d'or.

Une dernière presqu'île survolée et Vientiane devint à son tour perceptible, sous l'ombre mouvante de ses palmes, dans le quadrilatère de ses rues bordées des édifices des services publics et de maisons indigènes, hautes sur pilotis et encadrées de jardins. Ça et là, des pagodes élevaient vers le ciel des toits aigus. Ensemble pittoresque et saisissant d'une vie locale équilibrée: visiblement, ici le progrès s'est effectué dans l'ordre et le respect des traditions estimables d'une contrée où l'égalité du climat a favorisé la douceur des mœurs. Une visite rapide de la ville confirme l'impression ressentie du haut des airs. Près d'un temple antique dont le Siam ravit, il y a près d'un siècle, les trésors et que notre sollicitude reconstruit, un vaste collège offre ses beaux bâtiments à une jeunesse avide de s'instruire. Au centre d'un aimable jardin s'érige un monument à Pavie, le grand et pacifique explorateur; ses voyages nous valurent le Laos français et nos administrateurs pratiquent encore ses méthodes bien-faisantes. Près de là, un hôpital bien aménagé témoigne de l'extension de notre assistance médicale. Ainsi, au terme d'un vol de 12.000 kilomètres, je retrouve en quelques pas les marques essentielles de notre action en Indochine. Les mêmes principes l'inspirent toujours, mais ses réalisations se sont amplifiées et Vientiane, qui n'était qu'un village chaotique quand je la connus, le manifeste par l'étendue et l'ordonnance de ses quartiers où, le soir, l'électricité ajoute, sous les hautes frondaisons, ses lumières aux feux d'un ciel magnifiquement étoilé.

A peine avons-nous quitté Vientiane, le lendemain, que nous fonçons dans le brouillard. Les premiers contreforts de la chaîne annamitique s'évanouissent dans la brume. Le froid nous saisit tandis que, pour prévenir tout contact fâcheux avec la montagne, nous montons à 3.600 mètres. Courtes heures qui paraissent longues au voyageur absorbé dans des pensées moroses au milieu du flot glacial de coton gris où vibre l'appareil; heures lourdes de préoccupations pour le pilote, cependant impassible, que, dans la nue ennemie, seule la goniométrie appelle et conduit. Et puis, tout d'un coup, le brouillard se déchire, s'ouvre et loin de nous s'effiloche. Sous nos ailes, c'est, dans sa magnificence discrète, le Delta, aux rizières toutes parées de la récolte du deuxième mois. Leur verdure, après les visions monotones du désert, de la Mésopotamie, de la Perse et de l'Inde, en cette saison uniformément jaunes, est d'une douceur de jade qui enchante l'œil et nous reconforte. Dans le couchant flamboyant, Hanoï se dessine et s'étire le long du Fleuve Rouge encombré de banes de sables, barré d'un trait hardi par un des plus grands ponts du monde, le pont Doumer, tandis qu'avec ses aménagements nets et élégants, l'aéroport de Gialam est le havre où des amis nous accueillent au terme de notre course.

Hanoï a maintenant des allures de capitale véritable de l'Indochine, titre que la capitale historique, Saïgon, a longtemps contesté à sa rivale à qui allaient toutes les faveurs de Paul Doumer, créateur de l'Union. Sans doute, la rue Paul-Bert, de chaque côté de laquelle la ville européenne à l'origine s'étendit, a peu changé : en dépit de quelques hautes constructions d'un goût d'ailleurs discutable, une architecture de ce type détestable qui évoque Port-Saïd y prédomine encore, cependant qu'à une de ses extrémités, le théâtre apparaît dans sa majesté que devançant des corbeilles fleuries et qu'à l'autre bout commence ce merveilleux petit lac, au charme prenant et sur les bords duquel le regretté Pierre Pasquier ouvrit ce marché aux fleurs, plus actif que jamais, et où devrait s'ériger aujourd'hui la statue de cet habile et fin administrateur, qui fut un grand Français. Mais, par ailleurs, s'est enfin rempli le cadre magnifique constitué par les larges avenues, tracées, il y a près de cinquante ans, par des fonctionnaires dont il faut admirer aujourd'hui les conceptions et la prévoyance. Grands arbres qui forment une voûte légère au-dessus de la chaussée, villas d'autant plus belles qu'elles sont récentes et d'un style où le souci de l'appropriation au climat n'exclut pas l'élégance, enclos où hibiscus et bougainvilliers rivalisent par l'abondance de leurs corolles éclatantes, constituent un ensemble que l'on trouve bien rarement dans les grandes villes d'Orient ou d'Extrême-Orient.

Achève également de se garnir le quartier ouvert il y a vingt ans entre la ville indigène et le jardin botanique. Pendant longtemps, les bâtiments du Gouvernement général, du Lycée, de l'École supérieure de jeunes filles et une poudrière heureusement disparue s'érigèrent seuls dans ces solitudes que couvrent maintenant de nombreuses et belles résidences. Enfin, tout un quartier nouveau s'est édifié en grande partie sur d'anciennes mares, à l'est de la ville, entre le transindochinois et le fleuve Rouge, selon un plan sagement ordonné. De jolies maisons s'y pressent un peu plus qu'il ne faudrait peut-être, en bordure de voies neuves qui conduisent vers le nord jusqu'aux amples installations de l'Institut Pasteur. Cette agglomération est à la fois européenne et annamite ; beaucoup d'indigènes aisés de Hanoï ou de l'intérieur s'y sont installés dans de belles demeures, de préférence face à des mares dont il serait facile de faire un nouveau lac qui ajouterait à la beauté de Hanoï.

La ville indigène, avec ses façades et ses toits pittoresques, n'a pas changé ; la vie y est toujours aussi intense ; ses rues du coton, du chanvre, de la soie, du cuivre, des ferblantiers justifient pour la plupart par leurs boutiques les appellations originales que nous leur avons sagement conservées.

Hanoï est demeurée, grâce à une administration municipale actuellement dirigée par un résident-maire dont le sens de l'urbanisme égale l'activité, la ville des jardins. On en a mis partout ; ils entourent d'une ceinture élégante et fleurie le petit lac qu'enjolivent toujours, en leurs îlots, ses pagodes dont l'une, reliée à la terre par un charmant pont de bois, reçoit les hommages incessants des fidèles. Square Paul-Bert, square où s'érige le monument aux morts, square proche de la pagode du grand bouddha, square Pasteur, abords du théâtre sont autant de beaux jardins publics ; mais, bien plus, il n'est pas de place disponible à un angle de rue ou à un carrefour que ne parent plates-bandes et massifs d'arbustes fleuris.

La beauté et le charme de Hanoï sont faits actuellement en majeure partie de ces attentions municipales qu'apprécient autant les Européens que les Indigènes ; je préciserai que ces derniers surtout y sont très sensibles. D'autre part, la multiplicité, dans l'ornementation des clôtures et des immeubles, de motifs empruntés à l'architecture et à l'art annamites, achève de donner à la ville, dans ses éléments nouveaux, un caractère attrayant et attachant. Des mentions spéciales sont dues à quelques habitations ou immeubles tels que le Consulat du Japon, la maison de S. E. Hoang trong phu, le club élevé au fond du petit lac vers la ville indigène et qui ne dépare pas, ce qui était difficile et délicat, la perspective pleine de grâce dont il forme le fond.

Cette évolution dans la construction à Hanoï est due, il convient de le noter, à l'influence de son École des Beaux-Arts, où une section d'architecture a développé chez les élèves annamites le goût et la recherche d'éléments d'ornementation indigène susceptibles d'adaptation à des constructions modernes. L'influence heureuse des travaux de cette section apparaît de plus en plus grande ; elle contribue à l'originalité de Hanoï, sans nuire, bien au contraire, à son élégance ; elle lui assure dès maintenant un cachet particulier et dont les manifestations doivent être encouragées.

Les caractéristiques de Hanoï que nous relevons ici s'harmonisent avec sa mission essentielle. Hanoï n'est plus seulement une ville administrative ; elle est devenue, selon la conception qu'en avait eue, le premier, Paul Beau, la plus grande cité universitaire de l'Extrême-Orient. Ses Facultés de Droit et de Médecine, ses grandes Écoles techniques, ses deux Lycées, ses Écoles primaires supérieures, ses innombrables établissements publics et privés d'enseignement franco-annamite lui donnent une primauté certaine.

L'École française d'Extrême-Orient entretient le culte des travaux linguistiques et historiques et de l'archéologie avec le concours de savants éminents, et préside à la conservation, dans les salles du superbe musée « Louis Finot », de collections, sauvées par ses soins de la destruction, souvenirs précieux des civilisations périmées.

Une splendide bibliothèque, un vaste dépôt d'archives, plusieurs institutions scientifiques, sont, en outre, à la disposition des érudits et des chercheurs.

Dans cette ville où les travaux de l'esprit sont à la fois facilités et honorés, le vieil adage « mens sana in corpore sano » conserve tout son prestige. Il est fait à l'hygiène, aux sports, une place grandissante ; hippodrome, vélodrome, piscine, club nautique, terrains de jeux de plein air variés, offrent à la jeunesse toutes les facilités souhaitables, et dont elle use. Aussi combien elle apparaît nette et saine, réfléchie et hardie, sensible aussi à la grâce et à l'harmonie, à en juger par une séance de danses rythmiques d'une émouvante beauté à laquelle nous eûmes l'heureuse fortune d'assister au grand théâtre et dont tous les figurants appartenaient, filles et garçons, aux divers milieux scolaires de la ville.

— Le progrès économique a suivi tous ceux que nous notons. Située à peu de distance en aval des confluent de la Rivière Claire et de la Rivière Noire avec le Fleuve Rouge, au croisement de la grande ligne Haïphong-Yunnanfou et du trans-indochinois (frontière de Chine-Saïgon), Hanoï, considérée longtemps comme une ville surtout administrative, tient désormais dans la vie économique de l'Indochine la place qui, normalement, devait lui revenir et s'inscrit dans un rang très honorable sur la liste des principaux ports français.

* *

— Ce qu'Hanoï a gagné, il semble que, malheureusement, Haïphong l'ait perdu. Si quelques-uns de ses grands établissements industriels n'ont pas diminué, bien au contraire, d'activité, la ville européenne semble morte et combien dénuées de vie, bordées de maisons souvent désuètes, apparaissent ses rues silencieuses, sous le chaud soleil d'un été prématuré ! Beaucoup de grandes sociétés ont fermé leurs agences ou ont transféré leurs bureaux à Hanoï. Une certaine animation survit dans les quartiers indigènes, à l'exclusion de l'agglomération chinoise que la crise a durement éprouvée. Nombreux, cependant, sont, depuis quelques semaines, les Célestes chassés par les événements de leur malheureux pays, et qui viennent chercher à l'abri de nos institutions tutélaires, si souvent par eux décriées, soit le calme et le repos désirés, soit les possibilités de recommencer de nouvelles entreprises. Ce sont là pour Haïphong des perspectives favorables.

— Le distingué président du port autonome, avec qui je m'entretiens de la situation, est d'ailleurs plein d'optimisme. Il me fait remarquer que le mouvement des exportations et des importations a battu, en 1937, tous les records antérieurs, même ceux des meilleures années de l'après-guerre. Cela est vrai, mais il faut noter que les statistiques du port d'Haïphong englobent celles de Port-Redon et que les exportations des charbonnages du Dongtrieu, qui ne dépassaient

guère 50.000 tonnes en 1928 et 1929, atteignent 500.000 tonnes et même davantage aujourd'hui. C'est en fait le développement de cette richesse nouvelle qui comble, avec l'appoint du maïs, la diminution d'autres éléments de transactions.

La plus grande menace qui pèse sur le deuxième des ports indochinois et le douzième des ports français est l'ensablement continu du cours inférieur du fleuve. Les dragages en sont de plus en plus onéreux pour des résultats moins satisfaisants. Un projet ingénieux envisagerait de détourner un des bras les plus chargés d'apports du Song Koï, et d'assurer en eaux claires l'alimentation du Song Kythay, qui passe à Haïphong. Puisse son exécution répondre aux espoirs à ce sujet conçus ! Un autre projet a son apôtre, l'armateur Lapique : il comporterait le transfert du port du Tonkin en baie d'Along. Bien qu'exposé avec force et talent par son auteur, il ne nous a pas convaincu. Nous nous rallierions plus volontiers à une autre conception : l'aménagement de l'accès d'Haïphong par une coupure à travers l'île de Hanam, qui mettrait en communication le « Lach Huyen » avec le « Cua Nam Trien ». *Auguri discernant...*

Il y a près d'un demi-siècle que la discussion est ouverte sur le choix qui a été fait d'Haïphong ; nous croyons cependant en ses destinées. Il a comme arrière-pays une contrée de dix millions d'habitants, riche en charbon, en étain, en fer et produits agricoles dont l'exportation augmentera avec la mise en valeur de la haute et de la moyenne région. Enfin, tout le trafic du Yunnan et peut-être, un jour, celui du Kouangsi avec Hong-Kong sont appelés à transiter par ce point. Haïphong ne prendra peut-être pas l'extension urbaine de Hanoï ; mais son port, ne saurait déchoir, bien au contraire, en dépit d'erreurs récentes comme la suppression des lignes maritimes françaises Haïphong-Hong-Kong, Haïphong-Saïgon, dont profitent les marines étrangères. Les dépenses qu'occasionne la lutte incessante contre les apports de la mer et du fleuve pour assurer l'accès du port sont justifiées par l'importance du mouvement maritime actuel aussi bien que par ses perspectives. La création d'un port en baie d'Along n'aurait pas seulement l'inconvénient de nécessiter des sommes énormes pour la construction d'aménagements égaux à ceux que présente actuellement Haïphong, mais, placé dans une position excentrique à l'extrémité d'une contrée montagneuse, ce port n'offrirait pas à l'immense majorité des produits agricoles, miniers et, éventuellement, industriels du Tonkin, les commodités d'Haïphong, qui est au débouché même, ferroviaire, routier et fluvial, des régions de production.

Haïphong est à l'extrémité d'une des branches de la fourche que forme maintenant, à partir de Namdinh, la route mandarine ; l'une va vers Hanoï, l'autre vers le port du Tonkin. Elle est connue sous le nom de « route du riz », car elle dessert les principales provinces rizicoles du Delta ;

on sait qu'elles sont aussi les plus surpeuplées. Elle met en communication directe Haïphong avec l'Annam. Récente, elle est due à l'initiative de Pierre Pasquier; c'est une des meilleures routes de l'Indochine et peut-être aussi l'une des plus jolies, avec quelques localités charmantes comme Phulien, ses massifs de hauts bambous où se dérobent les villages, ses antiques pagodes, quelques massifs calcaires pittoresques, et les nombreux arroyos qui la coupent, sur les bords desquels la vie indigène est si intense et si curieuse que le voyageur en oublie l'inconvénient, qui subsiste encore, d'avoir à les traverser en bac.

Le jour baisse lorsque nous atteignons Nam-dinh que nous traversons en hâte, pour ne pas arriver à Vinh trop tard dans la nuit. La deuxième grosse agglomération indigène du Tonkin est toute bruisante d'activité; une large avenue sépare les quartiers annamites du quartier européen, où des jardins publics avoisinent les usines et les bâtiments administratifs; belle impression d'ordre, de prospérité et de vie.

Dans l'automobile qui, à plus de 100 kilomètres à l'heure, en dépit de la nuit tombée, nous emporte sur la route mandarine vers la frontière d'Annam, je cherche, après ces quelques jours si brefs et si remplis passés au Tonkin, à dégager, de tant de choses entrevues, ce qui m'a le plus frappé: c'est, à n'en pas douter, l'accroissement de la richesse générale que révèle notamment, dans toutes ces agglomérations urbaines et parfois dans les campagnes, l'amélioration du logement. Il est dû à la réalisation d'un vaste programme d'hydraulique agricole; à l'effort du peuplement, sous la direction d'un service habile de colonisation, de la moyenne et de la haute région; à l'introduction et à l'amélioration de cultures nouvelles ou récemment industrialisées comme le maïs, le thé, l'abrasin; à une activité minière dont la progression continue dénote, de la part des entreprises, un admirable effort profitable au pays tout entier.

N'est pas moins sensible dans les villes une évolution marquée de la jeunesse. Le goût et la pratique des sports — et c'est là une révolution dans ce pays, où « les pinceaux » ont été si longtemps seuls honorés — s'y sont de jour en jour développés dans le désir, il faut bien le dire, d'y égaler l'Occident. Les rapports de l'homme et de la femme tendent à se libérer des vieilles disciplines traditionnelles. La mode, chez la femme annamite, comme depuis des années chez la femme chinoise, s'est modernisée: des vêtements souples et seyants remplacent la tunique rigide d'autrefois. Ils épousent les contours et révèlent les lignes. De jeunes ménages annamites se promènent en se donnant le bras comme de bons petits bourgeois français, indifférents aux passants qui, jadis, eussent été scandalisés de ne pas voir la femme marcher dans une attitude réservée à quelques pas en arrière de son époux.

N'est pas moins curieux et caractéristique de

l'évolution de l'esprit indigène, le spectacle des multiples petits vendeurs de journaux qui, dans la rue, vous assaillent à chaque pas pour vous offrir, concurremment avec de nombreux journaux français, des feuilles annamites dont certaines très bien rédigées.

Inconsciemment ou non et souvent sans qu'elles l'aient recherché ou voulu, les dernières générations tonkinoises arrivées à l'âge d'homme se sont, malgré leur nationalisme, beaucoup francisées, du moins dans les villes. Notre enseignement y a certes contribué, l'interpénétration des intérêts aussi.

(A suivre.)

P.-B. DE LA BROSSE.

Le Conflit Sino-Japonais ⁽¹⁾

(Quelques Faits)

Le conflit actuel restera l'exemple classique d'une guerre qui n'en est pas une. Du point de vue du droit international, il n'y a pas de guerre en Chine; il s'agit seulement d'une lutte fortuite dans laquelle le Japon a jeté un million d'hommes et la Chine trois et dans laquelle un million d'hommes ont déjà été tués ou blessés. C'est une grande guerre, car les deux nations ont mis tout leur avoir sur l'issue de la lutte; ce n'est pas, toutefois, une guerre orthodoxe, car, contrairement aux cas précédents, elle ne se termine pas par la défaite des armées d'un des camps, par la chute d'une capitale, par la dispersion des organismes gouvernementaux et par la perte d'une portion importante du territoire national. On ne voit pas de quelle manière cette guerre pourra finir, car les armées vaincues sont toujours en campagne, parce que l'organe essentiel du gouvernement, le Conseil militaire, fonctionne toujours, de loin, et parce qu'il n'y a pas une partie du territoire occupé par les Japonais qui ne soit infestée de guérillas qui gênent considérablement les Japonais dans leur tentative de consolider les victoires de leurs troupes.

On lit ces réflexions dans un article du *Times* qui conclut par les lignes suivantes:

Si la guerre se prolonge, les Japonais connaîtront certaines difficultés. Quand ils attaquent vraiment, les Chinois ne peuvent pas les arrêter, que ce soit dans la défense d'une seule ville ou dans celle de toute une province. Mais l'occupation militaire d'une région n'en donne pas le contrôle, à cause de la présence des guérillas qu'accompagnent parfois des bandits qui font leur apparition dès l'instant que les conditions de la vie ne sont plus sûres. Tant que la guerre continue, la population ne se fixe pas; l'agriculture et l'industrie sont paralysées et les régions ne produisent rien. Telles sont les conditions qui prévalent dans les provinces qui, sauf quelques parties dans le Nord, se trouvent sous le contrôle des Japonais. Ceux-ci ont

(1) Suite de la série d'articles commencée en septembre-octobre 1937 (p. 244 et suiv.). Le dernier article se trouve dans le numéro de juin 1938, aux p. 175-177.

institué des gouvernements civils en divers endroits, mais sans grand succès, par suite des sentiments anti-japonais des masses. Même, dans le Hopei, des magistrats ont été tués et à Changhaï, à Nankin, pour ne rien dire de Pékin, il a été difficile de trouver des Chinois de marque pour faire partie des organismes créés par les Japonais. Parmi ceux qui avaient accepté, plusieurs ont été assassinés et d'autres ont été menacés.

D'autre part, M. G. R. V. Steward, spécialiste des questions d'Extrême-Orient, fait habilement ressortir dans le *Daily Telegraph* les particularités de cette guerre de Chine, si nouvelle en ses manifestations.

Il est manifeste que l'occupation militaire, par le Japon, d'une grande partie de la plaine chinoise, laisse encore 80 p. 100 de la superficie totale aux mains des Chinois. Le territoire couvert jusqu'ici par l'occupation japonaise est entouré de montagnes d'où les bandes de guérillas peuvent exécuter des sorties comme elles l'ont déjà fait dans le nord. Dans cette région, avant comme depuis les inondations, les brusques attaques des guérillas ont harcelé les garnisons.

Le Japon devra défendre et patrouiller chaque pouce de la Chine qui présente de l'importance pour lui. Chaque mille couvert pour sa progression ajoutera aux obligations qu'il devra assumer en vue d'assurer la sécurité des régions conquises pour le commerce qui lui est indispensable. L'occupation de la Mandchourie lui a donné un avant-goût de ce que devront être ses préparatifs. Il lui faudra une garnison énorme pour défendre ses gouvernements fantoches, dont l'autorité ne s'étendra pas au-delà de la portée des fusils des postes établis par lui. Il se peut que le Japon gagne la guerre en Chine et qu'il risque malgré tout de perdre la paix. On peut se demander comment la Chine pourra continuer sa résistance, alors que la plupart de ses portes et de ses voies ferrées sont aux mains des Japonais.

Le problème des transports concentre l'attention des chefs militaires. Sa solution implique celle du ravitaillement. Tant que la Chine disposera de la ligne de Hong-Kong, elle pourra importer tout le matériel qu'il lui sera possible de se procurer à l'étranger.

Ses avions en métal blanc ne seront pas épuisés avant quelques mois et, d'autre part, elle s'approvisionne à crédit, en Europe.

S'il lui arrivait de perdre cette ligne de chemin de fer essentielle, il y a certaines routes par lesquelles des approvisionnements pourraient lui arriver en quantité limitée, de la Birmanie et de l'Indochine française. Mais les routes chinoises ne sont pas construites pour des véhicules lourds, à supposer même que des moyens de transport mécaniques fussent disponibles en quantité suffisante. Des approvisionnementnements apportés par le chemin de fer russe Turksib, puis empruntant la route longue de 2.000 kilomètres, depuis l'Asie centrale, arrivent bien à destination, mais c'est une tâche colossale et qui dépasse les forces de la Chine que d'organiser cette route difficile et désertique de manière à assurer le transport des ravitaillements nécessaires à 2 millions d'hommes.

Si, en temps de paix, la Chine est obligée d'importer tout son pétrole, ainsi que 16 p. 100 de ses denrées alimentaires, de médiocres routes de montagne ne sauraient résoudre le problème de ses transports militaires en temps de guerre.

Mais, blotties dans les régions plus inaccessibles des provinces du Kouangsi et du Seuchouan, il existe suffisamment de machines d'arsenal pour fournir à la Chine des armes d'infanterie et des munitions. En subdivisant ses armées en bandes peu nombreuses, pouvant vivre sur le pays, la Chine imite l'armée rouge qui a mis au défi pendant dix ans ceux qui cherchaient

à l'annihiler et qui est aujourd'hui une épine de plus en plus douloureuse dans le pied du Japon, dans la Chine du Nord.

Maintes raisons justifient l'optimisme de Chang Kai Shek et de son entourage. Même si Hankeou est pris, on peut encore avoir foi dans les « vaillantes paroles » du généralissime.

Interrogé par des journalistes, Chang Kai Shek a répondu par écrit :

Grâce à nos troupes dont le nombre a doublé depuis le début de l'été dernier, à l'importance et à la qualité de notre matériel, à l'amélioration considérable du moral du peuple chinois, je suis en mesure de satisfaire à toutes les exigences stratégiques et de diriger les opérations comme je l'entends.

Le bombardement des villes chinoises, destiné à abattre le moral du peuple chinois, a au contraire pour effet de provoquer l'indignation de 450 millions de Chinois qui sont décidés à soutenir la guerre jusqu'au bout avec foi dans le succès final. Nous espérons que les puissances amies rempliront toutes les obligations découlant des traités en vigueur et aideront encore la Chine.

Le maréchal a défini comme suit la tactique qu'il compte adopter : abandonner aux Japonais les territoires difficiles à défendre et porter la guerre dans les régions montagneuses où les Chinois auront certains avantages ; ne pas attacher une importance excessive au fait que telle ou telle localité est conservée ou reprise, mais, tout en évitant les lourdes pertes, porter à l'ennemi, toutes les fois que cela est possible, les coups les plus vigoureux.

De leur côté, les Japonais font entendre des « paroles fortes ».

Comme un correspondant demandait si le Japon envisageait l'abolition du traité des neuf puissances, le général Ugaki a répondu en rappelant que ce traité avait été conclu, il y a seize ans, dans des conditions entièrement différentes de celles qui existent actuellement.

Il a ajouté que le traité ayant été souvent violé par la Chine, il était nécessaire de l'adapter aux conditions actuelles. Il a admis que le Japon n'était pas autorisé à modifier le traité unilatéralement, mais il estime que des modifications doivent y être apportées, après discussion avec les autres puissances ayant des intérêts importants en Extrême-Orient.

Traitant ensuite la question de la conclusion de la paix avec la Chine, le général a admis que, « en cas de modification sérieuse de la situation », le Japon pourrait être amené à examiner à nouveau son attitude, telle qu'elle fut définie dans la déclaration du 16 janvier, qui proclamait la cessation de toutes relations avec le gouvernement national chinois. Il a laissé entendre que l'abandon du pouvoir par le maréchal Chang Kai Shek pourrait constituer, à cet égard, le changement souhaité.

Parlant de la situation militaire, le prince Konoye a révélé que les plans adoptés par la conférence impériale du 11 janvier apparaissent aujourd'hui dépassés par les événements. Il a ajouté que l'étude d'un nouveau plan d'action

militaire et diplomatique fait actuellement l'objet de conférences du « supercabinet » groupant, sous sa présidence, les ministres de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et des finances.

Le président du Conseil a évoqué ensuite la constitution des gouvernements dans les régions de la Chine occupées par les Japonais et déclaré que le gouvernement japonais laisse la situation « suivre son cours » ; il a précisé que la fusion des gouvernements de Nankin et de Pékin n'est pas encore en vue.

Le prince Konoye a parlé aussi de la création d'un bureau pour les affaires de Chine au ministère et ajouté que le principal problème à résoudre est celui des relations entre le futur titulaire du nouveau poste et le commandement des forces japonaises sur le front.

Les bombardements répétés et terriblement meurtriers émurent l'opinion internationale. Il y eut des protestations de la France et de l'Angleterre auxquelles Tokio répondit en protestant du soin des aviateurs nippons de n'attaquer que les établissements militaires et les villes fortifiées. Lors du bombardement aérien de Canton, l'hôpital français Paul Doumer reçut quelques bombes « par erreur ». Des représentations furent faites par l'ambassadeur de France le 7 juin.

Vers cette même date, des bruits furent mis en circulation d'après lesquels l'île de Haïnan, à l'est du golfe du Tonkin, pourrait devenir le prochain théâtre des hostilités. Le ministère des affaires étrangères de Tokio fit au sujet de l'occupation de la grande île une déclaration qui ne satisfait pas Paris (1). Cependant, la tension diminua au large de Haïnan dès que croiseurs japonais et croiseurs français s'éloignèrent de ces parages.

Les déclarations gouvernementales ont pu surprendre par un esprit résolu et systématique, l'esprit de la mobilisation nationale, économique, sociale et intellectuelle.

Le 6 juin, le gouvernement décida de mettre en vigueur les articles 6 et 21 de la loi de mobilisation nationale qui prévoient l'accroissement de la production de guerre et le ravitaillement régulier en munitions.

(1) Cette déclaration, faite le 17 juin, a été confirmée un peu plus tard par le porte-parole du Ministère des Affaires étrangères. Celui-ci a, une fois de plus, affirmé que le Japon n'envisage pas pour le moment d'occuper Haïnan, mais qu'il ne considère nullement que le Traité de 1907 lui interdit cette occupation ; il a, d'autre part, répété que le Japon ne nourrit pas d'ambitions territoriales. Il a dit aussi que le Japon n'était nullement obligé d'informer la France des mesures qu'il pourrait être amené à prendre à Haïnan, mais qu'il pourrait le faire à titre de pure courtoisie.

Une question a été, à la suite de ces déclarations, posée aux Communes par un député conservateur. Voici quelle a été la réponse du gouvernement :

« Les gouvernements britannique et français ont bien précisé au gouvernement de Tokio, par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs, qu'ils considéraient toute occupation de Haïnan par les troupes japonaises comme une mesure pouvant donner lieu à des complications indésirables. Au cas où de telles complications surgiraient, les gouvernements de Londres et de Paris se donneraient réciproquement sans aucun doute tout l'appui que les circonstances comporteraient. »

L'article 6 autorise le gouvernement à régler les conditions de travail dans les fabriques de munitions et les conditions d'engagement et de licenciement du personnel ouvrier.

En vertu de l'article 21, le gouvernement peut enjoindre à tout citoyen japonais d'avoir à justifier de ses aptitudes et de ses occupations.

Le gouvernement a en outre décidé :

1° Que les personnes munies de diplômes des écoles techniques industrielles et autres ne pourront pas être employées sans permission du gouvernement ;

2° Que les spécialistes mécaniciens et techniciens devront être inscrits sur un registre AD HOC ;

3° Qu'il sera suppléé à la pénurie des ouvriers spécialisés des fabriques de munitions en prenant des ouvriers appartenant à d'autres industries ;

4° Que l'on remplacera par des volontaires et des machines la main-d'œuvre susceptible d'être retirée des entreprises agricoles ou des pêcheries par suite de son emploi dans les usines de munitions.

La mobilisation intellectuelle met au service de l'Etat de nombreux agents dont les plus importants surveillent l'application des lois inspirées par le Cabinet : loi d'assurance sur la santé publique ; loi sur les apprentis ; loi sur le bien-être public ; loi d'ajustement des fermes ; loi d'assurance agricole ; loi provisoire de liquidation des dettes des fermiers.

Ces agents du nouvel Etat sont groupés dans un conseil de mobilisation nationale en fonction depuis le 1^{er} juillet. Un des principes formulés à cette occasion peut ainsi se traduire : l'homme est inconcevable en dehors de l'Etat et de la société et la forme de l'Etat, « société complète », varie avec les peuples et les âges. Mais l'Etat nippon, qui est unique au monde à ce point de vue, mérite de retenir tout spécialement l'attention des gens de droit (très nombreux) : ce qui compte au Japon, c'est le respect de l'autorité de l'Etat, le respect de la Constitution et celui des lois, bref, *lato sensu*, la discipline, l'ordre et, en définitive, le patriotisme.

L'action parlementaire diminue d'importance, s'efface au profit du conseil de mobilisation, qui se compose de 48 membres.

Avec de tels organismes législatifs, ne peut-on pas penser que le Japon tend à devenir une puissance totalitaire, dictatoriale, bien entendu, sous une forme particulière, conforme à sa constitution ?

A. M.

La situation économique du peuple Coréen

La Corée (en japonais *Chosen*) est au nombre des pays actuellement les moins connus. Depuis qu'elle est dominée par le Japon, on ne possède en effet, sur la situation de la contrée qui s'appe-

lait, au temps de son indépendance, le « pays du calme matinal » et sur les événements qui s'y passent, que des sources japonaises plus ou moins officielles. Du côté coréen, quelques rares livres ou articles de revue, dont la plupart, surtout les articles parus dans les périodiques communistes et soviétiques, sont d'une évidente partialité et qui ne sauraient satisfaire un lecteur pourvu d'esprit critique, constituent la seule documentation accessible. Il est donc très difficile de se former un jugement objectif sur le problème fondamental de la Corée actuelle, c'est-à-dire sur les rapports qui existent entre les Japonais et les Coréens, entre la nation dominante et le pays annexé.

Cette rareté de bons ouvrages sur la Corée actuelle donne une valeur vraiment exceptionnelle à un livre récemment publié sur l'utilisation du sol et sur l'économie rurale en Corée (1).

L'auteur, professeur d'économie rurale à l'« Union Christian College of Korea », a rédigé ce livre à la demande de l'Institut des Relations Pacifiques et sous les auspices de l'American Geographical Society, parallèlement à des travaux du même genre consacrés aux problèmes analogues qui se posent en Chine et au Japon. Il écrit à juste titre, dans sa préface, que son ouvrage est « le premier publié dans une langue occidentale sur ces problèmes, en même temps qu'une des très rares descriptions des conditions économiques de la Corée accessibles à un lecteur étranger ». Et, de fait, cet ouvrage, rédigé avec une parfaite impartialité, est beaucoup plus riche que son titre ne l'indique ; il contient le tableau, non pas seulement de l'agriculture coréenne, mais de presque toute la vie économique et sociale de la péninsule. On peut y puiser, en particulier, des renseignements très précieux sur un des problèmes les plus importants qui se posent au sujet de la Corée, sur les conséquences que la domination politique des Japonais a entraînées pour la répartition de la propriété foncière dans la péninsule.

I

Pour éviter la mauvaise impression que l'accapement de cette sorte de propriété par les Nippons a produite en Corée, le Gouvernement de Chosen a cessé de publier les chiffres concernant l'acquisition de terrains par les Japonais. Les derniers chiffres publiés sont incomplets et se rapportent à l'année 1927. Néanmoins, une analyse des données publiées par le Gouvernement général confirme le fait de l'accapement de la terre entre les mains des grands capitalistes japonais. En 1930, 122 des « associations d'irrigation » créées pour faire produire tout son effet à la loi de 1927 sur « l'amélioration du sol », c'est-à-dire pour accroître en Corée la

production du riz, dont le Japon a besoin, comptaient 4.918 Japonais propriétaires de 47.060,63 cho (1 cho = 0 ha. 991), tandis que la propriété totale des 62.460 Coréens membres des mêmes groupements n'atteignait que 79.000,29 cho. En outre, dans ce groupe des Japonais membres des « associations d'irrigation », 134 personnes étaient à elles seules propriétaires de plus de 30.000 cho. Le quotidien le plus important de la Corée, le *Dong-A Ilpo*, a écrit le 1^{er} janvier 1932 que, dans lesdites associations, les propriétaires japonais (leur nombre est inférieur à 8 p. 100) possèdent plus de 50 p. 100 du sol tandis que, par contre, « les petits propriétaires coréens ne peuvent pas conserver leurs terres, qui vont aux grands propriétaires et aux capitalistes japonais. Les Coréens sont rapidement rejetés dans la classe des métayers ou des gens sans biens-fonds. »

L'activité des capitalistes japonais est surtout grande dans la Corée du Sud. Dans la province Nord-Chul'a, par exemple, 30 p. 100 du sol arable appartiennent déjà aux Japonais. Pendant les années 1921-1927, l'augmentation annuelle moyenne de la propriété foncière japonaise en Corée a été de 12.000 cho. D'après les supputations de notre auteur, vers la fin de l'année 1930, la propriété foncière japonaise avait dû atteindre 625.365 cho, soit 11 p. 100 environ de toute la terre passible de l'impôt foncier.

Au Japon même, les voix n'ont pas manqué, telle celle du professeur Inoue, de l'Université Impériale de Tokio, pour s'opposer à la colonisation agricole japonaise en Corée. Avec raison, on a dit que la péninsule est déjà surpeuplée et que la colonisation agricole japonaise ne saurait s'y faire qu'aux dépens des paysans coréens, que les cultivateurs japonais devraient inévitablement déposséder (1). Mais, comme presque toujours, ce fut l'avis des partisans d'une politique coloniale militante qui l'emporta.

Une agence de colonisation agricole nipponne, la « Toyo Takushoku Kaisha » (Compagnie du développement de l'Orient) fut créée, en vertu d'une loi votée par le Parlement nippon, sur le type de la société de colonisation allemande qui agissait naguère dans la ci-devant province polonaise de la Prusse, en Posnanie (Poznan). Cette compagnie est devenue le plus grand propriétaire foncier de la Corée. Vers la fin de 1910, elle possédait déjà 31.800 acres dans la contrée ; une année plus tard, fin 1911, elle n'y détenait pas moins de 220.500 acres (1 acre = 0 ha. 405). Jusqu'en 1930, elle a établi en Corée 3.943 ménages de paysans japonais en donnant à chacun d'eux un lot de terre d'une superficie de 6,19 acres en moyenne. Comme la propriété foncière est, en Corée, d'environ 2 acres en moyenne, il a fallu évincer quelque trois ménages

(1) Le recensement de 1930 a montré que la population de la Corée se composait à cette date, de 20.256.566 personnes, dont 97,2 p. 100 étaient des Coréens, 2,5 p. 100 des Japonais et le reste des « Étrangers », — presque exclusivement Chinois. Parmi les Coréens, 805 sur mille sont des cultivateurs.

(1) HOON K. LEE : *Land utilization and rural economy in Korea* (London, Oxford University Press, 1936).

de paysans coréens pour établir une seule famille paysanne japonaise dans le pays. Dans les provinces Nord-Chulla et Sud-Kyungsang, par exemple, la population coréenne de certains villages a été tout entière délogée par des colons japonais, protégés de la « Compagnie de l'Orient ». En 1929, 538 Japonais, possédant chacun plus de 70 acres (en Corée, une personne possédant 50 acres est tenue pour un grand propriétaire foncier), étaient, ensemble, propriétaires de 409.684 acres.

Il existe encore en Corée quelques autres sociétés de colonisation agricole japonaise : la « Compagnie industrielle Funi », etc. ; mais elles sont moins puissantes que la « Compagnie de l'Orient ».

Le Gouvernement japonais s'est rendu compte des dangers de cette pénétration si rapide du capital japonais dans l'agriculture coréenne ; aussi, après le mouvement coréen d'indépendance nationale de 1919, l'activité colonisatrice de la « Compagnie d'Orient » a-t-elle été ralentie.

Les lopins de terre des paysans, la base économique de leur existence, sont très réduits. Une enquête de M. Hoon K. Lee, s'étendant sur 5.374 lots de paysans situés dans les différentes provinces de la péninsule, a donné, pour chaque province, des moyennes alternant entre 2,7 et 0,4 acres ; pour le pays entier, la moyenne est égale à 1 acre (0 ha. 405) environ. L'exiguïté de ces lopins est la cause du grand développement du métayage en Corée. En 1931, sur les 2.978.155 ménages agricoles, qui existaient dans le pays, on comptait 1.393.424 métayers, soit 48,4 p. 100 du total. Après les métayers, la classe la plus nombreuse est celle des paysans propriétaires-métayers, lesquels sont propriétaires d'une partie des terres qu'ils cultivent ; ils forment 29,6 p. 100 du total (853.770 ménages). Les propriétaires, qui labourent exclusivement le sol qui leur appartient, représentent 17 p. 100 du total, soit 448.579.

Il est peu de pays du monde où le pourcentage des métayers soit aussi considérable qu'en Corée. Cette classe d'agriculteurs y est plus nombreuse qu'en Chine ou au Japon. Dans une enquête portant sur 2.866 ménages paysans chinois, répartis dans sept provinces différentes de la Chine, le professeur J. L. Buck trouva, de 1921 à 1925, 63,2 p. 100 de propriétaires, 17,1 p. 100 de propriétaires-métayers (propriétaires pour partie, métayers pour l'autre) et 19,7 p. 100 de métayers. Au Japon, en 1930, ne furent trouvés que 26,53 p. 100 de métayers contre 31,07 p. 100 de propriétaires. Toujours est-il que ces métayers japonais cultivaient une partie du sol arable proportionnellement bien supérieure à leur nombre, 49,34 p. 100.

Si l'on ajoute, en Corée, au nombre des métayers celui des propriétaires-métayers, on constatera que près des 4/5^{es} de toute la paysannerie coréenne sont formés par des métayers. « Il n'est pas exagéré de dire que le sort de l'agriculture

coréenne dépend de la situation de la classe des métayers » (p. 159).

L'étude des conditions de vie de 1.249 ménages agricoles coréens, menée à bien par l'auteur en 1930, a démontré que, chez les propriétaires fonciers, la superficie moyenne est de 10,4 acres ; chez les paysans exclusivement propriétaires de leurs lots, elle est égale à 3,8 acres ; chez les paysans-propriétaires pour partie, elle est de 4,6 acres et enfin, de 3,0 acres chez les métayers. Une analyse des données officielles relatives au mouvement de la propriété du sol confirme que la classe des Coréens moyens propriétaires fonciers tend à diminuer, tandis que celle des métayers s'accroît, comme aussi celle des grands propriétaires. « C'est-à-dire que la classe riche s'enrichit toujours, tandis que la classe pauvre s'appauvrit » (p. 161). Les causes principales de ce processus sont les bas prix des produits agricoles (ils ont amené la ruine des classes rurales moyennes) et la pénétration de plus en plus profonde du capitalisme japonais dans l'agriculture coréenne. Dans la Corée du Sud, les succès du capital japonais sont si grands que la plupart des petits propriétaires fonciers coréens ont perdu leurs terres.

Il y a plusieurs sortes de fermages. Parfois, le fermage est payé en espèces et parfois il l'est en nature. Ce dernier mode prend aussi des formes différentes : 1^o le métayer paie une « rente fixe » annuelle, indépendante de la récolte, que celle-ci soit riche ou qu'elle soit maigre ; 2^o le métayer paie la rente « Tochi », quand le propriétaire foncier ou son fondé de pouvoirs établit en automne, une fois la moisson faite, la part que le métayer lui doit ; 3^o enfin le métayer paie la rente « Tachak », quand le propriétaire touche la moitié de la moisson. Selon le mode de fermage, l'importance de la rente varie très considérablement : elle monte parfois aux 4/5 ou même aux 9/10 de la récolte ; elle tombe parfois, au contraire, au tiers ou au cinquième de la récolte. Le plus souvent, c'est la moitié que le métayer doit verser. Par comparaison avec le Japon, même le paiement le plus usité (50 p. 100 de la récolte) est de 10 à 15 p. 100 plus élevé en Corée. « Les métayers coréens paient probablement les rentes les plus élevées qui soient dans le monde entier pour le sol qu'ils prennent à ferme. Cette proportion est déterminée, en réalité, par la rivalité qui existe parmi les paysans-métayers » (Hoon K. Lee p. 163). D'ordinaire, la durée de l'affermage est d'une année, autrement dit, le métayer, n'étant pas sûr du lendemain, se borne aux améliorations du sol strictement nécessaires. Il existe cependant des baux à ferme plus longs, même des cas de fermage viager.

A ces si dures conditions d'affermage s'ajoutent bien souvent des abus de la part des propriétaires, qui cherchent à tirer profit de leur supériorité économique et sociale. Les métayers sont, par

exemple, contraints parfois de verser leur loyer avant le terme, de rendre des services personnels au propriétaire, de payer des taxes dont ils sont de fait libérés, etc. Mais, même quand de tels abus n'existent pas, leur situation est assez triste. Souvent, en automne, quand le propriétaire a reçu son loyer, il ne reste au paysan littéralement rien pour ses besoins les plus urgents.

Plusieurs citations tirées par Hoon K. Lee des périodiques coréens font parfaitement comprendre ce qu'il en est. Voici, par exemple, ce qu'un journal de Seoul, *Dong-A Ilpo* (le quotidien de l'Extrême-Orient), écrit le 24 mars 1932 :

La Corée du Nord souffre maintenant les plus grandes souffrances que les paysans aient jamais endurées. Leur situation est vraiment un enfer vivant. Depuis les premiers mois de l'automne, les paysans de la sous-préfecture de Bookchung n'ont pas même assez pour soutenir leur vie. Ils ont dû recourir aux racines d'herbes et à l'écorce des arbres pour sauver leur existence, mais même ces matières sont maintenant épuisées. Ils n'ont plus d'autre ressource que la mendicité (p. 171).

Il serait aisé de multiplier les citations de ce genre, mais un relevé, tiré des sources officielles, des conflits agricoles entre métayers et propriétaires, ne sera sans doute pas moins impressionnant ni instructif. Voici le chiffre annuel de ces conflits pendant les années 1922-1931.

Années	Nombre des conflits	Nombre des participants
1922	124	2.539
1923	176	9.060
1924	164	6.929
1925	204	4.002
1926	198	2.745
1927	275	3.973
1928	1.590	4.863
1929	423	5.319
1930	726	13.012
1931	667	10.282

En Corée, comme dans tout l'Extrême-Orient, l'effervescence sociale a été, dans la période d'après-guerre, visiblement influencée par la révolution russe et par la domination bolcheviste en Russie. Souvent, quand des conflits surgissaient entre les métayers coréens et les Japonais grands propriétaires du sol, ils prenaient un caractère particulièrement aigu. Des mesures policières comme « l'Ordonnance pour la Sauvegarde de la Paix » de 1924, furent amplement utilisées pour lutter contre les organisations paysannes et réaliser la « lutte des classes » dans les villages coréens. Mais, manifestement, sous l'impression des événements qui se passèrent au Japon même, où les conflits entre métayers et propriétaires fonciers font aussi depuis longtemps l'objet des préoccupations les plus sérieuses du Gouvernement, l'Administration japonaise de la Corée a compris que les mesures d'ordre policier ne pouvaient pas suffire pour mettre fin aux conflits agricoles. Déjà, en mai 1930, le Directeur du département de l'Industrie du

Gouvernement Général déclarait devant une conférence d'ingénieurs :

Au nombre des problèmes qui exigent une attention spéciale, les plus importants sont l'amélioration du système de fermage et des coutumes en vigueur à ce sujet et une politique sage, afin de résoudre les conflits entre propriétaires fonciers et métayers. Voilà le seul moyen d'écarter les obstacles qui barrent la voie au progrès agricole.

Le 10 décembre 1932, une ordonnance réglant la procédure d'arbitrage dans les cas de conflits agricoles a été promulguée. Un plan a été élaboré, selon lequel le Gouvernement général cherche à accroître le nombre des paysans-propriétaires. Il ressort de ce plan qu'à un métayer désireux de devenir propriétaire il sera prêté 1.000 yens à un taux annuel d'intérêt de 4,8. Ce prêt sera remboursable en 25 versements annuels. En général, chaque ménage paysan doit recevoir un lot de terre de 5 tan (1 tan = 0 ha. 099). A partir de 1932, 2.000 métayers devaient être faits annuellement propriétaires ; la réalisation du plan tout entier devrait donc durer dix ans.

Ce plan semble très sage ; il ne saurait toutefois prétendre constituer une solution du problème si grave du métayage en Corée. En effet, le Gouvernement veut transformer, en dix ans, 20.000 métayers actuels en propriétaires, alors que le nombre des métayers s'accroît en moyenne de 25.000 et que le nombre de paysans-propriétaires diminue de 15.000 annuellement. Même si ce plan était entièrement réalisé, son importance réelle sera très problématique.

D'après la statistique gouvernementale, les salaires des ouvriers agricoles japonais sont, en Corée, bien supérieurs à ceux des ouvriers coréens, bien qu'il n'y ait « aucune différence entre eux ni comme forces physiques ni comme capacité et efficacité de travail » (Lee, p. 230). Le tableau suivant de la rémunération des ouvriers agricoles des trois nationalités (en 1930), établi d'après les données gouvernementales, fournit la preuve de ce fait :

	Salaires mensuels	Journaliers	
Japonais : hommes	15,68	1,34	
Coréens {	femmes	8,17	0,85
	hommes	11,72	0,73
Chinois {	femmes	5,55	0,42
	hommes	13,00	0,61

On le voit, le journalier japonais touche environ le double de ce que reçoit son collègue coréen, tandis que les Chinois se contentent d'une rémunération plus basse non seulement que celle des Japonais, mais que celle des Coréens. D'ailleurs, le nombre des travailleurs agricoles japonais est insignifiant en Corée.

Comme une telle situation le fait prévoir, la paysannerie coréenne est lourdement endettée. Une enquête du Gouvernement de la Corée a établi qu'en 1931 les dettes de toute la popu-

lation rurale vis-à-vis de l'Etat atteignaient un total de 435.750.000 yens; y ajoutait-on les dettes contractées envers des créanciers ordinaires, etc., cette somme ne devait pas être inférieure à 500 millions de yens. Pour 1932, on pouvait évaluer l'endettement à 600 millions de yens au moins. Une enquête des autorités de la province Sud-Kyungang, menée parmi les petits paysans, a permis de conclure que la dette d'une famille paysanne atteint en moyenne 107 yens par ménage, et 58,40 yens par personne et que « le poids moyen de la dette est au-dessus des forces des petits paysans. C'est en fait une situation désespérée » (p. 234).

Les recherches de M. Hoon K. Lee confirment la gravité de la situation. Son enquête personnelle (elle a été menée en 1932 et a porté sur 338 ménages dans 31 villages des 5 provinces : Sud et Nord-Pyengan, Whanghai, Sud-Chulla et Sud-Choongchung) a établi qu'un quart seulement de ces ménages étaient libres de toute dette, alors qu'une famille de paysans-propriétaires devait en moyenne 283,50 yens (42,02 par membre de la famille), une famille de propriétaires métayers (propriétaires du terrain cultivé par eux) 175,59 yens (27,11 par membre), et enfin une famille de métayers 96,70 yens (16,53 par personne). Il convient donc d'inférer de cette enquête qu'une partie au moins des paysans-propriétaires et des propriétaires-métayers qui ne sauraient se libérer de leurs dettes sont condamnés à devenir de simples métayers.

Le riz étant le comestible le plus goûté par la population de la Corée, sa consommation peut constituer une base sérieuse pour asseoir un jugement sur la situation économique du peuple de ce pays. Or, depuis l'année 1912 (la Corée a été annexée au Japon en 1910), la consommation du riz va toujours diminuant dans la contrée, malgré l'augmentation considérable de la population. Celle-ci s'élevait en 1912 à 14.827.101 individus; elle est, en 1930, de 20.256.563 personnes. Pour les mêmes années, la consommation a été respectivement de 11.028.567 et de 9.317.174 koku de riz (1 koku = 4,96 bushels anglais); autrement dit, si l'on prend pour 1912 l'indice 100, on aura pour 1930 l'indice de consommation 61, 6, inférieur de 2/3 à celui de 1912. On peut, au Japon, observer un phénomène inverse : la consommation du riz s'y est élevée entre 1912 et 1928 de 1,068 à 1,138 koku par tête, malgré l'accroissement continu de la population.

Le Coréen remplace d'une façon toujours plus accentuée le riz par d'autres céréales, surtout par le millet, importé en partie de Mandchourie et dont la consommation a monté par tête en Corée, entre 1912 et 1930, de 0,258 à 0,353 koku par an. Pour payer leurs dettes, etc., les paysans coréens sont obligés de vendre le riz qu'ils produisent et d'acheter du millet pour leur nourriture. En moindre quantité, l'orge, le kaoliang et le froment servent de succédanés pour le riz dont la consom-

mation devient un luxe pour les pauvres cultivateurs coréens.

Une enquête sur les dépenses de 1.249 familles rurales coréennes, effectuée en 1930 dans le but de déterminer leur niveau d'existence, a donné par tête, chez les paysans-propriétaires, 47,99 yens par an (soit 0,131 yen par jour); chez les propriétaires-métayers, 53,32 yens par an (0,146 yen par jour); chez les métayers 42,33 yens par an (0,116 yen par jour). Autrement dit, les dépenses quotidiennes d'un métayer coréen correspondent à peu près à 3 cents américains. Et cependant, même une somme aussi basse est encore trop élevée pour les métayers coréens. Une analyse des revenus et des dépenses de ces 1.249 familles a démontré que les revenus sont en moyenne de 5,57 yens inférieurs aux dépenses; il est donc virtuellement impossible à une très grande partie de la paysannerie coréenne de joindre les deux bouts sans s'endetter de plus en plus.

Ils n'ont, jusqu'ici, qu'un seul moyen de se tier d'affaire, l'émigration. C'est pourquoi des masses si considérables de paysans coréens ont passé en Sibérie et en Mandchourie, où de grandes agglomérations coréennes se sont constituées depuis l'annexion de la Corée par le Japon. Il existait aussi naguère un courant d'émigration des Coréens vers le Japon; mais ce courant a cessé par suite de l'interdiction du Gouvernement japonais, désireux d'empêcher la concurrence entre ouvriers coréens et ouvriers japonais au Japon proprement dit.

II

Dans l'industrie, la pénétration japonaise est encore plus profonde que dans l'agriculture. Lors de l'annexion de la Corée par le Japon, l'industrie de la péninsule était virtuellement réduite à l'artisanat et à l'industrie domestique. Depuis ce moment, le capital et la technique japonaise ont presque complètement supplanté l'industrie coréenne. Attirés par le bas prix de la main-d'œuvre coréenne, les Japonais ont construit dans la péninsule — en particulier pendant la grande guerre — différents établissements industriels : filatures, sucreries, rizeries, ateliers céramiques, etc. Très inférieurs aux Japonais en capitaux et en expérience technique, les industriels coréens sont hors d'état de se défendre contre la marche triomphale des produits de l'industrie japonaise, soutenue par surcroît par la politique du Gouvernement nippon.

D'après les données du Gouvernement général, les entreprises industrielles se répartissaient comme suit en Corée en 1928 :

	Capital (en milliers de yens)	Production	Nombre d'employés
Propriétaires			
Gouvernement	8.963	5.367	12.954
Japonais	499.409	244.496	53.423
Coréens	25.320	90.051	29.030
Etrangers	15.427	4.304	4.140

Ainsi donc, les neuf dixièmes environ du capital investi dans les entreprises industrielles de la Corée appartiennent aux Japonais. Dans ces entreprises japonaises sont occupés près de 50 p. 100 des employés. Le nombre de ceux-ci n'est d'ailleurs pas proportionnel à l'importance du capital japonais ; celui-ci est beaucoup plus considérable, les Japonais utilisant plus de machines que leurs concurrents coréens. Plus des trois quarts de la production de toutes les entreprises industrielles ont été fournis en 1928 par des Japonais.

Le riz constituant l'aliment le plus apprécié en Corée, la manipulation du riz (décorticage et polissage) se classe en tête de l'industrie coréenne. La valeur de ses produits forme environ 50 p. 100 de la valeur de toute l'industrie nationale. Ensuite vient le tabac, qui est un monopole de l'Etat. La troisième place est occupée par les boissons alcooliques, puis arrivent la soie grège et le sucre.

Avant l'annexion, la Corée était ouverte au commerce de toutes les nations. Depuis ce moment, les produits japonais, ont supplanté presque toutes les marchandises étrangères, comme aussi presque tous les produits de l'industrie domestique indigène. La prédominance du Japon est assez nettement démontrée par le fait qu'en 1929, pas moins de 89 p. 100 des exportations de la Corée furent dirigés sur le Japon, d'où vinrent dans la même année 74 p. 100 de toutes les marchandises importées en Corée. On peut dire à présent que, sauf les objets dont la production est impossible au Japon, tous les produits nécessaires à la population de la Corée : coton, chapeaux, porcelaine, papier, allumettes, etc., sont fournis par le Japon. En Corée, les sociétés commerciales sont, pour la plupart, japonaises.

III

Les Japonais occupent la même situation prépondérante dans les autres domaines de la vie sociale de la péninsule, par exemple dans les soi-disant professions libérales. Dans l'ancienne Corée, les fonctionnaires étaient fort estimés de leurs concitoyens et les emplois publics étaient très recherchés. Depuis l'annexion, ce sont des Japonais qui occupent les postes les plus importants et les plus appréciés. D'après une statistique du journal coréen *Dong-A*, dans l'administration centrale et les bureaux qui lui sont subordonnés, 48 p. 100 seulement des emplois sont occupés par les Coréens qui, au total, ne touchent ensemble que 22 p. 100 de tous les salaires payés pour ces mêmes emplois. Les fonctionnaires japonais sont toujours mieux payés que les Coréens, même s'ils occupent le même rang. En 1928, on comptait dans tous les hôpitaux gouvernementaux et provinciaux 123 médecins et 417 infirmières japonaises contre 43 médecins et 145 infirmières indigènes. Ici encore, les trai-

tements des Japonais étaient bien supérieurs à ceux de leurs collègues coréens.

Chose plus grave : l'instruction publique est très inégalement répartie, elle aussi, entre dominateurs et dominés. En 1929, il existait en Corée 1.700 écoles communales (gouvernementales, publiques et privées), dont les cours étaient suivis par 443.435 élèves coréens des deux sexes, tandis que 466 autres établissements scolaires primaires étaient fréquentés par 63.768 élèves japonais. On a calculé que, seuls, 18 p. 100 environ des enfants coréens d'âge scolaire reçoivent une instruction régulière, tandis que, chez les Japonais, le pourcentage correspondant s'élève à 99,5 p. 100. La même inégalité se retrouve dans les enseignements secondaire et supérieur. En 1928, on comptait 35 établissements secondaires pour 12.308 élèves japonais, tandis qu'il n'en existait que 21 pour 7.428 élèves coréens. Dans les 5 établissements officiels d'enseignement supérieur, on ne comptait en 1929 que 355 étudiants coréens, c'est-à-dire à peine 31,1 p. 100 du nombre total. A l'ordinaire, le nombre des étudiants japonais est, dans les hautes écoles de la Corée, trois fois supérieur à celui des Coréens.

Dans les écoles, la « politique d'assimilation » n'est, en vérité, qu'une politique de rigoureuse « japonisation ». Même dans les écoles primaires, la langue dans laquelle est donné l'enseignement est le japonais ; les élèves, même les enfants de 6 à 7 ans, sont tenus d'y parler le japonais, tandis que la langue coréenne et son enseignement sont très négligés. La conséquence de cette politique scolaire est un pourcentage très haut d'illettrés parmi les Coréens, ce qui, d'ailleurs, n'embarrasse nullement les autorités japonaises. M. Yamagada, un ancien chef de l'Administration civile du Gouvernement général, a trouvé la formule de cette politique : « Il faut, a-t-il déclaré, enseigner aux Coréens à obéir et non point à savoir » (Lee, p. 52).

On le voit, le travail de M. Hoon K. Lee est plein de faits du plus haut intérêt ; il mérite donc de toutes les manières, de retenir un instant l'attention des lecteurs de *l'Asie française* qui, s'ils veulent y recourir, y relèveront encore bien des données dignes d'être relevées par eux.

J. O. LÉVINE.

VARIÉTÉS

UNE EXPÉDITION FRANÇAISE A L'HIMALAYA

Sur les alpinistes du monde entier, l'Himalaya exerce une véritable fascination. C'est que les difficultés des ascensions y sont plus grandes que dans

toute autre montagne : la très forte altitude diminue la pression atmosphérique dans de telles proportions que l'effort humain devient extraordinairement pénible ; la fréquence et l'énormité des avalanches sont un danger permanent ; enfin, la saison favorable aux ascensions est brève, parce qu'elle prend fin avec l'arrivée de la mousson, qui provoque un temps bouché et d'énormes tempêtes de neige. Une expédition himalayenne entraîne des dépenses considérables ; elle demande une minutieuse préparation ; surtout, elle exige une somme exceptionnelle de courage et d'efforts. « L'attrait qu'exerce l'escalade des grands sommets de l'Himalaya tient à ce que ces montagnes dépassent la mesure normale des forces humaines. C'est donc une raison particulière pour que l'homme d'action, c'est-à-dire celui qui ne s'encombre pas d'une dose excessive de modération et de sagesse, recherche avec exaltation leur contact » (J. Escarra).

Depuis 1918, plus de 80 expéditions ont essayé, avec des succès divers, la conquête des plus hautes cimes. Quelques sommets de plus de 7.000 mètres ont été atteints, mais les « plus de 8.000 » sont restés inviolés. Pendant que les Anglais poursuivaient leurs efforts pour gravir les 8.932 mètres de l'Everest, le plus haut sommet du monde, un groupe de hardis alpinistes français a tenté en 1936 de vaincre le *Hidden Peak* (8.068 mètres), dans le Karakoram. Cette première expédition française à l'Himalaya, dont le récit vient d'être publié (1), n'a pas connu un succès complet, non par la faute des hommes, mais en raison d'événements météorologiques imprévus, et d'ailleurs imprévisibles.

Projetée dès l'été de 1933, l'expédition fut soigneusement préparée durant les années 1934 et 1935. On réunit patiemment la documentation indispensable ; on procéda à la préparation diplomatique et à la préparation financière (on obtint finalement 821.000 francs, tant des souscriptions privées que des subventions officielles), on étudia le meilleur type d'outillage à emporter, on choisit le personnel parmi les meilleurs alpinistes de toute la France. M. Henry de Ségogne, président du groupe de la haute montagne, vice-président du Club alpin français, fut désigné comme chef ; il eut comme compagnons le Dr Arlaud, médecin de l'expédition (2) ; MM. Allain, Carle, Charignon, Deudon, Leininger, Neltner, membres des cordées d'assaut ; M. Ichac, cinéaste et M. Azémar, secrétaire général. Dès l'arrivée à Bombay, un officier de l'armée de l'Inde, le capitaine Streatfeild, fut adjoint à l'expédition.

Personnel et matériel arrivèrent en mars 1936 à Bombay et en avril à Srinagar. Le plan de campagne adopté était conforme à la technique jugée actuellement la meilleure dans les expéditions himalayennes. Il comportait d'abord une marche d'approche jusqu'en un point situé à proximité

du sommet à conquérir et l'établissement en ce point d'un camp de base, puis l'ascension, proprement dite, facilitée par l'établissement d'une série de camps de plus en plus rapprochés de la cime. Le dernier camp devait être placé de telle sorte que le sommet pût être atteint et le retour à ce camp effectué dans les dix à douze heures utilisables d'une journée.

Quand la marche d'approche commence le 17 avril, l'expédition s'est adjointe un nombreux personnel indigène, 2 *shikaris* (chefs des porteurs), 2 cuisiniers, 35 *sherpas* (porteurs du pays gourkha, dont les services seront utilisés dans l'ascension) et tout un bataillon de porteurs qui devront être renouvelés tous les quatre ou cinq jours selon les disponibilités en hommes des villages traversés ; car il faut transporter jusqu'au camp de base 512 charges de 25 kilos.

Des hommes, ces porteurs ? Non, de lamentables bêtes humaines. Leur misère est affreuse... Ces pauvres bougres sont doux et sans défense ; ils sont prêts à tout ; comme un bœuf résigné à porter son joug, ils portent leurs 25 kilos, assujettis sur leur dos au moyen de cordelettes de paille tressée. Ajoutons qu'ils n'ont aucune fierté ; leur seul geste est de joindre les mains pour mendier. Nos *sherpas* les considéraient avec le plus grand mépris.

Ces *sherpas* appartiennent à une tout autre race ; ils sont « fiers, généreux, fidèles, travailleurs, intelligents, adroits, dévoués ».

Dans certains villages des hautes vallées, le recrutement des porteurs est difficile ; parfois on réussit à se procurer des poneys (un poney remplace 3 hommes). La marche est lente. La piste est parfois coupée par d'énormes avalanches d'hiver. Quand la neige tombe, écrit M. H. de Ségogne, les porteurs « marchent à tout petits pas ; tous les 20 mètres, ils s'arrêtent, se soulagent de leur charge en l'appuyant sur une sorte de béquille de bois en forme de piolet, se remplacent à la trace et repartent. »

On doit parfois traverser des torrents, tâche relativement aisée quand il existe un pont de lianes. « Ces ponts sont constitués par 3 câbles de petites branches tressées. L'un de ces câbles, de la largeur du pied, joue le rôle de tablier. Les deux autres plus épais sont les rampes sur lesquelles les mains prennent appui ; à chacune des extrémités, les câbles s'enroulent autour de deux perches enfoncées dans une coulée de pierres sèches. » Ailleurs, il faut, bon gré, mal gré, descendre dans le torrent pour le traverser.

Les porteurs retroussent leurs vêtements et, bravant le froid et la force du courant qui risque de les emporter, ils entrent dans l'eau par groupes de quatre ou de cinq, en s'étayant les uns les autres. L'eau affleure leurs poitrines. Le courant les déporte vers l'aval. Ils marchent, tâtant du pied les pierres, choisissant les plus stables. Soudain ils sombrent, se relèvent, perdent de nouveau l'équilibre et manquent d'être emportés.

Le 21 mai, l'expédition atteint la partie terminale du glacier de Baltoro, qu'il va falloir remonter sur une distance de 70 kilomètres, ce qui ne demandera pas moins de cinq jours. Les moraines qui recouvrent ce glacier sont formées de « pierres qui roulent ou glissent dès que le pied s'appuie sur elles. Aussi nos

(1) *Karakoram*. Expédition française à l'Himalaya, 1936, par Jean ESCARRA, Henry DE SÉGOGNE, Louis VELTNER, Jean CHARIGNON. Paris, Flammarion, 1938, in-8, de 174 pages avec 15 illustrations hors texte.

(2) La mort du Dr Arlaud, a été récemment annoncée dans les journaux (*Rédaction*).

porteurs progressent-ils avec une extrême lenteur. Leur file serpente sur plusieurs kilomètres ».

Enfin le 26 mai, après une étape très dure, où l'on voit les porteurs « s'arrêter tous les 4 ou 5 mètres, poser leur charge sur leur piolet de bois, se redresser, repartir, tomber parfois », le camp de base est établi dans la partie supérieure du glacier à une altitude de 5.000 mètres. A 3.000 mètres plus haut, le Hidden Peak, but de l'expédition, qui avait été caché jusqu'alors, resplendit aux yeux des alpinistes français.

Deux journées sont nécessaires pour installer le camp, tout mettre en ordre une fois les porteurs payés et renvoyés et pour prendre aussi un repos bien gagné. On discute le plan d'attaque du Hidden Peak. M. H. de Ségogne, approuvé par tous ses compagnons, propose de tenter l'ascension en profitant d'un vaste éperon triangulaire « formé d'une succession de couloirs neigeux et de côtes rocheuses » ; on accèdera ainsi à la muraille terminale de l'éperon et, de là, à un sommet secondaire, le Hidden Sud (7.100 mètres environ). Si ce but peut être atteint, il sera sans doute aisé de remonter le plateau glaciaire qui, sur une distance de 5 km., s'élève en pente douce jusqu'au sommet du Hidden Peak.

Sans délai les opérations commencent. Jour après jour, des cordées de deux alpinistes se succèdent à l'escalade, guidant un certain nombre de sherpas porteurs. Il s'agit de chercher les meilleurs passages, d'aménager à l'aide de pitons et de cordes les parties les plus dangereuses, de choisir l'emplacement des camps que l'on aménage sommairement ; il faut de plus transporter le matériel et les vivres.

Avec une parfaite sûreté et sans accident ce travail se poursuit. Le temps demeure beau. Le 3 juin, trois camps sont déjà établis ; 1.000 mètres d'altitude ont été gravis, soit la moitié de l'éperon.

Les *sahibs* (alpinistes français) sont pleins d'entrain. Certes, il leur arrive de ressentir de violents maux causés par l'altitude, « insupportables coups de cloche dans la tête, bourdonnements d'oreilles, inappétence absolue ». Mais une descente à un camp inférieur les remet promptement et ils repartent pleins de confiance dans le succès final. Deux d'entre eux cependant tombent malades ; l'expédition ne dispose plus que de deux cordées, au lieu de trois. Quant aux sherpas, ce sont de vaillants auxiliaires, qui font preuve des « plus belles qualités physiques et morales », mais ils ne connaissent « ni la technique du rocher, ni l'usage de la corde » et les *sahibs* doivent les initier peu à peu.

A partir du 4 juin, l'ascension continue sans défaillance, mais à un rythme beaucoup plus lent, car la neige fait son apparition. De belles journées reviennent encore, mais elles sont sans lendemain. On parvient, cependant, au prix d'énormes fatigues, à établir un camp IV (11 juin), puis un camp V (20 juin), ce dernier à l'altitude d'environ 7.000 mètres.

Avec la neige, les conditions de la haute montagne sont changées : certains passages considérés comme sûrs deviennent dangereux et il en faut adopter d'autres ; de plus en plus, les avalanches sont à redouter (deux sherpas sont ainsi entraînés dans

une chute de 700 mètres et échappent par miracle à la mort) ; la difficulté du ravitaillement immobilise parfois les équipes supérieures ou les oblige même à redescendre par suite du manque de vivres.

Pendant les tempêtes de neige, chacun reste sous sa tente. Le chef de l'expédition écrit le 24 juin :

Depuis trois jours, il neige. Au camp de base, nous avons enregistré des chutes de neige déjà considérables. La vie y est atroce. A l'exception des 4 repas — deux heures en tout — nous demeurons, jour et nuit, confinés sous nos tentes, couchés sur nos matelas pneumatiques. Le sommeil est notre seul bien-être, mais on ne peut pas dormir vingt-quatre heures sur vingt-quatre... A coup de belote, de 31 ou de combat naval, nous nous efforçons de chasser les heures.

Dans les camps élevés, la situation est encore pire : « La violence du vent est telle qu'ils sont obligés, au camp V, de se cramponner aux mâts de la tente, de crainte qu'elle ne soit emportée. Les parois de toile claquent sans cesse au souffle de la tourmente et les assourdissent comme un bombardement ».

Peu à peu l'inquiétude envahit l'âme du chef de l'expédition. La baisse du baromètre, la fréquence des tempêtes de neige, ne serait-ce pas le début de la mousson ? Or, l'arrivée de la mousson marquera la fin de toute entreprise d'escalade. M. H. de Ségogne se reconforte en pensant que la mousson ne survient pas normalement avant le 10 juillet dans l'Himalaya occidental ; il ne veut pas désespérer : une période de beau temps peut revenir ; si courte qu'elle soit, elle permettrait d'atteindre le but. Mais le mauvais temps ne cède pas. « Les avalanches qui, depuis huit jours, nous assourdissent de leur grondement se multiplient à un rythme incroyable... Dans toute la paroi, les masses de neige sont en mouvement et se déversent dans les couloirs. Toute la montagne coule et nous vivons dans un vacarme quasi continu ». Les nouvelles reçues par le courrier viennent lever les derniers doutes : l'expédition britannique à l'Everest va échouer parce que la mousson est arrivée avec trois semaines d'avance sur l'Himalaya oriental. Or, observe M. H. de Ségogne, « elle sévit un mois plus tard au Karakoram. Nous sommes précisément au terme de ce délai ».

Une rapide décision s'impose. M. H. de Ségogne, qui se sent « au centre d'un douloureux conflit », prend le sage parti d'ordonner un repli de tout le personnel sur le camp de base (29 juin) ; mais il persuade difficilement ses camarades, désireux d'obtenir coûte que coûte le succès, et doit rappeler à certains d'entre eux qu'ils ont donné leur parole de n'agir que conformément aux ordres reçus.

Au milieu de mille dangers, car la situation empire rapidement, la descente s'opère. Le 2 juillet, tout le monde est réuni au camp de base. A la fin du même mois, l'expédition se retrouve à Srinagar, d'où elle gagnera la France.

Les vaillants alpinistes français ont donné sur la terre d'Asie un bel exemple d'énergie physique et morale. Sans doute, ils n'ont pas conquis le sommet du Hidden Peak, mais, quand le mouvement en avant fut arrêté, ils avaient atteint, à quelques

dizaines de mètres près, le point de départ de l'assaut final. Ils ont été cruellement déçus, mais non découragés. M. H. de Ségogne peut conclure : « La première expédition française a échoué. La deuxième sera plus heureuse. Elle partira, emportant avec elle une expérience précieuse et la certitude de vaincre. Puisse-t-elle aussi être aidée par la chance..., mais les années se suivent et ne se ressemblent pas ».

E. C.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Occupation des Iles Paracels. — Non loin de la grande île chinoise d'Hainan et, à vol d'oiseau très proches de la côte de notre Indochine, les Paracels sont surtout constituées de récifs de corail avec des lagunes qui pourraient servir éventuellement de bases d'hydravions. Jusqu'à présent, ces îles n'ont jamais été occupées d'une façon permanente.

Il était d'une opportunité évidente pour la France de manifester l'intérêt qu'elle leur porte. D'ailleurs, depuis le début du siècle dernier, les Paracels sont considérées comme une dépendance de l'empire d'Annam.

Pour assurer la sécurité de la navigation dans ces parages, le Gouvernement de l'Indochine y avait fait installer des feux permanents. Des détachements peu nombreux d'agents de police annamites y ont été envoyés afin de protéger ces ouvrages d'art, ainsi qu'une station météorologique destinée à déceler les typhons.

L'emprunt indochinois. — Un décret du 3 juin 1938 a fixé les modalités d'un emprunt de 33 millions de piastres du Gouvernement général de l'Indochine, dont l'émission a été autorisée par un décret-loi du 25 mai 1938, en vue de couvrir les dépenses nécessitées par la défense et l'équipement militaire du territoire indochinois.

Cet emprunt, garanti par l'Etat français, a été émis en Indochine sous forme de bons au porteur d'un montant nominal de 100 ou de 1.000 piastres.

Les appels adressés par le Gouverneur général Brévié et S. M. Bao Daï aux populations indochinoises ont été entendus. Les souscriptions recueillies ont atteint 44 millions de piastres. Aussi le Ministre des Colonies se propose-t-il de porter à ce dernier chiffre le montant de l'émission. A elle seule, la Cochinchine a souscrit 9 millions sur les 15 millions de piastres recueillies en Indochine.

Les secours aux inondés. — La Commission chargée de procéder à la répartition, entre les différents pays de l'Union, du secours de 3 mil-

lions accordé aux victimes des inondations par la loi du 31 décembre 1937 a procédé à un examen détaillé de la situation particulière de chacun de ces pays et constaté qu'un effort considérable avait été fait dans toute l'Indochine pour venir en aide aux populations sinistrées. Le fonds spécial de prévoyance y a contribué pour 1.750.000 \$, le budget général pour 1.126.000 \$ à titre de travaux (chantiers de misère et travaux de terrassement), les budgets locaux et provinciaux pour 108.460 \$, la charité publique pour 414.030 \$, le Gouvernement chinois pour 42.923 \$.

Elle a décidé :

1) De mettre à la disposition des différents pays les sommes suivantes : Cochinchine : 150.000 \$; Tonkin : 100.000 \$; Cambodge : 40.000 \$; Annam : 9.000 \$; Laos : 1.000 \$;

2) D'employer ces ressources à faire des avances, sans intérêt, aux agriculteurs, par l'intermédiaire des organismes de crédit populaire, les avances étant chiffrées en mesures de paddy, de manière que les remboursements aient lieu suivant le cours de la mesure à l'époque du remboursement, le fonds de secours prenant ainsi à sa charge tous les aléas de l'opération.

Les sommes récupérées seront versées au fonds spécial de prévoyance.

Au Tonkin, toutefois, le crédit ouvert pourra également être utilisé à titre de secours proprement dit.

La situation économique en 1937. — Le mouvement commercial de l'Indochine, stimulé par le renouveau des transactions mondiales, a repris, depuis 1935, une marche ascendante. Les exportations ont passé de 3.437.000 tonnes en 1934 à 4.471.000 tonnes en 1936, tandis que les importations progressaient de 383.000 à 440.000 tonnes.

L'accroissement de l'activité du trafic extérieur s'est traduit en valeur par un élargissement du chiffre d'affaires dans lequel sont intervenues, pour une proportion importante, la hausse des prix-or mondiaux, puis la dévaluation de la piastre.

En 1936, le commerce extérieur total de l'Indochine s'est élevé à 266 millions de piastres contre 197 millions en 1934. L'excédent des exportations sur les importations atteint 70 millions de piastres en 1936, montant dont il faut remonter à dix ans en arrière pour rencontrer l'équivalent.

L'année 1937 n'a pas démenti ces promesses de reprise. Pour les neuf premiers mois, les importations ont atteint 400.000 tonnes contre 323.000 tonnes pour la même période de 1936, et les importations se sont maintenues, à moins de 4 p. 100, au même niveau. Mais le commerce total a augmenté, en valeur, de 59 p. 100, passant de 183 millions à 291 millions de piastres, et pour la même période l'excédent des exportations s'est élevé de 42 millions de piastres à 63 millions de piastres en 1937, soit d'un tiers.

La situation économique est donc, eu égard aux circonstances, très satisfaisante. Le trafic a cru à l'importation dans une forte proportion. A l'exportation, la diminution légère du tonnage a été largement compensée par la hausse des prix. La balance commerciale, évaluée en or, n'a pas souffert de la dévaluation monétaire. Ce sont là des éléments très favorables. Il ne faut pas cependant perdre de vue que l'Indochine participe et a besoin de participer au mouvement commercial des pays d'Asie, depuis l'Inde jusqu'à la Chine en passant par l'Insulinde. Pour avoir une image réelle de son commerce, c'est dans l'ambiance du commerce de l'Extrême-Orient qu'il faut la chercher.

Or, si l'Indochine peut soutenir la comparaison au point de vue de l'accroissement de ses exportations, il n'en est pas de même pour les importations. L'année 1937 se signale, en effet, dans tous les pays d'Extrême-Orient par un accroissement du trafic d'importation beaucoup plus marqué qu'en Indochine, bien que ces pays n'aient pas recouru à la dévaluation monétaire, à l'exception toutefois des Indes Néerlandaises, dont, du reste, la reprise des importations en valeur-or est la plus élevée qui ait été constatée. Ce phénomène peut s'expliquer si l'on songe que l'accroissement des importations d'un pays dépend de l'augmentation du pouvoir d'achat de ce dernier et que, si ce pouvoir d'achat s'accroît au fur et à mesure des exportations facilitées par une dévaluation monétaire, il y a toujours un certain décalage dans le temps, entre ces deux phénomènes d'accroissement du pouvoir d'achat et des importations.

Au surplus, l'accroissement des exportations est, au fond, le souverain critérium de la prospérité d'un pays lorsqu'il parvient à en rendre nettement positive la balance commerciale.

Il est d'ailleurs à peu près certain que la dévaluation de la piastre stimulera nos échanges avec l'Extrême-Orient. On a accusé la stabilisation de 1930 d'avoir fait de la piastre une monnaie chère et par conséquent d'avoir entravé les exportations sur Hong-Kong et la Chine. On ne peut pas dire qu'en 1930 la piastre ait été une monnaie chère. C'était même à l'époque une des monnaies le meilleur marché de l'Extrême-Orient ; la position ne s'est modifiée qu'à la suite de la dévaluation des monnaies anglaises et américaines et de celles qui y étaient rattachées. Ce qui importe, ce n'est pas la valeur propre de la monnaie de l'acheteur, en l'espèce Hong-Kong ou la Chine, c'est la relation qui existe entre les monnaies et les prix de gros des pays fournisseurs. Il est certain qu'à partir de 1932, l'Indochine s'est trouvée dans une situation défavorisée, par rapport à ses concurrents sur le marché chinois, mais, après la double dévaluation qu'elle a subie, la piastre est devenue, pour la Chine, une monnaie moins chère que celle de la plupart des autres fournisseurs en Extrême-Orient, à l'exception du Japon.

La dévaluation a aussi abaissé l'indice-or des

prix de gros, en Indochine, à un niveau inférieur à celui de tous ses concurrents asiatiques. Le pays se trouve donc placé dans une situation très favorable pour la recherche de nouveaux débouchés pour ses produits.

Mais ce qui caractérise peut-être le mieux le renouveau de l'activité économique de l'Indochine, c'est le mouvement de la consommation intérieure, qui joue un si grand rôle dans l'économie de l'Union. On pouvait le prévoir devant l'accroissement continu de l'excédent de nos exportations. L'ampleur qu'il a prise n'en est pas moins remarquable. Les produits de grande consommation : tabac, sel, alcool, ont atteint ou dépassé le niveau antérieur à la crise. Quant aux ventes d'opium, elles sont loin d'atteindre le niveau des années antérieures à 1930, mais c'est là une conséquence de la politique restrictive que nous imposent le respect des obligations internationales et notre volonté de combattre ce fléau asiatique.

Au total, la reprise de l'activité économique a été nettement marquée au cours de l'année et de nombreux indices montrent qu'elle ne peut que continuer à s'accroître.

Le crédit agricole mutuel. — En 1933, un Office indochinois du Crédit agricole mutuel a été créé et un décret a réglé son organisation et son fonctionnement. Ce texte a été modifié en 1938.

L'Office sera administré par un Conseil d'administration présidé par le Directeur des Services économiques de l'Indochine et comprenant l'Inspecteur général de l'Agriculture, vice-président, un délégué du Directeur des Finances, un délégué du Directeur du Contrôle financier, le Directeur de l'Office du Crédit agricole mutuel, ainsi qu'un délégué des Caisses françaises de Crédit mutuel agricole et d'autres notables désignés par le Gouverneur général pour représenter les caisses provinciales indigènes de crédit agricole mutuel.

Enfin, il est institué auprès du Gouverneur général, sous la présidence du Secrétaire général, une commission supérieure du Crédit agricole composée du Directeur des Finances, du Directeur du Contrôle financier, de l'Inspecteur général des Travaux Publics, de l'Inspecteur général de l'Agriculture, d'un représentant des Sociétés françaises et de deux représentants des Sociétés indigènes de Crédit mutuel agricole.

La lutte contre l'usure. — Il a été parlé en son temps de l'arrêté du Gouverneur général, prescrivant que les opérations de prêts entre particuliers seraient, sous peine de nullité légale, effectuées en présence d'un fonctionnaire habilité. Il semble que l'application de cette mesure, dont l'esprit est excellent, rencontre des difficultés pratiques.

L'Impartial étudie la question sur le plan des relations quotidiennes entre les *ta-diên* et leurs propriétaires.

C'est, dit-il, à chaque occasion, à chaque événement

de leur existence familiale : maladies, décès, naissances, mariages, etc., que les *ta-diên* s'adressent à leurs propriétaires pour obtenir des avances, non seulement en argent, mais surtout en riz et en paddy.

Dans neuf cas sur dix, les secours doivent être immédiats, parce que les besoins sont toujours urgents. Le seul exposé de ces conditions montre que l'application de l'arrêté se révèle difficile dans le domaine spécial dont il s'agit, en raison de l'importance minime de chaque avance, en raison aussi de la fréquence et de l'irrégularité de son renouvellement, en raison enfin de la nature même des prêts.

On ne peut exiger du fermier et de son débiteur qu'ils se déplacent à l'occasion de chaque menu prêt pour le faire enregistrer au chef-lieu par le fonctionnaire habilité. Ou bien donc, estime l'*Impartial*, l'arrêté ne sera pas pratiquement appliqué, ou bien le propriétaire cessera ses avances, qui sont indispensables à la vie quotidienne du *ta-diên*. Excellent dans son principe, l'arrêté semble donc de voir subir quelques assouplissements dans son application pratique.

Une inspection des Instituts Pasteur. — Le docteur Bernard, disciple de Calmette, vient d'arriver à Saïgon. Cet éminent praticien, débarqué en Indochine en 1905, se consacra pendant vingt-cinq ans à l'effort sanitaire du pays. Il prit une part active à la création des Instituts Pasteur de Hué, Hanoï et Saïgon.

Le docteur Bernard lutta avec succès contre le paludisme et s'occupa d'une façon toute particulière des coolies des plantations; il réunit pour la première fois à Cholon le comité antituberculeux qui devait, par la suite, lutter avec efficacité contre ce mal terrible qu'est la tuberculose. Ses travaux sur le bérubéri comme sur le paludisme font autorité dans le monde scientifique.

Le Dr Bernard doit, en qualité d'Inspecteur général des Instituts Pasteur d'outremer, visiter les Instituts Pasteur des Pays de l'Union.

Une exposition de peinture annamite à Paris. — Inaugurée à l'agence de l'Indochine à Paris par S. Em. le Cardinal Verdier, l'exposition de peintures sur soie de M. Lê Van Dê a été un petit événement parisien. Cette exposition présentait un heureux mélange d'œuvres religieuses et profanes dont les personnages étaient les uns français, les autres annamites; une « madone à l'enfant » tonkinoise voisinait avec le cardinal archevêque de Paris, une « Mater amabilis » annamite avec « Mlle Pauline Jaricot », etc., etc. Cependant, un trait commun unit toutes ces peintures : leur touchante spiritualité, M. Louis Gillet, en faisant l'éloge de M. Lê Van Dê dans une notice qui accompagne le catalogue, constate que l'Orient a mieux conservé que nous l'heureuse notion que l'art de peindre est avant tout un langage des signes où se retrouve, avec le respect dû à la réalité, la tendresse que doivent nous inspirer nos seurs les créatures. Ces qualités caractérisent les œuvres profanes comme les œuvres religieuses de M. Lê Van Dê; il parvient

à rendre, comme les grands maîtres chinois, le maximum d'expression avec le minimum de traits dans des coloris d'une rare sobriété. Toute cette peinture est d'un goût et d'une distinction suprêmes.

Depuis quelques années, écrit M. Gillet, peu de choses m'ont fait plus de plaisir que la découverte des ouvrages de notre école d'Hanoï. Les peintures faisaient ma joie dans l'ennui des salons. Le Directeur de cette école a fait une œuvre qui lui fait grand honneur. Il a réussi à former des artistes charmants et à leur enseigner le meilleur de la tradition de l'Europe, sans sacrifier du génie indigène. Cet amalgame de deux cultures où se mêlent l'Orient et l'Occident est un chef-d'œuvre de tact, d'intelligence et de sympathie.

COCHINCHINE

L'Exposition de San-Francisco. — Une Exposition Internationale aura lieu à San-Francisco du 18 février au 2 décembre 1939.

Le Gouvernement général de l'Indochine, a décidé d'y participer. Il a confié la direction d'ensemble des services à M. A. Bourrin, directeur de l'Office du Tourisme indochinois, avec le titre de Commissaire de l'Indochine; le rôle de Commissaire général sera rempli par un haut fonctionnaire indochinois.

L'eau potable dans les villages. — L'approvisionnement des agglomérations des régions maritimes en eau potable a soulevé depuis des années de nombreux problèmes techniques qui ont reçu les solutions les plus diverses : construction de puits, de stations de pompage dans les fleuves, créations de réserve d'eau douce. L'alimentation en eau étant assurée, la plupart des centres importants ont été dotés d'usines où l'eau, de quelque provenance qu'elle soit, est clarifiée et purifiée. Le prix de revient de ces usines et le coût de leur entretien sont fort élevés.

Le service des travaux publics vient de mettre au point, pour les petites agglomérations, deux modèles d'usines, alimentées par une simple pompe à bras, agencée de telle sorte que quiconque vient prendre de l'eau à la fontaine, assure l'approvisionnement et l'épuration d'une quantité d'eau équivalente. L'eau ainsi traitée provient soit du ranch voisin, soit d'une petite réserve d'eau aménagée spécialement dans les régions où l'eau est saumâtre pendant une partie de l'année.

Des usines de ce genre ont été aménagées à Cai-nua et à Cai-mon, province de Bentre; l'entretien de ces usines (quelques minutes par jour) est assuré par un cantonnier communal.

Les habitants de Cai-nua et de Cai-mon se déclarent enchantés de ces installations. Dès maintenant, on peut entrevoir que, d'ici quelques années, tous les villages de Cochinchine auront leur fontaine publique.

L'organisation sanitaire. — La Cochinchine poursuit progressivement son plan d'outillage sanitaire. L'an dernier était inauguré le pavillon Hui-Bon-Hoa qui constitue la première tranche du programme de reconstruction polyclinique de l'hôpital Jean de la Batie. Actuellement, le pavillon central de cet établissement est en construction. L'an prochain, la réalisation de la troisième et dernière tranche du programme permettra à la ville de Saïgon de posséder une grande formation sanitaire, distribuant la médecine française à toute la population asiatique, particulièrement aux indigènes.

Cholon possède depuis 1936 une clinique municipale, aménagée selon les règles d'hygiène moderne, dont l'extension est telle que ses locaux sont devenus insuffisants. La commission municipale de Cholon, constatant que le chiffre des consultants a passé en quelques mois de 400 à 1.300 par jour, a décidé de construire de nouveaux bâtiments, aujourd'hui achevés.

La protection de l'enfance. — Depuis quelques années, de magnifiques efforts ont, permis de réaliser en Cochinchine de nombreuses œuvres sociales consacrées à l'enfance. Des femmes de France — des religieuses — ont d'abord donné l'exemple d'un courageux travail de sauvetage de l'enfance indigène en créant des crèches et des orphelinats. Les laïques les ont suivies ; elles ont fondé à Saïgon des garderies qui rendent de grands services aux mères des classes ouvrières en se chargeant du soin de leurs enfants pendant leurs heures de travail. A leur tour, les femmes de la bourgeoisie annamite ont fondé des œuvres similaires qui fonctionnent dans les quartiers populeux de la cité saïgonnaise.

A Mme Pierre Pagès est due une remarquable évolution des œuvres de l'enfance. En quatre années (1934-1938), stimulant toutes les activités, accordant les appuis financiers nécessaires, elle a réussi à donner aux crèches, garderies et orphelinats un essor que ces œuvres n'ont pas connu depuis cinquante ans et plus.

Par ailleurs, la Semaine de l'Enfance rapporte tous les deux ans (car elle est biennale) 200.000 fr. environ qui permettent d'aider les œuvres de l'enfance.

Lors du III^e Congrès de l'Enfance à Saïgon, des médecins et professeurs ont examiné différentes questions relatives à l'enfance indigène et émis des vœux qui ont été soumis au Gouverneur de la Cochinchine et au Gouverneur général. De là sont dès maintenant résultées d'heureuses réalisations.

Radio-Saïgon. — Depuis la fermeture du poste Radio-Saïgon, on déplorait le silence de la radio française en Extrême-Orient. Grâce à l'esprit de décision de M. Mandel et aux actives démarches du député de la Cochinchine, l'Indochine pourra bientôt écouter une voix française.

Une importante société va affermer ce poste et le remettre en marche.

ANNAM

Sociétés coopératives. — S. M. l'Empereur a signé une ordonnance autorisant l'institution de Sociétés Coopératives Agricoles.

Devant les conjonctures sociales actuelles et l'affirmation de quelques nouveaux principes économiques, l'Annam agricole ne peut plus rester à son *stade familial*, ni à un mode de production hérité depuis des temps immémoriaux. L'action collective s'impose, qui vise à donner à la petite entreprise une vitalité nouvelle, en lui permettant d'utiliser les procédés avantageux de l'achat et de la vente massive organisée.

L'Annam est un pays de petite propriété, où ne peut se pratiquer que la culture intensive. Aussi un agriculteur, une seule famille d'agriculteurs sont-ils généralement incapables d'organiser « en grand » l'exploitation de leurs terres en utilisant tous les perfectionnements de la technique moderne. De plus, leurs connaissances et leurs relations ne sont guère suffisantes pour leur permettre de parvenir au stade moderne de la vie économique. Les agriculteurs doivent, par conséquent, pouvoir se grouper en sociétés, où, guidés et éclairés par les autorités, ils auront la possibilité de mieux organiser leur exploitation pour un meilleur rendement de leurs rizières.

Voici comment est définie la constitution de ces sociétés coopératives :

Article premier. — Est autorisée la création de groupements ayant pour objet d'effectuer ou de faciliter toutes les opérations suivantes :

- a) La production, la transformation, la conservation ou la vente des produits agricoles provenant exclusivement des exploitations des associés ;
- b) L'achat en commun du matériel, des animaux, des plants, des semences et de tous produits nécessaires aux exploitations de leurs adhérents.

Ces sociétés grouperont en leur sein des agriculteurs résidant dans la province et les villages. Chacune d'elles possédera un statut réglant le mode de participation en tenant compte des coutumes locales et des mœurs de la région. Un Conseil d'Administration, composé de 5 membres au moins et de 9 membres au plus, sera chargé de la direction générale de la société et en assurera le bon fonctionnement. Quant à la direction même, elle sera assurée par un Directeur agréé par le Résident Supérieur sur proposition du Comité de surveillance. Ce Directeur a sous ses ordres le personnel dont il assure le recrutement. Il exerce les pouvoirs qui lui sont délégués et exécute les décisions du Conseil d'Administration. Il tient les comptes de la société et en instruit toutes les affaires. Il a droit à des indemnités égales à celles qu'ont fixées les textes régissant le personnel de l'Office Indochinois de Crédit Agricole Mutuel de l'Indochine.

Conscientes du degré d'évolution du peuple rural annamite, les autorités prévoient aussi un double système de contrôle auquel astreindre

ces sociétés en vue d'en assurer la bonne marche et la plus grande garantie de rendement. En même temps qu'au permanent contrôle technique de l'Office Indochinois de Crédit Agricole Mutuel, les sociétés coopératives seront donc soumises au contrôle d'un comité de surveillance présidé par le Résident (Président) et par le mandarin chef de la province (Vice-Président), et comptant au moins deux commissaires.

L'enseignement indigène. — La récente conférence des chefs des services de l'enseignement a mis, en lumière les progrès de l'enseignement en Annam.

Les écoles publiques ont compté en 1932-1933 68.354 élèves ; puis 73.520 en 1933-1934 77.798 en 1934-1935 ; 84.870 en 1935-1936 : 84.870 et enfin 92.551 élèves en 1936-1937.

La dernière année scolaire a été marquée par la création de neuf cours supérieurs, de six cours moyens de deuxième année, par l'érection de quatre écoles élémentaires en écoles primaires avec un cours moyen de première année. D'autre part, le nombre des écoles communales pourvues d'un cours élémentaire a été porté de 47 à 207.

Le premier Annamite à l'École des Chartes. — M. Ngo Ninh Nhu est sorti de l'École des Chartes avec le diplôme d'archiviste paléographe pour une thèse sur « les mœurs et les coutumes des Annamites du Tonkin au XVII^e siècle d'après les écrits des missionnaires et voyageurs européens ». M. Ngo Ninh Nhu, né en 1910, dans la province de Hué, de vieille famille annamite, fit ses études secondaires à Hué, puis s'inscrivit à Paris à la Faculté des Lettres où il fit la licence d'enseignement. Il y obtint les certificats d'histoire ancienne, du moyen âge et moderne. Puis il se sentit attiré par l'École des Chartes. Son travail apporte une intéressante contribution à l'histoire locale.

TONKIN

Inspection du gouverneur général. — M. Brévié a visité les provinces de Yen-Bay et de Tuyen-Quang pour examiner sur place les efforts de colonisation tentés dans cette région du Tonkin, et les possibilités qu'offre cette partie de la vallée du Fleuve Rouge pour recevoir l'excédent de population du delta.

Le champ d'inspection avait été limité à deux zones où, dans un cadre nettement défini, se trouve réuni l'ensemble des problèmes que pose l'établissement définitif de groupements importants d'Annamites, et où il semble, d'autre part, que cette installation doive se faire dans des conditions favorables.

Quatre arrêts avaient été prévus : Trai-Nhoi, Mau-Ha, Lang-khay, Lang-Tip.

Ces quelques colonies représentent le résultat d'efforts cohérents qu'a rendus possibles une courageuse initiative de hauts mandarins, de mis-

sionnaires ou de simples particuliers. Elles ne sont pas le fait de cultivateurs individuels, isolés et incapables de vaincre les difficultés du premier établissement. Elles se situent toutes dans le cadre administratif de la réglementation du 10 mars 1936, qui prévoit une colonisation de peuplement à base de groupement et le caractère collectif de ces concessions limitées à un maximum de 500 ha.

Leur terme d'évolution est la création d'une commune avec répartition des terres défrichées en communaux et en bien privés, reconstituant le cadre naturel de ces ruraux transplantés, qui, au lieu de se sentir perdus par un essaimage au milieu d'autochtones hostiles, peuvent utiliser leurs qualités de courage et de patience dans l'effort du groupe.

Ces groupements, autour desquels s'agrègent les nouveaux arrivés, sont d'ailleurs la meilleure base de départ d'entreprises individuelles.

Ces concessions, toutes récentes, sont cependant à des stades différents : le village de Trai-Nhoi, bénéficiant de la proximité du chef-lieu, de l'état de viabilité du chemin de service, de la voie ferrée, d'un cadre et d'un chef religieux, offre déjà très accentué ce caractère de communauté villageoise.

Les riches terrasses alluviales de la vallée du Fleuve Rouge permettent, non pas un essaimage sporadique de pionniers isolés, mais l'extension croissante de ces centres — indispensables aux habitudes sociales communautaires des Annamites — et la création de nouveaux « maillons » le long de la voie ferrée.

Les habitations salubres. — Mme Brévié a posé dans le quartier de Phuc-Xa, à Hanoï, en présence du résident supérieur au Tonkin, du maire de Hanoï, la première pierre de la Cité des « Habitations salubres » qui portera son nom.

Cette œuvre nouvelle s'affirme des plus intéressantes : les maquettes présentées par l'architecte et les maisons déjà édifiées montrent que les habitants disposeront de maisons coquettes, claires, spacieuses, qui marqueront d'incontestables progrès sur les logements habituels des Annamites de la classe pauvre. La modicité des loyers, réalisée grâce à une combinaison ingénieuse — 1 p. 50 à 2 piastres par mois — les mettra à la disposition des plus humbles. Le quartier de Phuc-Xa, où la Cité Brévié a été édifiée, possède déjà une école et une infirmerie, auxquelles sera prochainement adjoind un atelier d'école artisanale.

La création de la Cité contribuera grandement à résoudre le problème du logement des ouvriers annamites d'Hanoï.

CAMBODGE

Les pêcheries. — L'appauvrissement progressif de la faune ichtyologique, les conflits fréquents et parfois aigus entre pêcheurs et

cultivateurs, le tassement des cours du poisson à l'exportation et du rendement des fermages ont suscité des études d'ordre administratif et scientifique tendant à résoudre le problème important et complexe des pêcheries.

Depuis 1934, le Cadastre s'applique à la détermination exacte des lieux de pêche, faisant disparaître ainsi une des principales causes de conflits. D'autre part, le Service de la Navigation et de l'Hydraulique agricole poursuit ses études sur le régime des eaux du Mékong, de ses annexes, des Grands Lacs et de tous leurs tributaires. Les renseignements recueillis portent déjà sur une décennie ; ils mentionnent quelques maxima et minima remarquables, ainsi que les modes de propagation ou de retrait habituels des ondes de crue et de décrue. Ces documents permettront de fixer à bon escient, et par région, les périodes optima d'ouverture et de clôture de la pêche. Enfin, l'Institut océanographique apporte au Cambodge un inestimable et indispensable concours sous une double forme : il va entreprendre (vers l'automne 1938) une *enquête scientifique* en vue de dresser l'inventaire de la faune ichthyologique, de connaître les périodes de migration, de frai, les conditions optima de reproduction, les habitats de prédilection, de fixer les mesures tendant à la conservation des frayères et à la création de réserves ichthyologiques. Il a amorcé, en outre, une *enquête documentaire économique et administrative* pour déterminer le rendement moyen de chaque engin de pêche, ses inconvénients le cas échéant ; la vie des pêcheries de divers modèles et de diverses importances, leur rendement commercial, etc... ; les mesures de défense des marchés intérieur et extérieur contre les coalitions à la baisse ; le loyer que le Protectorat doit normalement tirer de son domaine, les clauses spéciales à chaque lot devant être insérées dans le cahier des charges en raison des conditions topographiques ou économiques particulières à chaque région ; la fixation équitable des taxes de pêche par rapport au rendement moyen de chaque engin ; le meilleur mode d'exploitation des lieux de pêche, etc...

L'Institut océanographique a détaché au Cambodge M. Le Poulain, inspecteur en chef des services commerciaux, pendant le temps nécessaire à la bonne exécution de cette mission documentaire économique et administrative.

A la suite de sa première campagne 1936-1937, M. Le Poulain a fourni un travail qu'il poursuivra au cours des années à venir en liaison avec le Cadastre, la Navigation et les Résidences. Ses premières constatations vont permettre quelques mesures heureuses comme l'interdiction formelle et absolue de certains engins, véritables instruments de destruction systématique du petit poisson. M. Le Poulain a, en outre, attiré l'attention de l'autorité sur l'urgente nécessité de créer un organe de protection des lieux de pêche.

L'étude de la question des pêcheries, capitale

pour l'économie du Cambodge, doit être menée à bonne fin pour le maintien d'un équilibre permanent et stable entre les intérêts en cause : pêcheurs cultivateurs et finances publiques.

Levant

GÉNÉRALITÉS

L'accord anglo-italien. — Parlant récemment en Angleterre de l'accord anglo-italien du 16 avril dernier (*Asie française*, mai 1938, page 155 et juin 1938, page 170) M. Chamberlain a déclaré :

Nous n'avons jamais considéré ce traité comme un simple accord bilatéral entre l'Italie et la Grande-Bretagne. Lorsque nous avons entrepris la négociation, nous avons voulu — et nous n'avons point changé d'avis — que la restauration de l'ancienne amitié anglo-italienne constituât une utile contribution à la cause pour laquelle, en dernière analyse, nous travaillons et qui est l'apaisement général en Europe.

Le gouvernement a pensé que la situation en Espagne constituait une menace continuelle pour la paix de l'Europe. C'est pourquoi nous avons dit que cette situation devait cesser d'être dangereuse pour la paix avant que l'accord entrât en vigueur. Ce n'est pas notre faute, ni celle de l'Italie si la condition ainsi posée n'a encore pu être remplie. Le gouvernement italien a tenu sa promesse en réduisant la garnison en Libye, en mettant fin à la propagande anti-britannique, et en collaborant avec nous au comité de non-intervention. De son côté, la Grande-Bretagne a rempli ses promesses à l'égard de l'Italie, en prenant les mesures en son pouvoir pour clarifier la position des membres de la S. D. N. à l'égard de la souveraineté italienne en Abyssinie.

Liaison ferroviaire entre Turquie, Irak et Iran. — Au rapport du correspondant du *Temps* au Caire, le gouvernement turc a récemment achevé les études relatives à la jonction des voies ferrées d'Anatolie avec celles de l'Irak et de l'Iran. Il résulte des travaux préparatoires que le tracé suivra, depuis Diarbékir, la route Siman-Besiri-Soran-Koyu pour aboutir en Irak au village de Guvara, situé sur les rives du Khabour, qui constitue la frontière turco-irakienne. Ainsi, le parcours se trouvera allongé de 250 kilomètres, mais les dépenses seront réduites de 5 millions de livres turques. Au total, le tronçon Diarbekir-Guvara, long de 291 kilomètres, constituera un nouveau secteur de la voie de transit Londres-Moyen Orient.

Quant à la jonction avec l'Iran, elle sera réalisée au moyen d'un tronçon de 591 kilomètres. Le rail se détachera de la voie principale auprès du village de Sorankoy sur le San et, par Talvan et Van, atteindra la frontière iranienne au village de Kotur.

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Inauguration des travaux du port de Beyrouth. — Le 13 juin dernier, au cours d'une

cérémonie à laquelle a participé une escadre de la marine française, les autorités officielles de Beyrouth ont inauguré le début des travaux qui doivent faire de ce port méditerranéen un des mieux organisés du Proche-Orient. Nos lecteurs n'ignorent pas la solidité des liens qui unissent le Liban à la France ; si nous reproduisons ici le discours prononcé à cette occasion par M. Emile Eddé, président de la république libanaise, c'est donc uniquement pour souligner une fois de plus l'affectueuse sympathie et l'amicale compréhension qui se sont établies entre les deux pays :

Dans la décade qui va de 1880 à 1890 s'inscrivent quelques-uns des plus hauts événements de l'amitié française.

En même temps que se fondaient les établissements universitaires et scolaires qui devaient faire de la capitale libanaise le centre de rayonnement culturel de tout le Proche-Orient, une mission de techniciens achevait les travaux d'aménagement du port de Beyrouth, une autre venait d'ouvrir au trafic international la route carrossable Beyrouth-Damas. C'était la première percée vers l'Est, l'ouverture sur l'Asie. Un nouveau destin se fixait. Dès les débuts de la coopération économique franco-libanaise, se trouvait ainsi définie la fonction essentielle du Liban, plaque tournante et tête de ligne des grandes voies transcontinentales, lieu d'escale et d'entrepôt des échanges commerciaux entre l'Orient et l'Occident.

Notre première pensée ira naturellement aujourd'hui aux pionniers qui conçurent un tel dessein, à ceux qui en poursuivirent l'exécution... C'est dans un sentiment de légitime satisfaction et de juste fierté qu'ils peuvent mesurer le chemin accompli et recueillir la récompense de leurs efforts et de leurs peines. L'œuvre était viable ; l'œuvre a vécu et grandi. Elle reçoit, dans la solennité de cette cérémonie, sa magnifique consécration.

La présence en un tel jour, dans les eaux libanaises, des bâtiments de l'escadre française de la Méditerranée, vient encore renforcer l'éclat de cette manifestation et donner, à notre rencontre sur ce terrain, sa plus haute et sa plus émouvante signification. Elle atteste la continuité et la vitalité des traditions dont nous conservons le culte fidèle. Exacte depuis dix siècles à tous nos rendez-vous, la Marine française ne pouvait pas être absente de cette fête ; et c'est un symbole, dont nous ressentons tout le prix, que le nouveau port de Beyrouth abrite pour la première fois les bâtiments de cette flotte qui apporta au peuple libanais le premier message de la libération.

Situation politique en Syrie. — La situation politique demeure toujours très troublée. Un député de Damas, membre influent du bloc nationaliste, la présentait récemment ainsi :

La situation politique actuelle est inextricable ; nous ne savons ni où nous allons, ni ce que nous faisons. Nous avons conclu avec la France un traité d'alliance, mais ce traité ne nous a causé que des déboires ; avant le traité, il n'existait ni l'affaire de la Djezireh, ni surtout l'affaire d'Alexandrette. Aujourd'hui, Alexandrette est détachée du corps syrien, la Djezireh est en rébellion contre les autorités syriennes et la région alaouite la suit de près dans cette voie. Le gouvernement est impuissant à remédier à cette situation. Son autorité et ses pouvoirs sont très limités ; il était décidé à démissionner, mais il n'a pas voulu jeter le pays dans une nouvelle aventure sans prendre auparavant l'avis du bloc nationaliste.

Aussi, du 14 au 17 juillet, les délégués du bloc nationaliste ont-ils examiné cette situation au

cours d'un congrès qui a été tenu à Kondsaya. Djemil Mardan bey, président du Conseil, a rendu compte de son mandat et procédé à l'examen des problèmes politiques relatifs au traité franco-syrien et à l'affaire d'Alexandrette. Parlant du traité franco-syrien, il déclara notamment :

Nous avons conclu avec la France un traité qui proclame et notre indépendance et notre unité. Nous continuerons à l'appliquer, qu'il soit ratifié ou non. Si le traité nous est accordé, nous y applaudirons ; autrement toutes nos dispositions sont prises pour l'obtenir, et par n'importe quel moyen. Pour conquérir notre indépendance et notre liberté entières, nous ne reculerons devant aucun sacrifice. Aucun obstacle, si important soit-il, ne pourra entraver notre marche en avant et arrêter notre effort libérateur. Nous redescendrons dans la rue si notre libération est à ce prix.

Finalement le congrès a pris les résolutions suivantes :

- Maintenir sa confiance au Ministère Mardan bey ;
- Proclamer l'indépendance de la Syrie, même si le traité n'est pas ratifié ;
- Réclamer au Haut-Commissaire la transmission au gouvernement syrien de tous les pouvoirs de législation et d'administration douanières ;
- Lancer un appel à l'union nationale de tous les partis minoritaires et extrémistes ;
- Protester contre les accords franco-turcs et ne pas reconnaître le fait accompli dans le Sandjak d'Alexandrette.

Le 26 juillet, le cabinet syrien a été élargi ; deux nouveaux ministres, MM. Loufti, Haffar et Fayes Khoury, ont pris respectivement les portefeuilles des finances et de l'économie nationale, détenus jusqu'alors tous les deux par le Président du Conseil. Celui-ci a prononcé un discours politique le vendredi 29 juillet à la grande mosquée de Damas et annoncé son intention de partir pour Paris « dans le but de faire part au peuple de France du désir de la nation syrienne de vivre dans l'indépendance. »

Le règlement de l'affaire d'Alexandrette et ses répercussions ; l'attitude de la presse turque. — Nous avons dit (p. 192) que, malgré l'entente qui se serait établie entre la France et la Turquie pour attribuer aux pro-turcs du Sandjak, au sein de la future assemblée, 22 sièges sur 40, ce qui exigeait l'inscription à la communauté turque de 55 p. 100 environ des habitants, il apparaissait que l'élément ture grouperait au maximum 45 p. 100 des voix. C'est qu'en effet les Alaouites, que le gouvernement d'Ankara pensait voir se rallier aux Turcs, firent bloc au contraire avec les groupements arméniens, kurdes et arabes coalisés contre les Turcs.

La presse turque se déchaîna alors contre la France. Les quelques extraits que nous reproduisons ci-après montrent jusqu'où celle-ci peut aller dans cette voie.

Voici ce qu'écrivait le journal *la République*, organe officieux du gouvernement d'Ankara :

Le jour n'est-il pas venu où nous devons déclarer publiquement qu'une force ennemie, adversaire

non seulement des Turcs, mais encore des Arabes, se trouve installée au beau milieu de nos frontières méridionales et que cette force, c'est la France.

... La politique abjecte suivie par les impérialistes français n'est pas seulement un outrage au turquisme ; elle constitue aussi un défi lancé à la face de l'humanité.

... Un Etat vorace, dissimulant ses dents de fauve sous une physionomie souriante, telle est cette France à l'amitié de laquelle nous voulions, dans notre sincérité naïve, attacher de la valeur.

... S'est-on jamais posé cette question : Pourquoi la France tient-elle à ce point à la Syrie ? Serait-ce là une région fertile, immensément riche, dont elle tire le plus clair de ses ressources ? On ne pourrait le soutenir et chacun sait, d'autre part, que l'occupation de la Syrie a coûté fort cher à la puissance mandataire.

Pourquoi alors cette insistance à ne pas vouloir lâcher prise ? Simplement parce que la mentalité impérialiste, profondément ancrée dans les cerveaux des dirigeants français, les a obstrués au point de crier : Au fou !

C'est inné chez eux ; ils veulent coloniser... ils veulent dominer quelque part puisqu'il leur est impossible de se faire obéir en France même. Et, pour cela, ils tentent, par le truchement de fonctionnaires choisis à leur image, de dicter leurs quatre volontés à des foules imbues de nationalisme.

Défi grotesque lancé en plein siècle de civilisation à la face de l'humanité.

Voilà dans quelle atmosphère se déroulent, du côté turc, les pourparlers engagés d'une part à Ankara pour la conclusion d'un traité d'amitié et d'autre part à Antioche pour l'établissement d'accords d'Etat-major concernant spécialement le Sandjak d'Alexandrette.

A la fin du mois de juin, la commission électorale de la *S. D. N.*, qui paraissait estimer que les mesures prises par les autorités mandataires à la suite de la proclamation de l'état de siège n'assureraient pas aux citoyens du Sandjak une liberté de vote absolue, décida de mettre fin à ses travaux. Le Gouvernement d'Ankara avait demandé de son côté le rappel de cette commission ; la France ne fit aucune objection à l'adoption de la mesure proposée. La commission de la *S. D. N.* rentra donc à Genève au début du mois de juillet et les opérations électorales furent à nouveau ajournées. Les inscriptions étaient, comme précédemment, restées défavorables aux Turcs et il paraissait certain qu'ils ne pourraient rallier les 55 p. 100 des voix qui devaient leur permettre d'obtenir leurs 22 députés.

Les pourparlers engagés à Ankara et à Antioche aboutirent : le 3 juillet à la conclusion à Antioche de deux accords d'Etat-major et le lendemain à Ankara à la signature d'un traité d'amitié.

On a pu lire plus haut le texte de ce traité et celui du communiqué officiel relatif aux accords d'Etats-majors (p. 211). Notons simplement aujourd'hui que les accords, et surtout ceux qui ont permis à la Turquie d'envoyer des troupes dans le Sandjak d'Alexandrette, ont fait l'objet de commentaires de presse dont voici un aperçu.

En France, si certains journaux espèrent beaucoup pour la sécurité en Méditerranée d'un regroupement franco-anglo-turc et même grec, d'autres estiment que les derniers accords

doivent être interprétés comme un succès de la Turquie kémaliste et un nouveau recul de la France.

En Italie, la presse n'a pas pris nettement position ; elle paraît estimer que la question d'Alexandrette n'est pas encore réglée, mais que, dans tous les cas, il sera difficile à l'Italie d'admettre que la Turquie ait en Méditerranée une base navale aussi redoutable qu'Alexandrette. Pour quelques feuilles, les concessions faites par la France l'ont été dans l'espoir de voir la Turquie maîtresse des Détroits entrer un jour dans un système d'alliance qui permettrait éventuellement la liaison des forces franco-russes par le Bosphore et les Dardanelles. La radio italienne a été plus nette ; dans ses émissions destinées aux Proche-Orient, elle a souligné que toutes les concessions faites par la France à Alexandrette en faveur des Turcs l'ont été aux détriment des Arabes.

La presse allemande a profité de l'occasion pour attaquer la *S. D. N.* et établir sa faiblesse et son impuissance ; de nombreuses feuilles n'ont pas manqué de retenir que l'accord intervenu en dehors de Genève entre la France et la Turquie, pour permettre au gouvernement turc d'envoyer des troupes dans un pays étranger pour la protection d'une minorité turque, constitue un précédent dont il y aura peut-être lieu de s'inspirer pour le règlement de l'affaire tchécoslovaque et de la question de Dantzig.

En Egypte, la presse arabe a surtout insisté sur les craintes qu'éprouvent les Syriens de voir l'occupation turque du Sandjak s'étendre à la Syrie du Nord, à la Haute Djezireh en particulier.

En Syrie, le gouvernement, l'opinion et la presse n'ont pas caché leur mécontentement et leur inquiétude. « Tout ce qui s'est passé dans le Sandjak l'a été en dehors de nous et contre notre consentement », a déclaré le président du Conseil ; « violant le traité franco-syrien, la France a conclu avec la Turquie, sans en référer au Gouvernement de Damas, un accord amputant la Syrie du Sandjak d'Alexandrette », a déclaré de son côté le président de la Chambre. La grève a été décrétée dans les villes principales de Syrie pour protester contre l'entrée des forces turques dans le Sandjak, et on lisait dans la presse :

De nouveau les Turcs ont reparu en conquérants en territoire syrien et un Délégué de l'autorité occupante leur livra les clefs de nos cités... La Turquie Kemaliste a fait le premier pas de la reconquête de ses colonies arabes ; le Sandjak, victime de la diplomatie internationale, a été soustrait de force à la mère patrie... Si c'est la fin du mandat français, c'est le commencement de la colonisation turque...

Enfin une feuille nationaliste de Damas a dit son amertume du silence derrière lequel se sont abrités les pays arabes voisins de la Syrie. « Nous avons trop regardé vers Bagdad et vers le Nedj et pas assez vers Alexandrette », écrit l'auteur, qui termine en faisant le procès du panarabisme.

Du 5 au 7 juillet, 2.500 soldats turcs se sont

installés dans le Sandjak, où ils tiennent la région Alexandrette-Antioche : la France y dispose d'un effectif aussi important, auquel vient s'ajouter la garde de police du Sandjak. Le 14 juillet, un détachement turc a pris part à la revue.

Enfin, le colonel Collet, délégué du Haut Commissaire pour le Sandjak d'Alexandrette, et M. Djavad Acikalin, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire du gouvernement d'Ankara, ont, par une proclamation commune, fixé au 22 juillet la reprise des opérations électorales. En l'absence de la commission de la S. D. N., le contrôle des élections est assuré conjointement par les gouvernements français et turcs, garants du régime international dans le Sandjak. Les inscriptions sur les listes ont été closes le 1^{er} août ; leur résultat doit assurer la répartition suivante des sièges au Parlement du Sandjak : Turcs, 22, Alaouites, 9, Arméniens, 5, Arabes, 2, Grecs orthodoxes, 2.

Mutations dans le Haut Commandement français. — Le général de division Huntziger, commandant supérieur des troupes du Levant, appelé à siéger au conseil supérieur de la guerre, a passé son commandement le 28 juillet au général de division Caillaud, venant du Maroc.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Le problème palestinien. — Le terrorisme palestinien devient de plus en plus actif. Les Juifs y prennent maintenant une large part et les attentats se multiplient.

Le 16 juillet, à Jérusalem, on a compté 20 morts et 100 blessés, le 26 à Caïffa une bombe de gros calibre a explosé dans le quartier des souks arabes, faisant 6 morts et 50 blessés ; neuf incendies ont été allumés le même jour dans le quartier arabe. Des représailles ont eu lieu de part et d'autre ; le bilan de la journée s'est élevé à 47 morts (43 arabes et 4 israélites) et 52 blessés (41 arabes et 11 juifs).

A Bethléem, le 28 juillet, le poste de police du centre de la ville a été attaqué par une bande de cent cinquante terroristes. Au cours de l'agression, les rebelles ont tué trois policiers et se sont emparés des fusils et des munitions du poste.

Les autorités britanniques amènent des renforts importants en hommes et en matériel. Les tribunaux militaires ont condamné à mort et fait exécuter un certain nombre de terroristes, parmi lesquels on comptait quelques israélites.

Des escales de bateaux et d'avions ont été supprimées certains jours à Caïffa. Par ailleurs, en raison des attentats dont le pipe-line qui aboutit à Caïffa est l'objet, la société anglaise Irak Petroleum envisagerait de faire transiter par le pipe-line de Tripoli une partie des pétroles venant de Mossoul. Il serait également question de doubler le tube de Tripoli.

Le *Manchester Guardian*, recherchant les causes de cette recrudescence de terrorisme, déclare ne pas penser qu'on puisse l'imputer à l'Italie,

comme on pouvait le faire il y a quelque temps ; il rappelle à ses lecteurs qu'il a publié au mois de janvier dernier des informations sensationnelles sur l'envoi d'agents allemands en Palestine pour l'ouverture d'une campagne de propagande contre les juifs sous les auspices du Comité islamique ; tout porte à croire, ajoute-t-il, que cette campagne a finalement donné des résultats.

La commission technique d'enquête été priée de hâter ses travaux ; elle est rentrée en Angleterre au début du mois d'août.

TURQUIE

La Dette ottomane. — Le gouvernement français, tenant compte des relations d'amitié qui unis, sent la France et la Turquie, a examiné avec le plus grand soin la demande du gouvernement turc concernant un nouvel aménagement des accords franco-turcs de 1936 relatifs à la dette ottomane. Un arrangement entre les deux gouvernements est intervenu le 18 juillet.

Relations germano-turques. — M. Numan Menemencioglu, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, est arrivé à Berlin à la fin du mois de juillet à la tête d'une délégation économique chargée de négocier des accords commerciaux.

Nouvelle insurrection Kurde. — Les Kurdes de la région du Dersim sont à nouveau en rébellion. Les insurgés se sont retranchés sur les hauteurs avec leurs femmes et leurs enfants après avoir abandonné les villages qui ont été incendiés par les forces de répression.

La presse turque reste très discrète sur ce sujet. Toutefois, dans son discours à la séance de clôture du Parlement, le président du conseil a déclaré que des incidents avaient bien eu lieu dans le Dersim, mais qu'ils étaient sans gravité.

L'exploitation du sous-sol. — Un programme d'exploitation du sous-sol a été mis sur pied ; il concerne les mines de fer de Divrik, les gisements de chrome d'El Azig et ceux d'or, d'argent et de plomb de Boulgardag. Des prospections pétrolières sont effectuées dans les provinces méridionales.

Nationalisation industrielle. — Poursuivant sa politique de nationalisation des grandes industries et des grandes sociétés, l'Etat turc vient d'acquérir la Compagnie d'électricité d'Istanbul pour la somme de 11.000.000 de livres turques. Il envisagerait l'achat de la société des tramways et de la compagnie du gaz.

POSSESSIONS ITALIENNES DE LA MER ÉGÉE

La base de Léros. — D'après le rédacteur naval du *Daily Telegraph*, M. Hector Bywater,

l'île de Léros a été transformée par les Italiens en une forteresse navale et aérienne de premier ordre. « On prétend même qu'elle est plus puissamment fortifiée que Malte et que, sous ce rapport, elle ne le cède qu'à Gibraltar. » D'ores et déjà, elle est complètement aménagée, alors qu'il n'a encore été fait que peu de chose en Chypre. Le fait retient d'autant plus l'attention de M. Bywater que, dit-il, Léros occupe « une situation stratégique sans pareille » à 330 milles de Chypre, à 550 milles de Caïffa, débouché du pipe-line de l'Irak, et à 510 milles de Port-Saïd. « Ces distances sont insignifiantes pour les avions modernes et constituent des trajets relativement courts pour des navires de guerre d'une grande vitesse. »

Des renseignements récemment fournis par l'*Annuario Statistico Italiano* sur l'île du Nord du Dodécanèse, le journaliste anglais tire la confirmation de son opinion :

Depuis 1933, la population de l'île a passé de 6.429 à 13.675 habitants, dont 7.550 Italiens.

En 1935. Léros exportait pour 33.300 livres sterling de marchandises, surtout du marbre, du miel et du tabac. Dès l'année suivante, la valeur de ce commerce était tombée à 2.500 livres, et cela bien que la population ait doublé et que, par ailleurs, les autres îles du Dodécanèse aient porté la valeur de leurs exportations de 128.000 à 144.500 livres.

Une seule conclusion ressort de ces chiffres : depuis deux ou trois ans, Léros n'est plus qu'une forteresse occupée par une nombreuse garnison et les industries locales sont submergées par les besoins militaires.

Une preuve concluante de ce fait est fournie par ce même *Annuario* : en 1935-36 la valeur des importations dans l'île de Léros a passé de 133.600 à 500.000 livres.

La valeur des métaux et des produits métallurgiques commandés par le commandant en chef de Léros a passé de 83.300 à 266.600 livres, sans tenir compte des canons et du matériel expédiés directement par les ministères de la Guerre, de la Marine et de l'Air.

Il apparaît, en outre, que l'Italie fait aujourd'hui de gros achats sur le marché des pétroles. Au cours du premier trimestre de l'année courante, elle a importé 336.989 tonnes métriques de pétrole brut, au regard de 110.067 tonnes pendant le trimestre correspondant de 1937, soit une augmentation de plus de 200 p. 100. Ces gros achats coïncident avec l'achèvement des grands entrepôts de ravitaillement des principales bases navales italiennes.

ARABIE

Les pétroles de Ko weit et des îles Bahrein.

— Des forages sont en cours à 35 milles au Sud de Koweit.

L'exploitation du pétrole dans les îles Bahrein paraît être en plein développement. Les premiers forages dans cette région datent de 1931, le pétrole a été découvert en 1932.

Une raffinerie moderne a été construite ; aujourd'hui, les services de la « Bahrein Petroleum Co Ltd » emploient 450 Anglais et Américains et près de 5.000 Indigènes, dont beaucoup sont venus des Indes.

Extrême-Orient

GÉNÉRALITÉS

Le « climat » populaire chez les belligérants.

— M. Robert Leurquin a publié, dans la revue *Politique étrangère* de juin 1938, une étude très intéressante et très instructive sur « la Forme de la guerre sino-japonaise et les intérêts européens ». De cette étude, qu'il faut lire d'un bout à l'autre, nous extrayons le court passage suivant :

Je croyais bien trouver, au Japon et en Chine, un peu de cette « fureur sacrée » qui empoigne nos sinophiles et nos nipphiles.

Or, au Japon, j'ai pu voir quelque cinquante mille Chinois continuant à vivre leur vie de labeur et de quiétude, sans connaître les rigueurs de notre « chasse aux boches » du mois d'août 1914 ! J'ai vu l'ambassadeur de Chine à Tokio donner des réceptions auxquelles assistaient les hautes autorités civiles et militaires du Japon et on m'a présenté les deux fils de cette Excellence, qui continuaient à poursuivre leurs études à l'Académie Militaire de Tokio !

En Chine du Nord, j'ai vu les paysans chinois venir à la rencontre des troupes japonaises en agitant des drapeaux nippons, et comme je leur marquais mon étonnement de les voir accueillir de la sorte les envahisseurs, les plus loquaces d'entre eux m'ont dit : « Nous n'aimons pas les soldats, mais les soldats japonais ont sur les soldats chinois le mérite de payer ce qu'ils nous prennent. » Et d'autres, des lettrés, ajoutaient : « Pour la Chine, que ravagent chaque année d'épouvantables inondations et des terribles famines qui font des millions de victimes, la guerre est un moindre mal ».

De tels témoignages attestent déjà que le « climat » d'une guerre en Asie ne ressemble en rien au « climat » d'une guerre européenne.

CHINE

La volonté de vaincre de Chang Kai Shek

— En réponse à un appel du prince Konoye au peuple japonais, dont nous résumons plus loin une partie d'après les informations de l'Agence *Domei* (cf. p. 236), le général Chang Kai Shek a prononcé, le 6 juillet, un discours dans lequel (d'après l'Agence chinoise *Central News*) il a affirmé que sa volonté de chasser les Japonais du sol chinois ne fléchirait pas tant qu'il sentirait lui-même et son gouvernement appuyés par tous ses concitoyens et encouragés par les Puissances amies de la Chine.

Ces puissances, a-t-il dit, ne cessent d'ailleurs de dénoncer l'action du Japon, de boycotter les produits nippons, de refuser de transporter des marchandises au Japon, de refuser aux commerçants nippons toutes facilités de crédit.

Pour nous, nous sommes extrêmement reconnaissants aux nations amies qui nous ont procuré des ravitaillements de toutes sortes et des médicaments.

Maintenant, les choses en sont arrivées à un tel point que le Japon va se voir obligé de recourir à plus de violence encore ; mais rien n'ébranlera notre détermination de faire tous les sacrifices nécessaires pour résister jusqu'au bout. Tant que le droit n'aura pas été rétabli et tant que les traités n'auront pas été observés, la Chine continuera sa résistance.

Le général a ajouté que les forces chinoises allaient encore augmenter et que la convocation du Conseil politique du peuple allait entraîner l'adoption de mesures telles que l'institution du service militaire obligatoire, la reconstruction de l'Etat chinois sous une forme concrète et l'union du peuple pour échapper à tous les besoins de la nouvelle démocratie moderne.

Les opérations militaires. — Les résultats des opérations peuvent se résumer ainsi dans le courant de juin :

Au Nord, les Japonais restent aux prises avec les troupes chinoises dans la région de Pou-Tcheou (coude du Fleuve Jaune). Ils ont débordé à l'ouest de la voie ferrée Tai-Yuan-Pou-Tcheou. Plus au nord, les colonnes nippones ont pénétré jusqu'au Souei-yuan le long de la voie ferrée de Ta-t'ong à Pao-teou ; elles ont même dépassé ce terminus et se rapprochent à la fois du Fleuve Jaune (occupation de Tsing-chouei-ho) et de la frontière mongole. D'importants îlots de résistance subsistent dans la partie centrale du Chansi, qui est très montagneuse, et dans le Nord-Ouest de cette province.

Dans le sud du Chansi, les troupes adverses restent face à face sur chacune des rives du Fleuve Jaune, jusque dans la région de Kai-fong. A l'ouest de cette ville, les Japonais, venus du Hopei et du Chantong, attaquent le long du Longhai en direction de Tcheng-tcheou. Les colonnes nippones ont, en effet, occupé la ville de Siu-tcheou après des combats acharnés, et progressé vers l'Ouest (occupation de Tang-chan, à 80 kilomètres environ à l'ouest de Siu-tcheou, puis de Kouei-to), vers le Sud-Ouest (occupation de Yong-tcheng, puis de Wo-yang) et vers le Sud (occupation de Fong-tai et de Mong-tcheng, à environ 120 kilomètres au Nord-Ouest de Peng-pou).

Les Chinois se retirent vers l'ouest montagneux.

A l'Est de Siu-tcheou, les colonnes nippones ont coupé le tronçon de chemin de fer de Siu-tcheou-Hai-tcheou (centre de l'industrie du sel) et occupé Lien-yun-kiang. Mais il doit subsister un peu partout des îlots de résistance à l'intérieur des lignes japonaises.

A signaler aussi l'occupation soudaine de Wei-hai-wei, — une progression rapide des Japonais du Sud vers le Nord jusqu'à Fou-ning, au Kiangsou — et, surtout, une pointe hardie, par terre des troupes nippones de Wou-hou, sur le Yangtsé, en direction de Tcheng-yang-kouan, à l'ouest de Lou-tcheou, dans le centre du Nganhoei méridional, et une autre, par eau, jusqu'à Nganking et Tong-tcheng, cette dernière localité, à une soixantaine de kilomètres au nord de Nganking.

Dans la Chine du Sud, la marine a occupé en partie la région d'Amoy et bombardé à plusieurs reprises, par avions, celle de Canton. Hankéou a subi, lui aussi, plusieurs bombardements aériens.

Ainsi que l'a déclaré un officier supérieur

japonais, tout le monde comprend de quelle importance serait l'interruption des communications entre Hongkong, Canton et Hankéou.

Les Inondations dans le Nord. — Le bassin du Fleuve Jaune, le plus grand fleuve de la Chine, couvre une surface de 155.400 hectares, dont la population est estimée à 100 millions d'habitants. Son altitude est variable et le niveau du fleuve se trouve au-dessus du sol environnant, ce qui oblige à d'incessants travaux de défense. Actuellement, le fleuve déferle avec une extrême violence à travers toute la plaine du Honan à une vitesse de 40 kilomètres à l'heure. Des pluies torrentielles continuent à tomber et on ne peut s'attendre à une amélioration de la situation. Les troupes chinoises, avant leur retraite, ont su tirer parti de cette catastrophe en faisant détruire les digues du Fleuve Jaune en deux endroits, entre Kaifeng et Tchengtchéou. Dans les trois provinces du Honan, du Nganhoei et du Kiangsou, des milliers de paysans chinois fuient avec leurs familles devant le fléau, abandonnant leurs biens.

Le Fleuve Jaune, appelé aussi la « Tristesse de la Chine », représente un véritable danger pour tout le pays. Dans le cours des temps il changea plusieurs fois son lit. La dernière fois, en 1855, il s'est déplacé de Haïtchéou, au sud des montagnes du Chantoung, au golfe du Tchili. La distance entre ces deux estuaires est, en ligne directe, de 400 kilomètres. Les destructions causées par ce changement furent indescriptibles. En 1931, 1933, 1934 et 1935, de nouvelles et importantes inondations se sont produites.

A présent, on craint que les flots montants qui se dirigent vers l'est n'aboutissent au lac Hougtsé et, de là, n'atteignent le Yangtsé entre Nankin et Changhaï. Dans ce cas, les provinces du Chantoung, du Honan et du Nganhoei seraient complètement dévastées dans leurs parties surpeuplées et 30 millions de personnes seraient menacées. Déjà, aux ^{xiii}^e, ^{xiv}^e et ^{xix}^e siècles, le Fleuve Jaune a rejoint le Yangtsé à la suite d'inondations.

L'armée chinoise qui, en rompant les digues, a voulu protéger sa retraite et faire le vide derrière elle, n'a pas hésité à sacrifier la vie de milliers de ses compatriotes. Cette attitude trouve son explication dans la ferme volonté d'enrayer à tout prix l'avance de l'armée japonaise.

L'attention de l'Ambassade du Japon à Paris a été attirée par un communiqué de l'Ambassade de Chine publié par certains journaux datés du 27 juin, et tendant à rejeter sur le Japon la responsabilité des désastres causés par l'inondation du Fleuve Jaune.

L'Ambassade du Japon s'est bornée à faire remarquer qu'une nouvelle venant de Hankéou avait pour la première fois, le 9 juin, porté à la connaissance de la presse mondiale, « qu'au cours de la dernière semaine, l'avance des forces japonaises le long de la ligne du chemin de fer de Loung-Hai s'est heurtée à un nouvel obstacle :

les troupes chinoises, battant en retraite, ont fait sauter à la dynamite, le 3 juin, plusieurs digues de la rive sud du Fleuve Jaune, entre Tchengtcheou et Tchoung-Wou, provoquant une assez vaste inondation » (Havas). Et ce n'est que trois jours après, lorsque l'on commençait à connaître l'étendue des ravages causés parmi la population civile, qu'on put lire dans certains journaux une dépêche d'Hankéou essayant d'attribuer la rupture des digues aux bombardement japonais.

L'Ambassade du Japon ne croit pas nécessaire d'entamer une polémique à ce sujet, étant donné que, dès le début, la plupart des correspondants étrangers en Chine étaient d'accord pour télégraphier à leurs agences ou à leurs journaux que les digues avaient été rompues par les troupes chinoises afin d'enrayer l'avance japonaise, et que, par suite, la propagande chinoise, par des nouvelles si manifestement opposées à l'évidence, n'a généralement réussi qu'à se discréditer davantage devant l'opinion mondiale, donnant ainsi un exemple typique de ses procédés habituels.

Les Japonais dans les îles proches de la côte chinoise. — Nous avons signalé en son temps l'occupation par les Japonais, dès les premières semaines du conflit qui dure maintenant depuis plus d'un an, de différentes îles situées aux abords des rivages de la Chine. Ce sont, outre les petites îles disséminées à l'embouchure du Yang-tsé-Kiang et aux alentours, Tsong-ming, beaucoup plus importante et fort peuplée, trois îles près de Macao, dont l'une est située à 100 kilomètres au S.-O. de Hong-Kong, les îles Lintine et Pratas, plus éloignées encore (à 200 kilomètres au S.-E. de Hong-Kong; (cf., pour cette dernière, l'*Asie française* de février 1938, p. 69), enfin l'île de Hopao, beaucoup moins éloignée (elle se trouve à 30 kilomètres seulement de Hong-Kong). Toutes ces terres plus ou moins étendues, mais dont la plupart sont fort petites, ont été, au rapport d'un collaborateur des *Izvestia*, M. L. Ivanov, « rapidement transformées en bases navales et aériennes japonaises ». Et le journaliste russe d'ajouter :

De ce fait, une menace très sérieuse est créée pour Hong-Kong, et pour ses communications avec Singapour. Cette menace s'aggraverait encore au cas où les Japonais s'empareraient de Haïnan, comme la possibilité en a été ouvertement énoncée par M. Souetsougou, Ministre de l'Intérieur.

Manifestations pro-chinoises de Tibétains et de Mongols. — Une délégation de seize représentants des populations du Tibet, de la Mongolie intérieure et même du Sinkiang est arrivée à Hankéou, au début d'avril, dans le dessein de gagner le front dans la zone du chemin de fer Pékin-Hankéou pour distribuer aux soldats des drapeaux et des cadeaux. Non contente de remettre un drapeau à Chang Kai Shek même, elle a tenu une réunion publique dans laquelle elle a affirmé la solidarité des populations qu'elle représente avec les défenseurs de l'indépendance chinoise. Un représentant du Tibet déclara que la victoire sur l'impérialisme japonais et la libé-

ration de la Chine constituaient l'idéal commun du peuple chinois et que tous les peuples habitant le Tibet, la Mongolie intérieure et le Sinkiang devaient s'unir au peuple chinois pour remporter la victoire définitive sur l'ennemi. Un représentant de la Mongolie intérieure exposa ensuite que nombre de Mongols des provinces du Soueiyouan et du Tchahar luttait avec les héroïques troupes chinoises contre les Japonais.

La question des dommages de guerre. — Avec le développement de l'actuel conflit sino-japonais, la question du statut des ressortissants étrangers ayant des intérêts dans les régions de la Chine où se déroulent les hostilités, ainsi que la question de la compensation des dommages qui leur sont causés, deviennent des problèmes de plus en plus importants pour les puissances intéressées.

Interrogé récemment aussi bien par le corps diplomatique que par les journalistes étrangers désirent connaître quelle était son attitude devant ces questions, le gouvernement japonais a fait savoir par son porte-parole qu'il faisait preuve de la meilleure volonté possible à ce sujet.

D'après des précédents établis par les Américains et les Anglais, le Japon ne peut pas être rendu responsable des pertes matérielles subies par les étrangers résidant dans les régions où se déroulent les combats.

En outre, dès que le contrôle japonais se trouve établi sur les régions occupées par leur armée, les Japonais prennent volontiers la responsabilité de la protection des biens des étrangers. Mais les pays étrangers n'ont aucune raison valable pour demander au Japon des réparations pour les pertes que leurs nationaux ont subies pendant les hostilités sino-japonaises ; en effet, au moment des combats, les Chinois avaient encore la charge du contrôle et de la protection des territoires qui étaient le théâtre des hostilités.

Néanmoins, observe *Asia Press*, le Japon est toujours disposé à donner autant que possible satisfaction aux intérêts des tierces puissances.

JAPON

Un appel du prince Konoye au peuple nippon. — A l'occasion du premier anniversaire de l'affaire de Liou Kou Tchiao, le prince Konoye, souffrant, a écrit et fait lire au début de juillet un discours dans lequel il a déclaré que la seule marche à suivre pour le Japon était d'aller de l'avant jusqu'à ce qu'il eût atteint son but, et que celui-ci était d'écraser le gouvernement Chang Kai Shek et non pas seulement le général lui-même, mais aussi le gouvernement national chinois. Le Japon souhaite voir le gouvernement Chang Kai Shek s'effondrer avec la chute de Hankéou ; si ledit gouvernement survit à la prise de cette capitale, la lutte durera plus longtemps encore.

Le prince Konoye a aussi expliqué pour quelles raisons le Japon se refusait à négocier avec Chang Kai Shek :

Ce sont les Soviets qui ont permis à Chang Kai Shek de s'élever à sa position actuelle, ce qui ne l'a pas empêché plus tard d'écarter les communistes par un coup d'Etat. Mais, depuis l'ouverture des hostilités, il s'adresse de nouveau aux Soviets pour demander leur aide!... En raison de semblables contradictions, Chang Kai Shek ne saurait être choisi comme homme d'Etat pour participer à des négociations de paix, et le gouvernement national chinois ne saurait être considéré comme le gouvernement central de la Chine, même si Chang Kai Shek venait à démissionner et à être remplacé par quelque homme d'Etat pronippon.

C'est donc avec d'autres hommes que le Japon négociera, avec le nouveau régime qui sera instauré par l'Union des gouvernements de Pékin et de Nankin. Quand il se sentira enclin à le faire, ce nouveau régime engagera des négociations avec le Japon en qualité de gouvernement national; mais le Japon n'acceptera aucune médiation de tierces puissances.

Aussi les hostilités pourront-elles avoir encore une longue durée, et le peuple japonais sentira-t-il l'an prochain, plus encore qu'au cours de l'année écoulée, les effets pénibles de cette situation. Si ce n'est pas, a-t-il conclu, une petite affaire d'écraser le régime de Chang Kai Shek, il est plus difficile encore de trouver une solution adéquate au conflit sino-japonais.

La question douanière sous le nouveau régime. — Le 6 mai dernier, M. Liang-Hung-Chih, président du comité exécutif du gouvernement provisoire de Nankin, avait officiellement annoncé que son gouvernement avait complètement pris en main le contrôle des douanes maritimes de Changhaï et que, désormais, son contrôle s'étendait à toutes les affaires concernant les douanes. Fidèle aux accords anglo-japonais qui viennent d'être conclus, ce gouvernement est convaincu qu'il pourra donner satisfaction à toutes les puissances qui ont des emprunts ou des indemnités gagés sur les revenus douaniers devant être remboursés par la Chine.

Presque à la même date, le gouvernement japonais déclarait que des conversations avaient eu lieu entre les autorités anglaises et japonaises et que les Anglais avaient accepté la proposition du gouvernement japonais concernant les mesures à prendre au sujet de cette question pendant les hostilités actuelles. Les accords anglo-japonais portaient sur les points suivants :

Tous les revenus douaniers perçus dans les ports placés sous le contrôle japonais seront déposés à la Yokohama Specie Bank. Une partie de ces revenus sera prélevée en vue de l'amortissement et du service des emprunts étrangers émis par l'ancien gouvernement de Nankin et souscrits par les puissances étrangères, ainsi que pour le paiement de l'indemnité des Boxers. Ce prélèvement sera opéré dès que les dépenses pour le maintien de l'administration douanière et que les appointements du personnel administratif

auront été réglés. La proportion des revenus devant être prélevée sur le total sera fixée mensuellement et pour chaque port, compte tenu des résultats du mois précédent. Le paiement de ces emprunts et indemnités sera effectué de la même façon au gouvernement japonais.

M. Li-Chie-Nang, qui est chargé du contrôle et de la surveillance des douanes, a été nommé superintendant des douanes de Changhaï par le gouvernement de Nankin. Ce gouvernement a appointé M. Lawford comme chef de la police douanière de Changhaï; celui-ci, directeur des douanes de la grande ville sous l'ancien gouvernement de Nankin, a déclaré devoir suivre désormais les ordres du gouvernement provisoire de ce même Nankin. Parmi les mesures importantes qui seront prises, se trouvent en premier lieu la disposition des revenus douaniers et, en second lieu, le remaniement du tarif des taxes à l'importation. Quant à la répartition des revenus douaniers, elle sera affectée conformément à l'esprit des accords anglo-japonais et le gouvernement de Nankin respectera tous les droits et tous les intérêts des puissances étrangères. En ce qui concerne les contrats passés avec l'ancien gouvernement de Chang Kai Shek, ils seront respectés s'ils sont légaux. Les étrangers résidant en Chine et intéressés à la solution du problème des douanes sont donc optimistes sur l'avenir de cette question.

La première mesure prise à la suite de la fusion des deux régimes en Chine a été l'unification du tarif douanier qui servira à aider et à restaurer les zones dévastées.

Il est à remarquer que les vaccins, les semences pour l'agriculture, l'outillage des mines ne supportent pas de droits, ces articles étant considérés comme essentiels à la vie nationale.

Remaniement du « Plan Quinquennal ».

On se rappelle qu'un plan quinquennal de réorganisation économique avait été établi l'an dernier par les autorités gouvernementales mandchoues et nippones d'après les besoins de la défense nationale. Le nouveau plan remanié sera appliqué à partir de cette année. Cette question a été longuement examinée en dernier lieu sur une base élargie comprenant la Chine, le Mandchoukouo et le Japon. Devant le changement de la situation politique et économique en Extrême-Orient, à la suite du conflit sino-japonais, il était naturel que le plan primitif, c'est-à-dire celui de 1937, prît plus d'importance.

Du point de vue purement économique, le Japon a un besoin très urgent de stimuler la production des matières premières, d'élargir les entreprises industrielles, surtout dans l'industrie lourde, pour faire face aux demandes très accentuées causées par le conflit actuel, et pour stimuler les activités économiques dans ce vaste domaine que représentent le Mandchoukouo et la Chine.

Faisons un court examen rétrospectif du premier plan quinquennal et des résultats obtenus pour l'année 1937. Les capitaux estimés néces-

saires pour le premier plan s'élevaient à 2.300.000.000 de yens ; on a déjà dépensé, pendant la première année d'application de ce plan (1937) 450.000.000 de yens. Les résultats des diverses entreprises ont donné satisfaction, les prévisions du plan ayant été presque réalisées.

Dans le nouveau plan remanié, on prévoit l'emploi de 4.800.000.000 de yens de capitaux, à répartir sur quatre années, à dater de cette année même. Cette somme considérable sera destinée surtout aux entreprises industrielles et au développement de la production agricole ainsi que, dans une plus faible proportion, à la production de la force électrique, aux transports et au crédit monétaire.

Le plan de production intéresse la fonte, la houille, la force électrique, l'or, le sel. On envisage l'augmentation de la production des combustibles liquides (essence, pétrole) ainsi que des automobiles, des avions et de l'équipement industriel.

De plus, le plan remanié concerne l'exploitation agricole : riz, blé, orge, soja, betterave, maïs, etc.

Enfin, en raison de la grande importance du plan quinquennal, toutes les entreprises sont parvenues à un accord établissant entre elles une collaboration étroite, à laquelle le gouvernement du Mandchoukouo apportera son appui afin de faciliter l'exécution de ce plan et d'en réaliser les buts.

D'autre part, le Mandchoukouo a, dans le plan quinquennal, décidé l'augmentation de sa production de coton brut ; la Banque Centrale du Mandchoukouo fournira à cet effet des capitaux s'élevant à 2.500.000 yuans. Ce plan prévoit l'établissement ou l'agrandissement de 16 fabriques pour l'égrenage du coton, comprenant en tout 1.060 machines à égrener. Les travaux de construction commenceront en octobre prochain.

Asie Anglaise

EMPIRE DES INDES

La question des chemins de fer. — La dernière loi constitutionnelle a créé un organisme nouveau, chargé des chemins de fer de la Dépendance ; il se compose de 7 membres nommés par le Gouverneur général. Pour en faire partie, il faudra posséder une expérience réelle dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, les finances ou l'administration, mais n'appartenir à aucune Chambre fédérale ou provinciale, ne pas être fonctionnaire de la Couronne ni des chemins de fer. Les membres en seront nommés pour cinq ans et rééligibles pour la même période ; au début, trois seront nommés pour trois ans et rééligibles pour un même laps de temps ; leur tra-

tement et leurs frais seront fixés par le Gouverneur général. Ce Conseil établira et administrera un fond de recettes et de dépenses.

En conséquence, une Commission d'enquête sur le fonctionnement des chemins de fer fut nommée ; elle était présidée par sir Ralph Wedgwood, administrateur en chef du *London and North Eastern Railway* ; elle a publié un rapport de 300 pages. Ses conclusions ne sont pas favorables à une amalgamation des Compagnies existantes, qui rendrait l'administration peu maniable ; elle se contente de recommander la fusion de l'*Eastern Bengal Railway* avec l'*Assam Bengal Railway* et celle du *Madras and Southern Mahratta Railway* avec le *South Indian Railway*. Quant à l'absorption par l'Etat, l'histoire des lignes exploitées par ce dernier n'est pas encourageante ; les méthodes actuelles entravent l'initiative, imposent des règlements compliqués et nécessitent une énorme correspondance ; les services d'inspection et de contrôle coûtent fort cher et détournent l'attention des fonctionnaires de travaux plus importants. A choisir entre les Compagnies privées et l'exploitation par l'Etat, la Commission préfère le premier système ; en tout cas, l'Etat devrait ne pas absorber de nouvelles lignes avant la fin de 1945, afin de permettre au nouveau Conseil fédéral de consolider d'abord sa position.

Beaucoup de progrès restent à accomplir sur les lignes exploitées par l'Etat. Il faudrait introduire des trolleys automobiles et utiliser des équipes volantes d'entretien, supprimer les clôtures là où elles ne sont pas nécessaires, généraliser la soudure autogène des poutres de ponts, des aiguilles et des croisements, améliorer la signalisation ; il y a trop de locomotives et de wagons en réparation ; il conviendrait de mieux utiliser le matériel et de supprimer les véhicules dispendieux. Dans les ateliers, il faudrait faire surveiller la main-d'œuvre indigène par des contremaîtres européens ; ceux-ci « n'hésitent pas à mettre bas la veste, si cela est nécessaire, pour montrer comment le travail doit être exécuté », ce que ne font pas les surveillants indigènes. Il faudrait encore accélérer la vitesse de tous les trains, supprimer les lignes qui ne rapportent rien, fondre la seconde et la première classes, supprimer cette dernière sur les lignes secondaires, organiser une campagne vigoureuse contre la malhonnêteté et l'impolitesse du personnel, intensifier la publicité.

Une très grosse question, dans l'Inde comme ailleurs, est la lutte de la route et du rail. Les provinces devraient s'entendre pour unifier les taxes sur les véhicules automobiles et consulter le Gouvernement central avant d'autoriser un service routier faisant concurrence au chemin de fer ; de leur côté, les Compagnies ferroviaires devraient étudier l'établissement de services routiers et soumettre leurs projets aux Gouvernements provinciaux. La concurrence de la route coûte déjà annuellement 4 crores 1/2 (près de 3.375.000 liv. st.), et cette somme sera doublée

si l'on ne prend pas les mesures voulues ; celles-ci, d'après le rapport, seraient une intensification du service et une plus grande aménité vis-à-vis des voyageurs de la classe inférieure. De plus, il conviendrait de créer un fond de dépréciation (de 30 crores, soit 22.500.000 liv. st. au moins) et un fond de réserve pour le paiement des intérêts dans les mauvaises années ; il en résulterait que les chemins de fer ne seraient plus une source de revenus susceptibles de diminuer les impôts. Enfin, le Conseil fédéral des chemins de fer devrait se procurer un capital à lui.

Ces conclusions n'ont pas laissé de produire une profonde impression ; elles vont, en effet, à l'encontre de celles du rapport Niemeyer, qui prévoyaient que le surplus des recettes des chemins de fer allégerait le fardeau financier des provinces pendant les cinq premières années de la mise en application de la nouvelle constitution. Une discussion eut lieu à ce sujet au Conseil d'Etat ; l'opposition prétendit que les conclusions du rapport contrecarraient l'indianisation du personnel des chemins de fer et l'équilibre des finances et, par suite, l'autonomie des provinces. Sir Guthrie Russell, commissaire en chef des chemins de fer, assura que le recrutement se ferait selon les besoins et non pas d'après des considérations de race. Sa motion fut adoptée sans scrutin.

BIBLIOGRAPHIE

Yuan Che-K'ai, par le Dr VERBRUGGE. Paris, Paul Geuthner, 1934, in-8° carré de 243 pages, avec 18 planches hors texte.

On connaît la collection des « Grandes Figures de l'Orient », et le soin avec lequel en ont été rédigées les premières monographies. Celle que le Dr R. Verbrugge a consacrée à Yuan Che-K'ai n'est nullement indigne des précédentes et sera lue avec un très vif intérêt. Grâce à elle, on connaîtra avec quelque précision l'histoire même de ce « grand homme », de ce « héros » (ainsi le Dr Verbrugge qualifie-t-il Yuan Che-K'ai), et aussi l'histoire singulièrement compliquée des derniers temps de l'Empire chinois et des débuts de la République. C'est là, déclare l'auteur, « le siècle le plus décisif dans l'évolution de la Chine » ; on ne saurait trop en étudier les événements et les protagonistes. Yuan Che-K'ai, quelque opinion qu'on puisse avoir de lui, est un de ces protagonistes ; le Dr Verbrugge en fournit les preuves dans cette biographie un peu touffue, mais toujours intéressante et instructive, qui se termine par un point d'interrogation. Elle est mystérieuse et troublante, en effet, la fin de cet homme politique, qui ne réussit jamais dans ses meilleurs desseins et ne sut pas faire triompher la politique jugée par lui la meilleure pour sa patrie.

Le Gérant F. GRISARD.

Imprimerie Alençonnaise, place Poulet-Malassis, Alençon



me voici!

...à vous maintenant de bien m'accueillir, et je vous prie de croire que l'on me trouvera délicat, exquis, irrésistible!

le riz d'Indochine



INDOCHINE

THE PLATEAUX MOIS

Buvez du Thé français
— en exigeant des —

THÉS des "Plateaux Mois"
(Indochine)

produits, préparés, transportés
par des Français

LES MEILLEURS THÉS

Lecteurs de l'Asie Française, pour vous, un seul thé, le meilleur, le thé produit sur les "Plateaux Mois", dans les Plantations de la C^{ie} Agricole des Thés et Cafés du Kontum

Achetez, demandez les Thés Français des "Plateaux Mois", garantis d'origine, de réputation mondiale, les thés de l'élite
Distribués par S.I.C.P.A., 282, bd Saint-Germain, Paris (Inv.: 52-01)

C^{ie} des Eaux et d'Electricité de l'Indochine
concessionnaire des services d'eaux et d'électricité de
SAIGON - CHOLON - PNOM-PENH
concessionnaire des services d'électricité de
**GIADINH - GOVAP - THUDAUMOT
BIENHOA - DALAT, etc.**

Société Indochinoise d'Electricité
concessionnaire des distributions d'eaux et d'électricité
de la ville de **HAIPHONG**
et des distributions d'électricité de la ville de **HANOI**
de la zone suburbaine de **HANOI**
du **DELTA** du **TONKIN**
et du territoire de **KOUANG-TCHEOU-WAN**
Siège: 62 bis, avenue d'Iéna, Paris

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 28.000.000 de francs

Siège Social: 51, rue d'Anjou, PARIS

Tél. Anj. 30-30

Adr. Tél. Caoutchine Paris

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 90.000.000 de francs
Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

Toutes Opérations de BANQUE, de BOURSE et de CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à Échéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres
Garde de Titres
Souscriptions - Paiement de Coupons
Location de compartiments de Coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
sur tous Pays

AGENCES :

en France et dans toutes les Villes et principales
Localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc
ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

Correspondants dans le Monde entier

Mettons en valeur nos Colonies...

l'Anthracite Indochinois DONG-TRIEU

(TONKIN)

est français

Il possède toutes les qualités
des meilleurs anthracites
anglais, mais coûte moins cher.
C'est l'anthracite idéal pour
- - le chauffage central - -

Société des

CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 28 millions de francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier, à Haïphong.

Siège administratif : 5, Rue Blanche, à Paris.

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep,
Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor,
Hama, Homs, Idlib, Kamechlié,
Lattaquieh, Soueida, Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth,
Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture
et le Commerce en Syrie et au Liban

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00
Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2
Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)

Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883